

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Département
du LOIRET

ARRONDISSEMENT
d'ORLÉANS



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX MAI.

A 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni Salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame HAUTIN, Maire.

N° DFI2305_306

OBJET

Approbation du compte
administratif 2022
VILLE

DIRECTION DES
FINANCES

Etaient présents : Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, Adjoints, M. BERTHELEMY, M. RENOU, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, M. BOCHE, Mme ZAGHOUANI, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme MORIN, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

M. BOISSET (Mandataire M. RENOU),
Mme BIKONDI (Mandataire Mme RALUY-SAVOY),
Mme DE CARVALHO (Mandataire M. GALLOIS),
M. VESQUES (Mandataire Mme SEBENE),
Mme BOUCHER (Mandataire Mme CHAIR),
Mme PREVOT (Mandataire M. FROMENTIN),
M. BOUCHAJRA (Mandataire Mme SICAULT),
Mme EL OUAROUDI (Mandataire M. BERTHELEMY),
Mme HAMON (Mandataire Mme HAUTIN),
M. SIMION (Mandataire Mme MORIN).

Nombre de Conseillers
en exercice
33

Nombre de présents
22

Nombre de votants
30

Etait absent excusé : M. DUFOUR.

Secrétaire(s) de séance : Monsieur Romain SUZZARINI

-:-

Le conseil municipal est réuni sous la Présidence de Madame Josette SICAULT,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Maryvonne HAUTIN, Maire.

Vu l'avis de la commission de finances du 10 mai 2022,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré et s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2022, le conseil municipal :

1. Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec

Le Maire, soussignée, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations ont été publiées conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran

les indications du compte de gestion ;

2. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	8 752 141,46	13 952 036,70	32 323 752,62	34 882 763,57	41 075 894,08	48 834 800,27
RESULTATS DE L'EXERCICE		5 199 895,24		2 559 010,95		7 758 906,19
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES		1 316 451,87		3 314 069,79	0,00	4 630 521,66
RESULTAT DE CLOTURE 2022		6 516 347,11		5 873 080,74		12 389 427,85
RESTES A REALISER	546 291,85	1 216 218,00			546 291,85	1 216 218,00
SOLDE SUR REPORTS		669 926,15				669 926,15
RESULTATS DEFINITIFS	9 298 433,31	7 732 565,11		5 873 080,74		13 059 354,00

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

-:-

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 2 ne participent pas part au vote.

Ont voté pour : M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. BERTHELEMY, M. RENOUE, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, Mme MORIN, M. VESQUES, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

N'ont pas pris part au vote : Mme HAUTIN, Mme HAMON.

-:-

Je soussignée, Maire de SARAN, certifie que, conformément à l'article 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'Etat le 30 juin 2023 et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

SARAN, le 30 juin 2023

Monsieur Romain SUZZARINI
Le(s) secrétaire(s) de séance
Signé manuscritement

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran
Signé manuscritement

ETAT DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT 2022

BUDGET VILLE DE SARAN

DEPENSES

Chapitre		040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	13911 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	3 866,00	3 865,70	0,30	0,00	0,00
	13912 REGIONS	8 161,00	8 161,00	0,00	0,00	0,00
	13913 DEPARTEMENTS	38 820,00	38 819,92	0,08	0,00	0,00
	13918 AUTRES	1 005,00	1 005,00	0,00	0,00	0,00
	13938 AUTRES	1 580,00	1 580,00	0,00	0,00	0,00
	192 PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIO	0,00	970 982,45	-970 982,45	0,00	0,00
	198 NEUTRALISATIONS DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENT	94 900,00	94 900,00	0,00	0,00	0,00
	2182 MATERIEL DE TRANSPORT	5 000,00	2 251,05	2 748,95	0,00	0,00
	2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	88 500,00	48 439,75	40 060,25	0,00	0,00
	2313 CONSTRUCTIONS	225 350,00	219 426,00	5 924,00	0,00	0,00
	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	36 600,00	28 973,17	7 626,83	0,00	0,00
	2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
Total	Total Chapitre	508 782,00	1 418 404,04	-909 622,04	0,00	0,00
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					

Chapitre		041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2111 TERRAINS NUS	1 390,00	1 390,00	0,00	0,00	0,00
	2182 MATERIEL DE TRANSPORT	400,00	400,00	0,00	0,00	0,00
	2313 CONSTRUCTIONS	144 435,00	144 434,90	0,10	0,00	0,00
Total	Total Chapitre	146 225,00	146 224,90	0,10	0,00	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					

Chapitre		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	10222 F.C.T.V.A.	1 000,00	198,14	801,86	0,00	0,00
	10226 TAXE D'AMENAGEMENT	33 550,00	33 546,48	3,52	0,00	0,00
Total 10	Total Chapitre DOTATIONS, FONDS DIVERS	34 550,00	33 744,62	805,38	0,00	0,00

Chapitre		16	EMPRUNTS ET DETTES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1641 EMPRUNTS EN EUROS	1 215 499,14	1 215 274,69	224,45	0,00	0,00
	16441 OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	321 428,00	321 428,00	0,00	0,00	0,00
	165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	4 735,00	3 226,47	1 508,53	0,00	0,00
	16818 AUTRES EMPRUNTS - AUTRES PRETEURS	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
Total 16	Total Chapitre EMPRUNTS ET DETTES	1 566 662,14	1 564 929,16	1 732,98	0,00	0,00

Chapitre		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2031 FRAIS D'ETUDES	5 500,00	5 464,80	35,20	0,00	0,00
	2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	113 065,23	81 073,96	31 991,27	31 788,72	31 788,72
Total 20	Total Chapitre IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	118 565,23	86 538,76	32 026,47	31 788,72	31 788,72

Chapitre		204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2041411 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	0,00	60 575,00	-60 575,00	0,00	0,00
	2046 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	787 475,00	726 900,00	121 150,00	0,00	0,00
Total 204	Total Chapitre SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	787 475,00	787 475,00	60 575,00	0,00	0,00

Chapitre		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2111 TERRAINS NUS	181 019,20	143 513,74	37 505,46	23 527,00	23 527,00
	2115 TERRAINS BATIS	270 500,00	245 296,31	25 203,69	8 000,00	8 000,00
	2116 CIMETIERES	0,00	1 905,00	-1 905,00	0,00	0,00
	2135 INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES COI	11 750,00	4 919,35	6 830,65	0,00	0,00
	21538 AUTRES RESEAUX	12 444,79	12 453,72	-8,93	0,00	0,00
	21568 AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVIL	6 000,00	5 631,60	368,40	0,00	0,00
	2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH	171 699,53	127 773,82	43 925,71	25 328,17	25 328,17
	2182 MATERIEL DE TRANSPORT	183 399,00	64 101,84	119 297,16	118 800,00	118 800,00
	2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	282 771,97	258 496,30	24 275,67	17 666,16	17 666,16
	2184 MOBILIER	84 938,55	77 697,36	7 241,19	2 490,47	2 490,47
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99 790,82	84 937,94	14 852,88	19 505,73	19 505,73

Total 21	Total Chapitre IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 304 313,86	1 026 726,98	277 586,88	215 317,53	215 317,53
----------	---	--------------	--------------	------------	------------	------------

Chapitre		23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	111 589,26	49 235,56	62 353,70	62 748,38	62 748,38
	2313 CONSTRUCTIONS	771 265,03	551 697,68	219 567,35	187 136,69	187 136,69
	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	355 431,85	337 340,38	18 091,47	2 152,80	2 152,80
	2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	64 178,84	52 472,24	11 706,60	0,00	0,00

Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	1 302 464,98	990 745,86	311 719,12	252 037,87	252 037,87
----------	--	--------------	------------	------------	------------	------------

Chapitre		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2764 CREANCES SUR PARTICUL. ET AUTR. PERS. DE DROIT PR	1 385,00	1 382,19	2,81	0,00	0,00

Total 27	Total Chapitre AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.	1 385,00	1 382,19	2,81	0,00	0,00
----------	---	----------	----------	------	------	------

Total	Total Opération PAS D'OPERATION	5 770 423,21	6 056 171,51	-225 173,30	499 144,12	499 144,12
-------	------------------------------------	--------------	--------------	-------------	------------	------------

Opération Chapitre		0000000035 23	REHABILITATION ILM IMMOBILISATIONS EN COURS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2313 CONSTRUCTIONS	106 464,00	71 289,60	35 174,40	32 275,23	32 275,23
Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	106 464,00	71 289,60	35 174,40	32 275,23	32 275,23
Total 0000000035	Total Opération REHABILITATION ILM	106 464,00	71 289,60	35 174,40	32 275,23	32 275,23

Opération Chapitre		0000000036 23	CONSTRUCTION CITY STADE CHENE MAILLARD IMMOBILISATIONS EN COURS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	137 945,21	137 945,21	0,00	0,00	0,00
Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	137 945,21	137 945,21	0,00	0,00	0,00
Total 0000000036	Total Opération CONSTRUCTION CITY STADE CHENE MAILLARD	137 945,21	137 945,21	0,00	0,00	0,00

Opération Chapitre		0000000037 21	RENOVATION SALLE JEAN LANDRE IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	3 539,56	-3 539,56	0,00	0,00
Total 21	Total Chapitre IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	3 539,56	-3 539,56	0,00	0,00

Opération Chapitre		0000000037 23	RENOVATION SALLE JEAN LANDRE IMMOBILISATIONS EN COURS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2313 CONSTRUCTIONS	802 712,58	775 104,78	27 607,80	0,00	0,00
Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	802 712,58	775 104,78	27 607,80	0,00	0,00
Total 0000000037	Total Opération RENOVATION SALLE JEAN LANDRE	802 712,58	778 644,34	24 068,24	0,00	0,00

Opération Chapitre		0000000038 23	AMENAGEMENT DU BOURG IMMOBILISATIONS EN COURS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	65 000,00	47 287,50	17 712,50	14 872,50	14 872,50
Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	65 000,00	47 287,50	17 712,50	14 872,50	14 872,50
Total 0000000038	Total Opération AMENAGEMENT DU BOURG	65 000,00	47 287,50	17 712,50	14 872,50	14 872,50

Opération Chapitre		128GSP 20	GROUPE SCOLAIRE LES PARRIERES (AP) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2031 FRAIS D'ETUDES	4 200,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00
Total 20	Total Chapitre IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 200,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00
Opération Chapitre		128GSP 21	GROUPE SCOLAIRE LES PARRIERES (AP) IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2111 TERRAINS NUS	57 912,00	50 271,52	7 640,48	0,00	0,00
Total 21	Total Chapitre IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 912,00	50 271,52	7 640,48	0,00	0,00
Opération Chapitre		128GSP 23	GROUPE SCOLAIRE LES PARRIERES (AP) IMMOBILISATIONS EN COURS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	106 400,00	5 832,14	100 567,86	0,00	0,00
	2313 CONSTRUCTIONS	916 488,00	426 241,20	490 246,80	0,00	0,00
	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 415 000,00	1 174 258,44	240 741,56	0,00	0,00
Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	2 437 888,00	1 606 331,78	831 556,22	0,00	0,00
Total 128GSP	Total Opération GROUPE SCOLAIRE LES PARRIERES (AP)	2 500 000,00	1 660 803,30	839 196,70	0,00	0,00
Total	Total Investissement	9 382 545,00	8 752 141,46	690 978,54	546 291,85	546 291,85

Etat arrêté à la somme de cinq cent quarante six mille deux cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt cinq centimes-----

Le comptable public,



Saran, le 26 JAN. 2023

Le Maire



Maryvonne Hautin

ETAT DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT 2022

BUDGET VILLE DE SARAN

RECETTES

Chapitre		001	Déficit antérieur reporté			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 316 451,87	1 316 451,87	0,00	0,00	0,00
Total 001	Total Chapitre Déficit antérieur reporté	1 316 451,87	1 316 451,87	0,00	0,00	0,00

Chapitre		021	VIREMENT DE SECTION FONCTION.			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 698 363,20	0,00	4 698 363,20	0,00	0,00
Total 021	Total Chapitre VIREMENT DE SECTION FONCTION.	4 698 363,20	0,00	4 698 363,20	0,00	0,00

Chapitre		024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	676 238,00	0,00	676 238,00	0,00	0,00
Total 024	Total Chapitre PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	676 238,00	0,00	676 238,00	0,00	0,00

Chapitre		040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	192 PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	27 317,20	-27 317,20	0,00	0,00
	2111 TERRAINS NUS	0,00	1 390,00	-1 390,00	0,00	0,00
	2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	0,00	12 993,14	-12 993,14	0,00	0,00
	21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0,00	433 963,90	-433 963,90	0,00	0,00
	2135 INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES COUVERTURES	0,00	130 062,23	-130 062,23	0,00	0,00
	2138 AUTRES CONSTRUCTIONS	0,00	848 244,82	-848 244,82	0,00	0,00
	2151 RESEAUX DE VOIRIE	0,00	996,00	-996,00	0,00	0,00
	2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	0,00	5 926,36	-5 926,36	0,00	0,00
	21531 RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	0,00	3 494,56	-3 494,56	0,00	0,00

21538	AUTRES RESEAUX	0,00	14 934,03	-14 934,03	0,00	0,00
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVIL	0,00	12 510,60	-12 510,60	0,00	0,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH	0,00	14 869,23	-14 869,23	0,00	0,00
2184	MOBILIER	0,00	3 241,51	-3 241,51	0,00	0,00
2185	CHEPTEL	0,00	11 080,96	-11 080,96	0,00	0,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	20 006,68	-20 006,68	0,00	0,00
28031	FRAIS D'ETUDES	17 118,00	17 118,00	0,00	0,00	0,00
2804172	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00
280421	BIENS MOBILIER, MATERIEL ET ETUDES	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	36,00	0,00	36,00	0,00	0,00
2804412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	111 388,00	111 388,00	0,00	0,00	0,00
2804422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	36,00	-36,00	0,00	0,00
28046	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	94 900,00	94 900,00	0,00	0,00	0,00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	76 274,00	76 273,78	0,22	0,00	0,00
28132	IMMEUBLES DE RAPPORT	17 953,00	17 953,00	0,00	0,00	0,00
28135	INSTALL.GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	28 480,00	28 479,30	0,70	0,00	0,00
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	326,00	325,44	0,56	0,00	0,00
281531	RESEAUX D'ADDITION D'EAU	4 032,00	4 032,00	0,00	0,00	0,00
281532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	33 032,00	33 031,37	0,63	0,00	0,00
281534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	1 021,00	1 021,00	0,00	0,00	0,00
281538	AUTRES RESEAUX	2 028,00	2 027,30	0,70	0,00	0,00
281568	AUTRE MATER. ET OUTIL. D'INCENDIE, DEFENSE CIVILE	9 834,00	9 833,70	0,30	0,00	0,00
281571	MATERIEL ROULANT	1 006,00	1 005,49	0,51	0,00	0,00
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	235,00	235,00	0,00	0,00	0,00
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TEC	106 686,00	106 685,78	0,22	0,00	0,00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	188 315,00	188 314,13	0,87	0,00	0,00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	126 930,00	126 929,81	0,19	0,00	0,00
28184	MOBILIER	110 413,00	110 412,64	0,36	0,00	0,00
28185	CHEPTEL	1 450,00	1 450,00	0,00	0,00	0,00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	205 587,00	205 554,17	32,83	0,00	0,00

Total 040	Total Chapitre TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 141 544,00	2 682 537,13	-1 540 993,13	0,00	0,00
--------------	---	--------------	--------------	---------------	------	------

Chapitre		041 OPERATIONS PATRIMONIALES				
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1318 AUTRES	400,00	400,00	0,00	0,00	0,00
	1328 AUTRES	1 390,00	1 390,00	0,00	0,00	0,00
	2031 FRAIS D'ETUDES	144 435,00	144 434,90	0,10	0,00	0,00

Total 041	Total Chapitre OPERATIONS PATRIMONIALES	146 225,00	146 224,90	0,10	0,00	0,00
--------------	--	------------	------------	------	------	------

Chapitre		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	10222 F.C.T.V.A.	310 000,00	377 246,06	-67 246,06	0,00	0,00
	10226 TAXE D'AMENAGEMENT	300 000,00	229 082,09	70 917,91	0,00	0,00
Total 10	Total Chapitre DOTATIONS, FONDS DIVERS	610 000,00	606 328,15	3 671,85	0,00	0,00

Chapitre		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	16 966,03	-16 966,03	0,00	0,00
	1313 DEPARTEMENTS	109 296,00	68 307,00	40 989,00	14 369,00	14 369,00
	1318 AUTRES	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
	1321 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	273 052,17	-273 052,17	63 631,00	63 631,00
	1322 REGIONS	0,00	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00
	1323 DEPARTEMENTS	172 785,13	32 312,00	140 473,13	140 474,00	140 474,00
	13251 GFP DE RATTACHEMENT	6 504,00	20 383,00	-13 879,00	0,00	0,00
	1328 AUTRES	0,00	11 250,00	-11 250,00	26 250,00	26 250,00
Total 13	Total Chapitre SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	292 585,13	426 270,20	-133 685,07	944 724,00	944 724,00

Chapitre		16	EMPRUNTS ET DETTES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1641 EMPRUNTS EN EUROS	140 953,80	9 000 000,00	-8 859 046,20	0,00	0,00
	165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	7 218,00	4 104,84	3 113,16	0,00	0,00
Total 16	Total Chapitre EMPRUNTS ET DETTES	148 171,80	9 004 104,84	-8 855 933,04	0,00	0,00

Chapitre		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	500,00	-500,00	0,00	0,00
Total 21	Total Chapitre IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	500,00	-500,00	0,00	0,00

Chapitre		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	27638 AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	0,00	1 001 076,01	-1 001 076,01	0,00	0,00
	2764 CREANCES SUR PARTICUL. ET AUTR. PERS. DE DROIT PR	1 875,00	1 872,43	2,57	0,00	0,00
Total 27	Total Chapitre AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.	1 875,00	1 002 948,44	-1 001 073,44	0,00	0,00
Total	Total Opération PAS D'OPERATION	9 031 454,00	15 185 365,53	-6 153 911,53	944 724,00	944 724,00

Opération Chapitre		0000000036 13	CONSTRUCTION CITY STADE CHENE MAILLARD SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1313 DEPARTEMENTS	79 597,00	79 597,00	0,00	0,00	0,00
Total 13	Total Chapitre SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	79 597,00	79 597,00	0,00	0,00	0,00
Total 0000000036	Total Opération CONSTRUCTION CITY STADE CHENE MAILLARD	79 597,00	79 597,00	0,00	0,00	0,00

Opération Chapitre		0000000037 13	RENOVATION SALLE JEAN LANDRE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1323 DEPARTEMENTS	264 664,00	0,00	264 664,00	264 664,00	264 664,00
	1328 AUTRES	6 830,00	0,00	6 830,00	6 830,00	6 830,00
Total 13	Total Chapitre SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	271 494,00	0,00	271 494,00	271 494,00	271 494,00
Total 0000000037	Total Opération RENOVATION SALLE JEAN LANDRE	271 494,00	0,00	271 494,00	271 494,00	271 494,00
Total	Total Investissement	9 382 545,00	15 264 962,53	-5 882 417,53	1 216 218,00	1 216 218,00

Etat arrêté à la somme de un million deux cent seize mille deux cent dix huit euros et zéro centimes-----

Le comptable public,



Saran, le
Le Maire

26 JAN. 2023

Maryvonne HAUTIN

BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE SARAN - RESULTATS 2022

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Recettes de fonctionnement		34 882 763,57
Dépenses de fonctionnement		32 323 752,62
Résultat de l'exercice	Excédent	2 559 010,95
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 au CA)	Excédent	3 314 069,79
Résultat de clôture à affecter	Excédent	5 873 080,74
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022		
Recettes d'investissement		13 952 036,70
Dépenses d'investissement		8 752 141,46
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	5 199 895,24
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	1 316 451,87
Résultat comptable cumulé : R001	Excédent	6 516 347,11
Recettes d'investissement restant à réaliser		1 216 218,00
Dépenses d'investissement engagées non mandatées (reste à réaliser)		546 291,85
Solde des restes à réaliser (Recettes - Dépenses)	Excédent	669 926,15
Besoin réel de financement		
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RESULTAT EXCEDENTAIRE) :		
En dotation en recettes d'investissement en réserves au compte 1068		0
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire à la ligne R002 du budget N+1)		5 873 080,74
TOTAL RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AFFECTE		5 873 080,74

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté	D001 Solde d'exécution N-1	R001 - Solde d'exécution
0	5 873 080,74		6 516 347,11
			R1068
			0,00

A Orléans le 02.03.2023



Le Chef de Service Comptable
des Finances Publiques

Jean-Michel PICHON

Service de Gestion Comptable Orléans Métropole

Cité administrative Coigny - Bât F1
131 rue du Faubourg Banner - CS 54211
45042 Orléans Cedex 1
Tél. 02.38.42.57.89

Résultats budgétaires de l'exercice

30200 - SARAN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 353 527,45	37 812 782,26	48 166 309,71
Titres de recette émis (b)	14 016 942,86	36 065 908,69	50 082 851,55
Réductions de titres (c)	64 906,16	1 183 145,12	1 248 051,28
Recettes nettes (d = b - c)	13 952 036,70	34 882 763,57	48 834 800,27
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 353 527,45	37 812 782,26	48 166 309,71
Mandats émis (f)	8 990 393,14	32 615 862,06	41 606 255,20
Annulations de mandats (g)	238 251,68	292 109,44	530 361,12
Depenses nettes (h = f - g)	8 752 141,46	32 323 752,62	41 075 894,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 199 895,24	2 559 010,95	7 758 906,19
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30200 - SARAN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	1 316 451,87		5 199 895,24		6 516 347,11
Fonctionnement	3 314 069,79		2 559 010,95		5 873 080,74
TOTAL I	4 630 521,66		7 758 906,19		12 389 427,85
II - Budgets des services à caractère administratif					
30203-FL-GEORGES BRASSENS-PA-SARAN					
Investissement	121 440,67		-159 222,44		-37 781,77
Fonctionnement	-45 887,05		124 529,92		78 642,87
Sous-Total	75 553,62		-34 692,52		40 861,10
30207-LOT LA GUIGNACE-SARAN					
Investissement	-424 761,84				-424 761,84
Fonctionnement	589 831,07				589 831,07
Sous-Total	165 069,23				165 069,23
30209-LOT CHENE MAILLARD-SARAN					
Investissement	-15 020,81				-15 020,81

IV - ANNEXE
DECISION EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES
ARRETES ET SIGNATURES

IV
D1
D2

D1 - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du cons.mun.	Variation des taux/ N-1	Produit voté par le cons.mun.	Variation du produit N-1
Taxe d'habitation					109 080	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31 795 000	2,77 %	48,26 %	0,00 %	12 028 995	2,77 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	141 100	1,56 %	69,48 %	0,00 %	98 036	1,56 %
Cotisation économique territoriale						
Total					12 236 111	-

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A SARAN, le 26/05/2023
Le Maire,



VOTES	
Budget principal	
Pour	30
Contre	-
Abstentions	-

Membres en exercice : 33
Membres présents : 22
Suffrages exprimés : 30
Date de convocation : 17 mai 2023

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire à SARAN, le 26 mai 2023

NOM Prénom	Fonction	Signature	NOM Prénom	Fonction	Signature
HAUTIN Marvonne	Maire		SUZZARINI Romain	Conseiller municipal	
FROMENTIN Christian	1ère adjoint		BIKONDI Patricia	Conseillère municipale	
DUBOIS Sylvie	2ème adjointe		BERTHELEMY Thierry	Conseiller municipal	
GALLOIS Mathieu	3ème adjoint		BOUCHER Gwenaëlle	Conseillère municipale	
HAMON Catherine	4ème adjointe		BOUCHAJRA Khaled	Conseiller municipal	
SANTIAGO José	5ème adjoint		DE CARVALHO Marie	Conseillère municipale	
SICAULT Josette	6ème adjointe		VANTHOURENOUT Claude	Conseiller municipal	
VANNEAU Jean-Paul	7ème adjoint		PREVOT Fanny	Conseillère municipale	
CHAIR Aziza	8ème adjointe		RALUY-SAVOY Avelina	Conseillère municipale	
BOISSET Fabrice	9ème adjoint		RENOU Olivier	Conseiller municipal	
BADONI Julien	Conseiller municipal		EL OUAROUDI Nadia	Conseillère municipale	
LALOUÉ-BIGOT Marie-Lise	Conseillère municipale		VESQUES Gérard	Conseiller municipal	
BOCHE Alexis	Conseiller municipal		DUFOUR Philippe	Conseiller municipal	
ZAGHOUANI Hoirda	Conseillère municipale		MORIN Patricia	Conseillère municipale	
MAMET François	Conseiller municipal		SEBENE Esther	Conseillère municipale	
DOLBEAULT Philippe	Conseiller municipal		SIMION Michel	Conseiller municipal	
GELOT Armelle	Conseillère municipale				

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 30 JUIN 2023 et de la publication le 30 JUIN 2023.

30 JUIN 2023

et de la

Département
du LOIRET

ARRONDISSEMENT
d'ORLÉANS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX MAI.

A 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni Salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame HAUTIN, Maire.

N° DFI2305_306

OBJET

Approbation du compte
administratif 2022
VILLE

DIRECTION DES
FINANCES

Etaient présents : Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, Adjoints, M. BERTHELEMY, M. RENOUE, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, M. BOCHE, Mme ZAGHOUANI, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme MORIN, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

M. BOISSET (Mandataire M. RENOUE),
Mme BIKONDI (Mandataire Mme RALUY-SAVOY),
Mme DE CARVALHO (Mandataire M. GALLOIS),
M. VESQUES (Mandataire Mme SEBENE),
Mme BOUCHER (Mandataire Mme CHAIR),
Mme PREVOT (Mandataire M. FROMENTIN),
M. BOUCHAJRA (Mandataire Mme SICAULT),
Mme EL OUAROUDI (Mandataire M. BERTHELEMY),
Mme HAMON (Mandataire Mme HAUTIN),
M. SIMION (Mandataire Mme MORIN).

Nombre de Conseillers
en exercice
33

Nombre de présents
22

Nombre de votants
30

Etait absent excusé : M. DUFOUR.

Secrétaire(s) de séance : Monsieur Romain SUZZARINI

-:-

Le conseil municipal est réuni sous la Présidence de Madame Josette SICAULT,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Maryvonne HAUTIN, Maire.

Vu l'avis de la commission de finances du 10 mai 2022,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré et s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2022, le conseil municipal :

1. Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec

Le Maire, soussignée, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations ont été publiées conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran

les indications du compte de gestion ;

2. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	8 752 141,46	13 952 036,70	32 323 752,62	34 882 763,57	41 075 894,08	48 834 800,27
RESULTATS DE L'EXERCICE		5 199 895,24		2 559 010,95		7 758 906,19
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES		1 316 451,87		3 314 069,79	0,00	4 630 521,66
RESULTAT DE CLOTURE 2022		6 516 347,11		5 873 080,74		12 389 427,85
RESTES A REALISER	546 291,85	1 216 218,00			546 291,85	1 216 218,00
SOLDE SUR REPORTS		669 926,15				669 926,15
RESULTATS DEFINITIFS	9 298 433,31	7 732 565,11		5 873 080,74		13 059 354,00

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

-:-

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 2 ne participent pas part au vote.

Ont voté pour : M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. BERTHELEMY, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, Mme MORIN, M. VESQUES, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

N'ont pas pris part au vote : Mme HAUTIN, Mme HAMON.

-:-

Je soussignée, Maire de SARAN, certifie que, conformément à l'article 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'Etat le et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

SARAN, le

Monsieur Romain SUZZARINI

Le(s) secrétaire(s) de séance

Signé manuscritement

Maryvonne HAUTIN

Maire de Saran

Signé manuscritement



VILLE DE SARAN

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2022
Budgets principal et
annexes**

Rapport de présentation



INTRODUCTION

Le compte administratif rend compte, annuellement, **des opérations budgétaires exécutées**. Voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin, il se présente formellement de la même manière que le budget prévisionnel pour permettre des comparaisons :

- Entre les prévisions et les réalisations par l'analyse des taux de réalisation ;
- Entre les réalisations des exercices antérieurs et de l'année N afin d'analyser l'évolution réelle des différents postes de dépenses et de recettes ;
- Entre les communes de la même importance en calculant les 11 ratios obligatoires depuis l'application du décret du 27 mars 1993. Les informations fournies dans ce rapport font état de comparaisons avec la moyenne de la strate démographique qui regroupe les communes de 10 000 H à 20 000 H appartenant à un groupement fiscalisé (FPU). (Source : <http://www.collectivités-locales.gouv.fr> du ministère du budget et des comptes publics).

Ainsi, le compte administratif présente le bilan financier de l'ordonnateur et permet de contrôler la gestion de la ville. Il permet d'apprécier la santé financière de la collectivité dans l'évolution des équilibres budgétaires et comptables et dans l'évolution du résultat dégagé. **A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.**

L'approbation du compte administratif **intervient après l'approbation du compte de gestion** du trésorier avec lequel il doit être strictement en cohérence.

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi, le Compte Administratif 2022 du budget principal et ceux de ses budgets annexes ont été précédés :

- Du débat d'orientation budgétaire tenu le 19 novembre 2021
- Du vote des budgets primitifs intervenu le 17 décembre 2021
- Du vote de l'affectation des résultats le 2 juillet
- Du vote des budgets supplémentaires 2021 votés le 2 juillet
- Des décisions modificatives



SOMMAIRE

1 - LE BUDGET PRINCIPAL	3
1-1 PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	3
1-2 LES RESULTATS 2022 ET LES TAUX DE REALISATION	5
1-3 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
1-3-1- LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	6
1-3-2- LES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET LES REPRISES SUR PROVISION	16
1-3-3- LES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	16
1-3-4 – LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17
1-3-5 – LES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	23
1-3-6 – LES EPARGNES	24
1-4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26
1-4-1- LE SOLDE D'EXECUTION.....	26
1-4-2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	26
1-4-3 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	29
1-4-4 LES RATIOS OBLIGATOIRES	34
2 - LE BUDGET ANNEXE DU FOYER LOGEMENT G. BRASSENS	36
2-1 PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	36
2-2 LES RESULTATS 2022	37
2-3 LES DEPENSES ET LES RECETTES D'EXPLOITATION	38
2-3-1- LES RECETTES D'EXPLOITATION	38
2-3-1- LES DEPENSES D'EXPLOITATION	38
2-4 LES DEPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	39
2-4-1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	39
2-4-2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	39
3 - LES BUDGETS ANNEXES « LOTISSEMENTS »	40
3-1 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS « LA GUIGNACE ».....	40
3-2 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'ACTIVITES ARTISANALES « LA MOTTE PETREE ».....	41
3-2 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS « LE CHENE MAILLARD ».....	42
3-3 - LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS « LES BORDES ANGLAISES ».....	43
3-4 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS « LES TULIPES ».....	44
4 – LE COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDE	45



1 - LE BUDGET PRINCIPAL

1-1 PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Fonctionnement Recettes

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution
Opérations réelles					
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	929 128,65	947 033,47	1 006 704,00	1 002 673,14	99,60%
70 - PRODUITS DES SERVICES	3 652 934,51	3 942 332,78	4 243 102,00	4 228 075,78	99,65%
73 - IMPOTS ET TAXES	24 642 288,49	22 236 021,90	22 830 817,00	23 034 001,26	100,89%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS	1 787 324,40	4 126 472,77	3 929 163,00	4 058 922,51	103,30%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	359 972,19	387 169,61	395 715,00	398 781,44	100,77%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	236 205,63	280 495,13	26 762,21	728 794,18	2723,22%
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	0,00	0,00	13 110,00	13 111,22	100,01%
Somme	31 607 853,87	31 919 525,66	32 445 373,21	33 464 359,53	103,14%
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 136 848,69	984 305,75	3 314 069,79	3 314 069,79	100,00%
Opération d'ordre					
042 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	420 888,06	430 510,84	508 782,00	1 418 404,04	278,78%
TOTAL :	33 165 590,62	33 334 342,25	36 268 225,00	38 196 833,36	105,32%

Fonctionnement dépenses

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution
Opérations réelles					
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 257 210,77	5 918 161,69	6 541 776,00	5 949 953,74	90,95%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	19 958 089,28	20 002 751,72	20 782 465,00	20 686 874,87	99,54%
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	184 611,00	178 666,00	162 580,00	162 394,00	99,89%
022 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	40 500,00	0,00	0,00%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	2 162 810,35	2 206 095,28	2 380 191,80	2 341 934,83	98,39%
66 - CHARGES FINANCIERES	276 718,15	242 408,14	244 610,00	242 612,45	99,18%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	216 183,33	158 811,33	191 560,00	169 289,14	88,37%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00	83 111,22	84 635,00	84 630,42	99,99%
Somme	28 055 622,88	28 790 005,38	30 428 317,80	29 637 689,45	97,40%
Opération d'ordre					
023 - VIREMENT A LA SECT. D'INV.	0,00	0,00	4 698 363,20	0,00	0,00%
042 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 125 661,99	1 230 267,08	1 141 544,00	2 686 063,17	235,30%
Somme	1 125 661,99	1 230 267,08	5 839 907,20	2 686 063,17	45,99%
TOTAL :	29 181 284,87	30 020 272,46	36 268 225,00	32 323 752,62	89,12%



Investissement recettes

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution
Opérations réelles					
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	676 238,00	0,00	0,00%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	3 826 946,93	3 897 891,75	610 000,00	606 328,15	99,40%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	831 363,20	244 190,91	643 676,13	505 867,20	78,59%
16 - EMPRUNTS ET DETTES	6 319,18	6 280,80	148 171,80	9 004 104,84	6076,80%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	500,00	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.	676 295,09	200 710,72	1 875,00	1 002 948,44	53490,58%
Somme OP REELLES	5 340 924,40	4 349 074,18	2 079 960,93	11 119 748,63	597,45
Opérations d'ordre					
040 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 125 661,99	1 230 267,08	1 141 544,00	2 686 063,17	235,30%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	239 701,00	4 618 872,20	146 225,00	146 224,90	100,00%
Somme OP ORDRE	1 365 362,99	5 849 139,28	1 287 769,00	2 832 288,07	219,94%
021 - VIREMENT DE SECTION FONCTION.	0,00	0,00	4 698 363,20	0,00	0,00%
001 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	701 772,86	1 121 401,44	1 316 451,87	1 316 451,87	100,00%
TOTAL :	7 408 060,25	11 319 614,90	9 382 545,00	15 268 488,57	162,73%

Investissement dépenses

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution
Opérations réelles					
001 - DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	
020 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	0,00	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	97 574,70	2 069,99	34 550,00	33 744,62	97,67%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 - EMPRUNTS ET DETTES	1 498 037,66	1 421 641,13	1 566 662,14	1 564 929,16	99,89%
Dépenses d'équipement					
000000028- GROUPE SCOLAIRE LES PARRIERES	60 707,40	145 011,90			
000000031- REAMENAGEMENT SALLE JEAN MOULIN	132,15	52,32			
000000032 - RENOV; COUVERTURE SALLE MULTISPORT	78 959,04	0,00			
000000034- CONSTRUCTION STAND DE TIR	9 546,00	43 301,26			
000000035 - REHABILITATION ILM	38 772,75	60 538,20			
000000036 - OONSTRUCTION CITY STADE		93 329,83			
000000037 - RENOVATION SALLE JEAN LANDRE		163 774,67			
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	54 976,06	80 871,33	122 765,23	90 738,76	73,91%
204 - SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	726 900,00	726 900,00	787 475,00	787 475,00	100,00%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	868 679,09	1 045 126,89	1 362 225,86	1 080 538,06	79,32%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 188 153,67	1 168 664,33	4 852 474,77	3 628 704,73	74,78%
Total dépenses d'équipement	4 026 826,16	3 527 570,73	7 124 940,86	5 587 456,55	328,01%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.	3 631,23	2 498,14	1 385,00	1 382,19	99,80%
Somme OP REELLES	5 626 069,75	4 953 779,99	8 727 538,00	7 187 512,52	6,25
Opérations d'ordre					
040 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	420 888,06	430 510,84	508 782,00	1 418 404,04	278,78%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	239 701,00	4 618 872,20	146 225,00	146 224,90	100,00%
Somme OP D'ORDRE	660 589,06	5 049 383,04	655 007,00	1 564 628,94	238,87%
TOTAL :	6 286 658,81	10 003 163,03	9 382 545,00	8 752 141,46	93,28%



1-2 LES RESULTATS 2022 ET LES TAUX DE REALISATION

VILLE DE SARAN		2022
Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Total prévisions	36 268 225,00 €	36 268 225,00 €
Réalisé	32 323 752,62 €	38 196 833,36 €
Taux de réalisation	89,12%	105,32%
Résultat		5 873 080,74 €
<i>Dont résultat antérieur reporté N-1</i>		3 314 069,79 €
<i>Dont résultat de l'exercice 2022</i>		2 559 010,95 €

Libellé section	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Total prévisions	9 382 545,00 €	9 382 545,00 €
Réalisé	8 752 141,46 €	15 268 488,57 €
Taux de réalisation	93,28%	162,73%
Résultat		6 516 347,11 €
<i>Dont résultat antérieur reporté N-1</i>		1 316 451,87 €
<i>Dont résultat de l'exercice 2022</i>		5 199 895,24 €

Sens	Dépenses	Recettes
Total prévisions	45 650 770,00 €	45 650 770,00 €
Réalisé	41 075 894,08 €	53 465 321,93 €
Taux de réalisation	89,98%	117,12%
Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2022		12 389 427,85 €
<i>Dont résultat cumulé antérieur reporté N-1</i>		4 630 521,66 €
<i>Dont résultat de l'exercice 2022</i>		7 758 906,19 €

RAR

Sens	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Restes à réaliser 2022 reportés sur 2023		1 216 218,00 €
Restes à réaliser 2022 reportés sur 2023	546 291,85 €	
Solde sur reports		669 926,15 €

RESULTAT FINAL NET 13 059 354,00 €



A l'examen des résultats (tableau n°3), le budget principal se solde au 31 décembre 2022 par un excédent global cumulé de 12 389 427,85 €. **Toutefois, comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires et lors de la présentation du budget primitif, ce résultat est à lire avec prudence en raison de l'emprunt de 9 000 000 € réalisé sur l'exercice 2022 pour financer le groupe scolaire des Parrières dont les travaux (et donc le paiement des travaux) s'étaleront jusqu'en 2025. Hors emprunt, le résultat fin 2022 serait de 3 389 427,85 €.**

Si l'on ajoute les restes à réaliser d'investissement au résultat global réel (yc emprunt) c'est-à-dire les dépenses engagées juridiquement et comptablement en 2022 mais non encore ordonnancées, le résultat définitif 2022 du budget principal est excédentaire de **13 059 354,00 €**.

Hors emprunt le résultat définitif serait de 4 059 354,00 €

On peut noter aussi, en lisant le tableau n°2 et le suivant, que l'emprunt n'avait pas été inscrit dans les prévisions budgétaires 2022.

Taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires				
Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
2020	96,76%	101,75%	62,02%	96,19%
2021	97,07%	101,27%	64,80%	84,18%
2022	89,12%	105,32%	93,28%	162,73%

On observe que le taux de réalisation des dépenses d'investissement s'améliore grâce à la mise en place de l'AP/CP pour les travaux du groupe scolaire des Parrières, puisque les prévisions de l'opération s'étalent sur plusieurs exercices.

1-3 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Les recettes de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 38 196 833,36 €. Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 32 323 752.62 €.

1-3-1- LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opération d'ordre ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie), sont composées des recettes de gestion courante et des produits exceptionnels.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **33 464 359€**, elles étaient de 31 919 525 € en 2021. Elles sont en progression de 4,84 % comparées à celles de l'exercice précédent.

Parmi elles, on retrouve principalement :

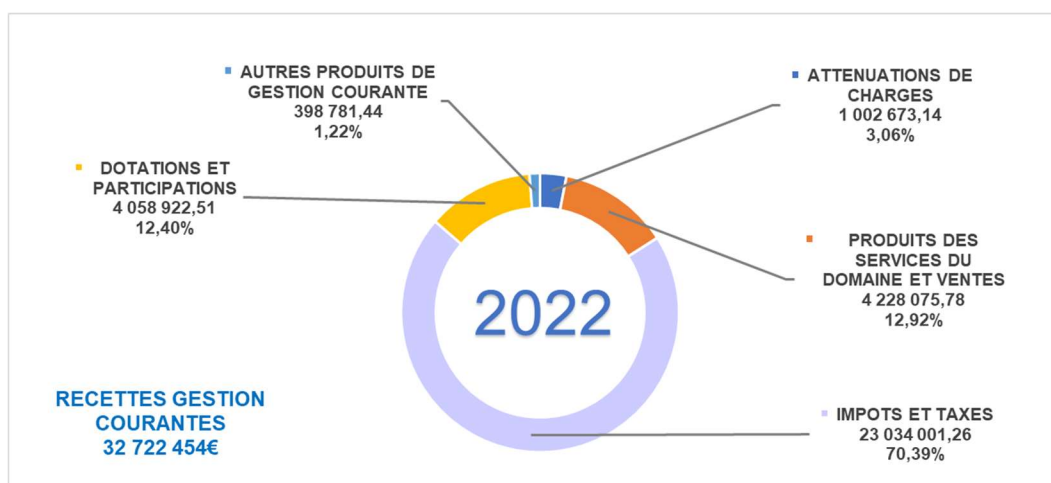
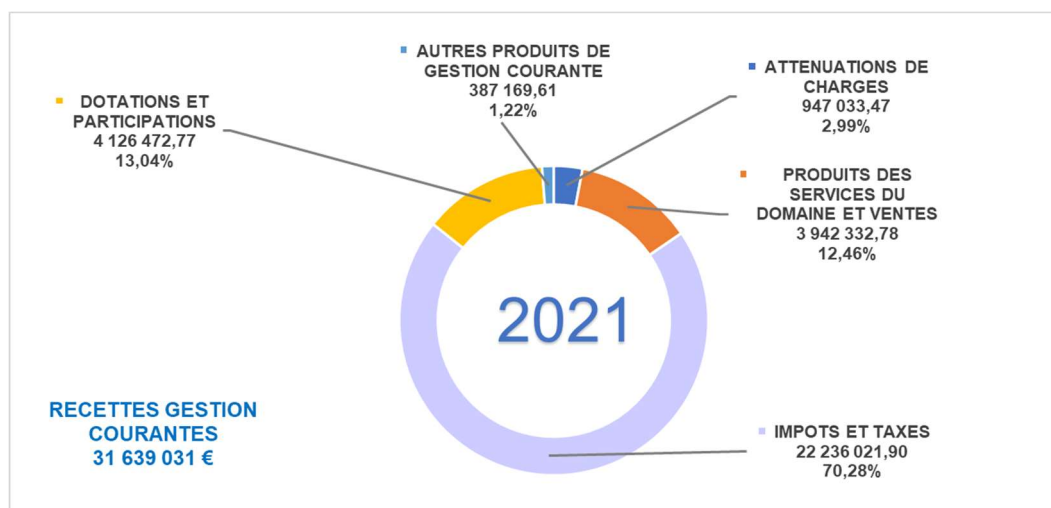
- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et vente diverses.



Le tableau ci-dessous indique l'évolution des recettes entre 2021 et 2022, ainsi que leur structure.

Chapitre		Réalisé 2021	Part dans le budget	Réalisé 2022	Part dans le budget	Ecart 2021/2022	Variation 2020/2021
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	947 033,47	2,99%	1 002 673,14	3,06%	55 639,67	5,88%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	3 942 332,78	12,46%	4 228 075,78	12,92%	285 743,00	7,25%
73	IMPOTS ET TAXES	22 236 021,90	70,28%	23 034 001,26	70,39%	797 979,36	3,59%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 126 472,77	13,04%	4 058 922,51	12,40%	-67 550,26	-1,64%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	387 169,61	1,22%	398 781,44	1,22%	11 611,83	3,00%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		31 639 030,53	100,00%	32 722 454,13	100,00%	1 083 423,60	3,42%
78	REPRISES SUR PROVISIONS	0,00		13 111,22		13 111,22	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	280 495,13		728 794,18		448 299,05	159,82%
TOTAL		31 919 525,66		33 464 359,53		1 544 833,87	4,84%

Structure des recettes de gestion courante :





Chapitre 013 : Atténuations de charges

Pour l'exercice 2022, ce chapitre représente 3,06 % des recettes réelles de fonctionnement soit un montant de **1 002 673,14 €**. Il retrace les ventes de fournitures stockées au magasin municipal pour les besoins des services municipaux ainsi que les remboursements sur rémunération du personnel par la caisse primaire d'assurance maladie et les caisses de prévoyance, lesquels sont liés aux arrêts maladie des agents municipaux.

La gestion de stocks à Saran

Le magasin municipal achète la plupart des fournitures pour l'ensemble de la collectivité chez des grossistes, en vertu de marchés publics et de négociations ponctuelles, qu'il revend aux services municipaux sur commande.

Durant l'exercice 2022, le magasin a acheté pour 798 308,19 € de fournitures et en a revendu 798 308,19 €.

Les remboursements concernant les frais de personnel :

En 2022, la prime inflation versée aux agents du foyer Georges Brassens fait l'objet d'un remboursement par le budget annexe « résidence personnes âgées ». Ce remboursement est de 44 575,15 €.

Les remboursements d'indemnités journalières versés par la CPAM sont de 159 789,80 €.

Chapitre 70 : produits des services

En 2022, les produits des services sont réalisés à 99,64 % de leurs prévisions. A hauteur de **4 228 076 €**, ils représentent 12,92 % des recettes de gestion courante. Entre 2021 et 2022 ces produits progressent de 285 743 €, sans retrouver totalement le produit perçu en 2019, avant la crise sanitaire. Il était alors de 4 340 109 €.

Le tableau ci-après retrace les évolutions qui ont eu lieu de 2019 à 2022 :



Compte administratif 2022 Rapport de présentation

Exercice	2019	2020	2021	2022		Evolution N-1	Observations
	Total réalisé	Total réalisé	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé		
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES							
7022 - COUPES DE BOIS	2 504,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7023 - MENUS PRODUITS FORESTIERS	800,00	1 040,00	680,00	640,00	640,00	-40,00	
70311 - CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	4 672,00	7 925,00	6 965,00	4 600,00	8 111,00	1 146,00	
70312 - REDEVANCES FUNERAIRES	1 117,00	2 412,00	252,00	400,00	0,00	-252,00	
70321 - DROITS DE STATIONNEMENT ET LOCATION VOIE PUBLIQUE	2 831,50	2 959,00	2 834,37	3 500,00	3 324,53	490,16	Marché plein vent
70323 - REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	974,24	1 612,17	2 592,00	2 767,00	7 094,39	4 502,39	
70388 - AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	38 158,11	77 652,25	5 083,15	104 490,00	104 613,33	99 530,18	Antennes réseaux
704 - TRAVAUX	131,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7062 - REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	182 142,07	42 145,50	58 516,76	138 300,00	110 594,45	52 077,69	Culture, voyage séniors
70631 - A CARACTERE SPORTIF	389 309,67	175 622,92	195 226,83	437 322,00	298 813,74	103 586,91	Centre nautique, locations de gymnases
70660 - REDEV.ET DROITS SCES SOCIAUX	1 238 085,28	1 086 365,37	1 178 705,99	1 191 000,00	1 233 441,72	54 735,73	Recettes familles, petite enfance, jeunesse, maintien à domicile
70661 - RED.& DROITS S.SOC. CAISSES	269 228,30	312 070,38	322 917,66	305 965,00	330 613,44	7 695,78	Recettes caisses de retraite ou CAF : petite enfance, enfance, jeunesse, maintien à domicile
7067 - REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	578 134,58	419 886,05	597 639,43	577 890,00	619 748,36	22 108,93	Restauration scolaire
70688 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	21 154,10	25 986,52	7 392,65	17 500,00	16 499,95	9 107,30	Entretien espaces verts quartier du Kiosque
7078 - AUTRES MARCHANDISES	0,00	1 584,68	1 038,04	1 600,00	1 602,26	564,22	Refacturation carburant au COS et au Foyer
7083 - LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	6 377,01	6 472,07	5 836,09	6 500,00	7 741,04	1 904,95	
70841 - AUX BUDG. ANNEX, REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	153 529,10	140 464,19	178 535,33	138 040,00	135 723,95	-42 811,38	Personnel ville facturé au foyer, au CCAS
70846 - AU GFP DE RATTACHEMENT	979 876,37	983 084,82	968 243,27	900 000,00	934 800,23	-33 443,04	Refacturation mise à disposition de personnel à la Métropole
70848 - AUX AUTRES ORGANISMES	153 316,69	165 735,29	157 120,95	178 748,00	194 931,16	37 810,21	Refacturation MAD de personnel au SIVU et associations
70872 - PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES MUNICIPALES	131 747,77	10 025,24	24 067,22	27 070,00	17 984,76	-6 082,46	Remboursement fournitures foyer
70873 - PAR LES CCAS	320,74	711,51	863,64	1 125,00	899,54	35,90	Remboursement fournitures CCAS
70876 - PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	99 326,21	112 725,27	151 398,00	122 400,00	117 472,00	-33 926,00	Refacturation fournitures à disposition de la Métropole
70878 - PAR D'AUTRES REDEVABLES	86 882,58	91 432,99	77 320,28	83 245,00	83 425,93	6 105,65	Refacturation au SIVU des lfs
	4 340 619,43	3 667 913,22	3 943 228,66	4 243 102,00	4 228 075,78	284 847,12	

Chapitre 73 : Impôts et taxes

La fiscalité est retracée principalement au chapitre 73, toutefois, les compensations pour exonérations de taxes foncières décidées par l'Etat sont imputées au chapitre 74. Avant de présenter l'analyse fiscale, il convient de rappeler les principes de la réforme de la taxe d'habitation (TH).

Rappel sur la réforme de la taxe d'habitation

L'année 2021 a signé un tournant significatif sur la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette réforme annoncée au début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron a été actée définitivement dans l'article 16 de la Loi de Finance de 2020.

Il reste désormais les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.



Afin de compenser les pertes liées à cette réforme, les communes se voient attribuer la part du foncier bâti départemental. Cette compensation donne lieu à certaines inégalités quant à la différence de produit perçu avant/après réforme. Afin de lisser ses écarts et d'avoir une juste compensation pour l'ensemble des communes, un coefficient correcteur est mis en place.

Ce coefficient va permettre de prélever les communes en situation de surcompensation afin d'alimenter un fonds à destination des communes sous-compensées.

Ce coefficient est calculé **par rapport au produit de TH de la commune 2020**. Afin de contrer le possible effet d'aubaine, il a été retenu comme indicateur pour la définition du coefficient correcteur les éléments suivants :

- Base d'imposition 2020
- Allocation compensatrice 2020
- Taux de TH 2017

Le produit issu de ces indicateurs sera donc comparé au produit du foncier bâti départemental 2020 pour définir le coefficient correcteur. Ce dernier est défini et **figé pour les années à venir**. Pour la commune de SARAN, le coefficient est de 0,813163.

Le coefficient étant inférieur à 1, la commune de SARAN est surcompensée, elle sera donc prélevée via le coefficient pour percevoir le montant à l'euro près.

Analyse de la fiscalité locale :

Représentant 77,76 % des recettes de gestion courante, les recettes fiscales sont de loin les recettes les plus importantes.

Recettes fiscales	2020	2021	2022
Fiscalité directe et indirecte (chapitre 73)	24 642 288,49	22 236 021,90	23 034 001,26
Compensations fiscales (chapitre 74)	240 862,00	2 334 351,00	2 422 471,00
Total fiscalité	24 883 150,49	24 570 372,90	25 456 472,26
Recettes de gestion courantes	31 371 648,00	31 639 301,00	32 735 565,00
%	79,32%	77,66%	77,76%

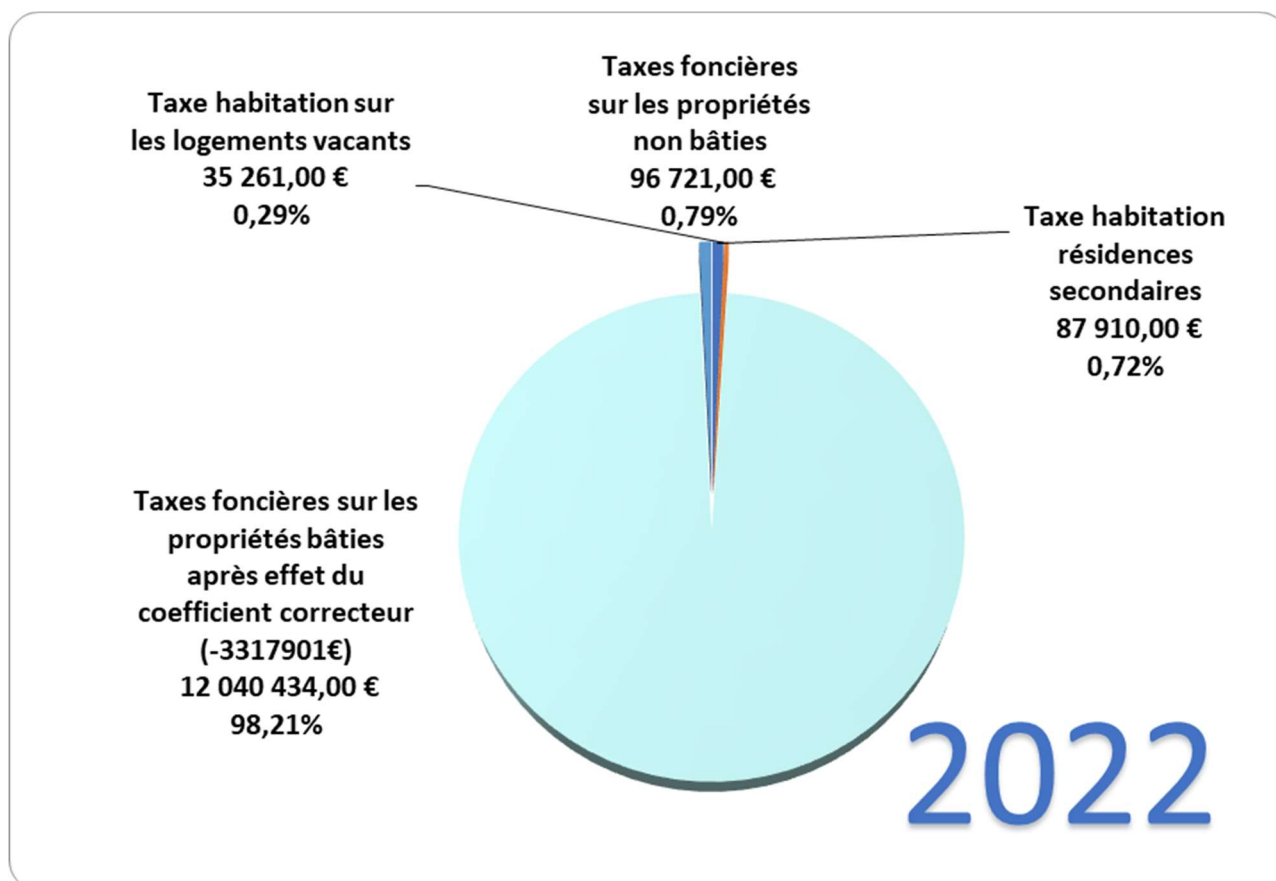
Exercice	2020	2021	2022		Obs	
	Total réalisé	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	Evolution N-1	Structure 2022
73 - IMPOTS ET TAXES						
73111 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX	13 710 819,00	11 891 858,00	12 236 111,00	12 263 525,00	371 667,00	53,24%
7318 - AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	481 830,00	11 171,00	88 255,00	2 847,00	-8 324,00	0,01%
73211 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	8 793 889,00	8 793 889,00	8 793 889,00	8 793 889,00	0,00	38,18%
73212 - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	150 739,00	150 739,00	150 000,00	150 739,00	0,00	0,65%
73221 - FNGIR	85 072,00	85 072,00	85 072,00	85 072,00	0,00	0,37%
7344 - TAXE SUR LES DECHETS STOCKES	155 000,00	135 000,00	174 990,00	151 992,63	16 992,63	0,66%
7351 - TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE		95 282,34	200 000,00	226 626,77	131 344,43	0,98%
7363 - IMPOT SUR LES CERCLES ET MAISONS DE JEUX	13 083,79	4 239,68	2 500,00	3 184,84	-1 054,84	0,01%
7368 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	425 483,51	406 415,83	400 000,00	412 761,17	6 345,34	1,79%
7381 - TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIE	826 372,19	662 355,05	700 000,00	943 363,85	281 008,80	4,10%
TOTAL	24 642 288,49	22 236 021,90	22 830 817,00	23 034 001,26	797 979,36	100,00%



Les recettes fiscales comprennent la fiscalité directe composée de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur le Non Bâti, de l'attribution de compensation versée par Orléans Métropole après le transfert de la taxe professionnelle de la ville vers l'EPCI.

a) *En dehors de la fiscalité reversée, les produits de la fiscalité directe se composent et se structurent de la façon suivante :*

BASES ETAT 1288 M - PRODUITS ETAT 1386 RC	BASES 2020	PRODUITS 2020 (lissage inclus)	BASES 2021	PRODUITS 2021 (lissage inclus et coefficient correcteur inclus)	BASES 2022	PRODUITS 2022 (lissage inclus et coefficient correcteur inclus)
Taxe d'habitation (TH)	19 321 141	3 094 707	658 510	105 043	0	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)					550 999	87 910
Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)					220 104	35 261
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	35 617 777	10 518 246	30 936 810	11 690 288	31 862 037	12 040 434
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	130 473	90 653	138 928	96 527	139 207	96 721
Rôles complémentaire		7 213				
Rôles supplémentaires (années antérieures)		481 830		11 171		
TOTAUX	55 069 391	14 192 649	31 734 248	11 903 029	32 772 347	12 260 326





Les taux d'imposition des deux taxes, fixés par le conseil municipal restent inchangés depuis 2010. L'évolution des recettes de fiscalité directe provient à la fois de l'évolution des bases fiscales dont la revalorisation revient chaque année à l'Etat et de l'évolution des bases physiques telles les nouvelles constructions ou agrandissements constatés via les permis de construire et les démolitions.

b) La fiscalité reversée

La fiscalité reversée est composée des versements d'Orléans Métropole au titre des transferts de compétences ainsi que des compensations de l'Etat pour les exonérations de fiscalité locale directe à sa discrétion.

L'attribution de compensation : la commune perçoit une attribution de compensation de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2002 au titre de la compensation pour passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences qui y étaient liés.

Après la transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2017 puis en Métropole au 1^{er} mai 2017, les différents transferts de compétences ont impacté l'attribution de compensation perçue par Saran qui est passée de 10.619.942 € en 2016 à 10.026.284 € en 2017 puis 8.924.512 € en 2018 et enfin 8.793.889 € en 2019. Depuis, il n'y a pas eu de transfert de compétences entre les deux collectivités donc l'attribution de compensation perçue en 2022 est identique à celle perçue depuis 2019.

La dotation de solidarité communautaire : Cette dotation de la Métropole mise en place en 2002 au passage en Communauté d'Agglomération était basée initialement sur le partage de l'évolution de la Taxe professionnelle entre l'Agglo et les communes membres sur 6 critères précis et évolutifs. Elle était depuis 2010 figée sur la dotation 2009 en raison des dispositions du Code Général des Impôts dans son article « 1609 nonies » qui prévoit que toute dotation de solidarité communautaire ne saurait évoluer à partir du moment où l'Établissement Public de Coopération Intercommunal met en place une fiscalité additionnelle. Ce qui a été le cas en 2010 pour la C.A.O.

Depuis 2010, le produit de cette dotation est donc **figé à 150.739 €** par an.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la T.P. et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.) : Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, l'État a mis en place des versements de compensation et de garantie permettant à chaque collectivité de percevoir les montants qu'elle percevait avant la réforme.

Il a donc été mis en place une Dotation de Compensation, suite à la Réforme de la Taxe Professionnelle (D.C.R.T.P.), financée par l'État et un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.) financé par les collectivités qui ont davantage de ressources fiscales après la réforme qu'avant.

La ville de Saran, bien que n'étant plus bénéficiaire de la T.P., percevait au titre des établissements fortement pourvoyeurs de T.P. (Ets SERVIER à Gidy), installés sur une petite commune du Département, qui employaient au moins 10 salariés de la commune, un fonds départemental de péréquation de la T.P.

Ce fonds, évolutif, a été remplacé depuis la réforme de la T.P. de 2010 par le F.N.G.I.R. et la D.C.R.T.P. (ch.74) annoncés après la réforme comme figés à vie soit pour Saran à 85.098 € pour le premier et à 44.746 € pour le second. Le total de ses deux versements correspondait au produit



du fonds de péréquation départemental de péréquation de 2009, soit 129.844 €, perçu antérieurement auprès des établissements Servier.

En 2021 et en 2022, contrairement aux engagements initiaux de l'État, le F.N.G.I.R. a été perçu pour Saran à hauteur de 85.072 € en vertu d'une régularisation des déclarations de Cotisation de Valeur Ajoutée des Entreprises opérée par l'Etat depuis 2010. La D.C.R.T.P. a été perçue quant à elle, à hauteur de 17.214 €.

Les compensations par l'État au titre des exonérations de taxes foncières (ch 74) : pour 2022 ce poste s'établit à 2.422.471 € (cf. tableau page 10) en vertu de l'exonération de 50% des bases fiscales des entreprises.

c) En sus des taxes directes locales la collectivité perçoit des taxes indirectes :

- La taxe locale sur la publicité extérieure a rapporté 412 761 € en 2022, soit une hausse de 1,79 % par rapport à 2021.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité a rapporté 226 626 € en 2022.
- La taxe sur les déchets stockés à l'usine de traitement des ordures ménagères a été instaurée en 2007. Elle rapporte 1,50 € par tonne de déchets réceptionnés à l'UTOM ; cette taxe a rapporté 151 993 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation, inhérente aux mutations des propriétés sur le territoire communal est difficile à prévoir d'un exercice à l'autre. Elle a rapporté 943 364 € alors que la prévision était de 700 000 €. Comparée à la taxe perçue en 2021, elle rapporte 281 008 € de plus.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations.

Ce chapitre représente en 2022, 12,40 % des recettes de gestion courante. Il est composé en grande partie de toutes les dotations et participations de l'Etat, de la Région, du Département, des autres communes, des organismes comme la CAF...



Exercice	2020	2021	2022		Obs	
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	Total réalisé	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	Evolution N-1	Structure 2022
7411 - DOTATION FORFAITAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00		
74123 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	194 760,00	211 249,00	227 718,00	227 686,00	16 437,00	5,61%
744 - FCTVA	30 621,00	16 116,00	15 000,00	12 509,49	-3 606,51	0,31%
7461 - D.G.D.	0,00	20 771,40	0,00	0,00	-20 771,40	0,00%
74718 - AUTRES	4 875,59	14 987,20	3 000,00	7 138,10	-7 849,10	0,18%
7473 - DEPARTEMENTS	17 144,20	8 601,00	9 900,00	8 895,00	294,00	0,22%
74741 - COMMUNES MEMBRES DU GFP	17 064,96	20 733,84	16 500,00	18 063,00	-2 670,84	0,45%
74748 - AUTRES COMMUNES	4 977,28	4 289,76	7 200,00	5 057,64	767,88	0,12%
7476 - C.C.A.S. ET CAISSE DES ECOLES	2 534,45	2 399,34	2 000,00	0,00	-2 399,34	0,00%
7478 - AUTRES ORGANISMES	1 249 108,36	1 460 126,23	1 193 200,00	1 320 299,58	-139 826,65	32,53%
748313 - DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF.	17 214,00	17 214,00	17 214,00	17 214,00	0,00	0,42%
74834 - ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	13 430,00	2 334 351,00	2 422 471,00	2 422 471,00	88 120,00	59,68%
74835 - ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	227 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
7484 - DOTATION DE RECENSEMENT	2 832,00	0,00	2 830,00	2 796,00	2 796,00	0,07%
7485 - DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	12 130,00	12 130,00	12 130,00	14 630,00	2 500,00	0,36%
7488 - AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	1 575,76	3 504,00	0,00	2 162,70	-1 341,30	0,05%
TOTAL	1 795 699,60	4 126 472,77	3 929 163,00	4 058 922,51	-67 550,26	100,00%

Ce chapitre s'élève à 4 058 922 € en 2022, en diminution de 67 550 € par rapport au réalisé 2021.

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée d'un ensemble de dotations, dissocié en deux catégories : la dotation forfaitaire d'un côté et les dotations de péréquation de l'autre, répondant pour chacune d'elles aux caractéristiques de catégories distinctes de communes (rurales, urbaines, d'outre-mer, etc...). La DGF est donc composée de la Dotation Forfaitaire (DF), la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ou de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

La DGF est calculée à partir d'une trentaine de critères, de nature très variée : démographique (population), sociale (nombre de logements sociaux etc..) financière (potentiel financier, effort fiscal etc...), physique ou géographique (superficie, longueur de voirie...) ou bien encore administrative (qualité de chef-lieu de canton etc...).

- ➔ La DF était pour la ville de Saran, jusqu'en 2018, la principale dotation de l'Etat. En constante diminution depuis 2010 (avec la contribution au redressement des finances publiques), la dotation forfaitaire a été réduite à néant à partir de 2018. La ville a été amputée de plus de 2 millions d'euros chaque année, ce qui représente un inconvénient majeur pour l'équilibre du budget et pour les investissements à réaliser.
- ➔ La DNP a été intégrée en 2004 à la DGF. Elle permet d'assurer une péréquation uniquement à partir de la richesse fiscale potentielle des communes. Saran ne perçoit pas de DNP.
- ➔ La DSU, destinée aux communes urbaines est déterminée à partir d'un classement qui fait intervenir des critères de ressources et de charges : nombre de logements sociaux et d'ayants-droits des aides aux logements, revenu des habitants, potentiel financier. Elle est versée au profit de la ville de Saran depuis 2008. Depuis 2017, cette dotation progresse chaque année. Elle est passée de 124 274 € en 2016 à 227 686 € en 2022.



- Le FCTVA est perçu sur les dépenses d'entretien de bâtiments. Il est intrinsèquement lié au montant des dépenses réalisées en N-1 ; La commune a perçu 12 509 € en 2022 contre 16 116 € en 2021.
- La Dotation Généralisée de Décentralisation (DGD). La ville n'a pas perçue de DGD en 2022, alors qu'en 2021 elle recevait 20 771 € au titre du renouvellement de l'informatisation de la bibliothèque.
- Les autres participations de l'Etat (article 74718) correspondent aux dotations pour l'organisation d'élections. Ce poste est donc obligatoirement fluctuant. Il est en diminution entre 2021 et 2022 en raison d'une aide à la relance que l'Etat a versée, exceptionnellement, aux collectivités en 2021.
- Les participations du Département concernent essentiellement des participations pour le fonctionnement de l'école de musique, de l'école de danse, du théâtre et du RASED dans les écoles. En 2022, ces participations s'établissent à 8 895 €.
- A l'article 7478 sont enregistrées les dotations et participations d'autres organismes. Il s'agit notamment des prestations uniques de la CAF et MSA inhérentes aux recettes liées aux activités jeunesse (4 500 € dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité), au multi-accueil de la petite enfance (391 409 € alors que les primes « covid » avait permis de percevoir 541 443 € en 2021), à l'accueil familial de la petite enfance (573 421 €), aux centres de loisirs (206 002 €) et enfin au Relais d'Assistants Maternels (50 914 €).
- Article 7484 – La ville de Saran a reçu en 2022, une dotation forfaitaire de recensement représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés pour préparer et réaliser l'enquête de recensement 2022.
- Article 7488 - La dotation pour titres sécurisés est versée également par l'Etat chaque année pour dédommager partiellement les communes qui délivrent les documents officiels sécurisés (passeports, CNI, etc...). En 2022, la dotation est de 14 630 €.
- Enfin, en 2022 SARAN a reçu une subvention de l'Etat de 2 163 € pour l'achat de capteurs de CO2 en milieu scolaire.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Les recettes de loyers s'établissent à 392 157 € en 2022 contre 376 902 € en 2021. Elles enregistrent une hausse de 15 255 € qui comprend à la fois des hausses de loyers mais aussi des baisses. Les loyers des ILM sont en diminution de 1 664 €. La fermeture de la boulangerie rue des Champs Gareaux sur le deuxième semestre 2022 correspond à une perte de 2 080 € et la vente du Grand Liot correspond à une perte de 4 690 € (location du manoir). Par contre, la location du cabinet médical rue des Sablonnières permet une ressource supplémentaire de 9 200 €. Les salles Marcel Pagnol, annexes du château de l'Etang, salle des Aydes et salle du Lac ont été louées davantage.



1-3-2- LES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET LES REPRISES SUR PROVISION

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont constitués du produit de la vente des immobilisations, et des autres produits exceptionnels. Par essence, ils sont aléatoires.

En 2022, les produits de cessions s'élèvent à 573 575 €. Ils concernent :

- La vente d'instruments de musique : 1 870 €
- La vente du Grand Liot : 548 898 €
- La vente des chevaux et poneys du domaine du Grand Liot : 5 211 €
- La vente de deux parcelles situées à l'extérieur du mur d'enceinte du cimetière du Bourg : 1 390 €.
- La reprise d'un camion : 50 €
- La vente aux enchères d'un camion 19 T : 13 876 €
- La vente aux enchères d'un scooter : 532 €
- La vente aux enchères d'un quad Massai : 1 747 €

Chapitre 78 : Reprises sur provisions

Par délibération du 17 décembre 2021, le conseil municipal a voté la constitution d'une provision semi-budgétaire pour dépréciation des comptes de tiers représentant 18 % des créances impayées de plus de 2 ans. Cette provision évolue tous les ans en fonction de l'évolution des créances impayées en contentieux de plus de 2 ans à la clôture de l'exercice.

A l'appui de l'état adressé par la Trésorerie d'Orléans Municipale et Métropole (désormais, le Service de Gestion Comptable), le conseil municipal a décidé, lors de la séance du 25 novembre 2022, de reprendre la provision faite en 2021 pour un montant de 13 111,22 €.

1-3-3- LES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Pour mémoire, les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense et une opération de recette budgétaire pour un montant identique. Ces opérations n'ont aucune incidence financière en termes d'encaissement et de décaissement.

Le chapitre 042 – Opérations de transfert entre section a été réalisé à hauteur de 1 418 404,45 €

- Travaux en régie : 299 090 €
- La différence sur réalisations (plus-value sur les ventes) : 970 982,45 €
- La neutralisation des amortissements : 94 900 €
- La quote-part des subventions d'investissement transférées : 53 432 €.

1-3-4 – LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

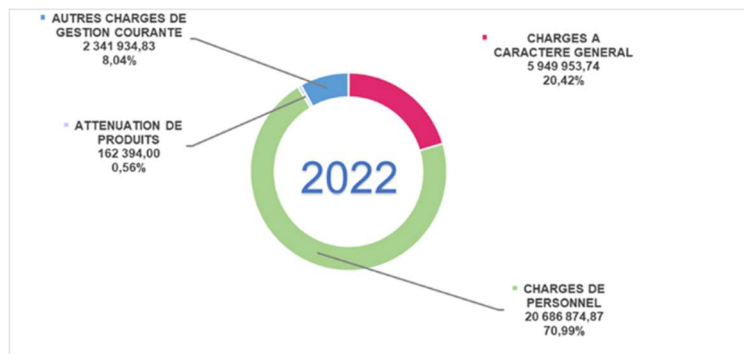
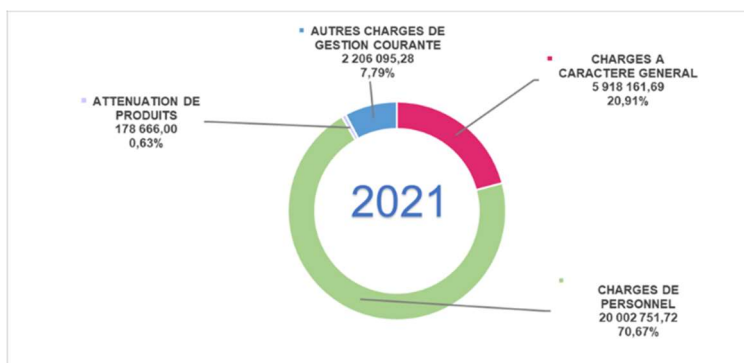
Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opération d'ordre ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie), sont composées des dépenses de gestion courante, des charges financières et des dépenses exceptionnelles.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 29 637 689 €, elles étaient de 28 790 005 € en 2021. Elles sont en progression de 2,94 % entre les deux exercices.

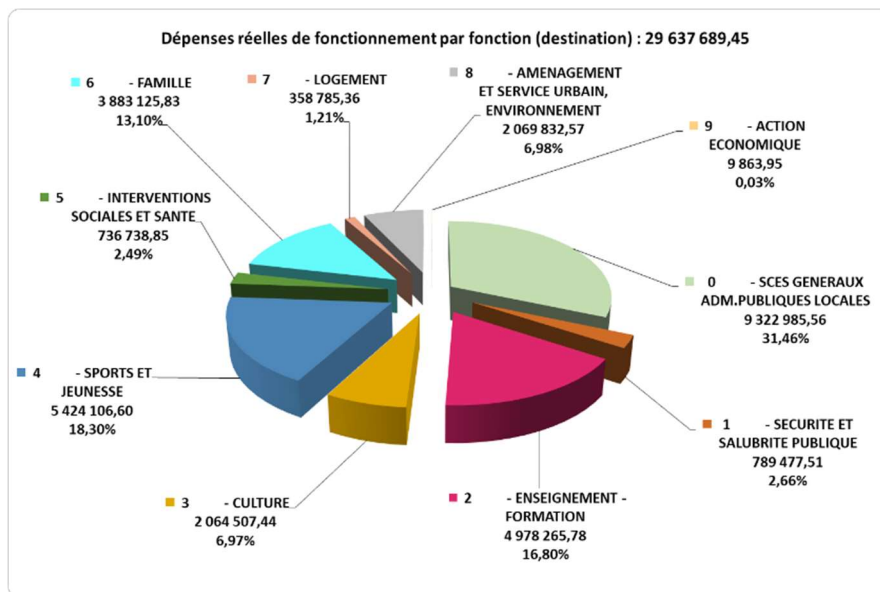
Le tableau ci-dessous indique l'évolution des dépenses entre 2021 et 2022, ainsi que leur structure.

Chapitre		Réalisé 2021	Part dans le budget	Réalisé 2022	Part dans le budget	Ecart 2021/2022	Variation 2021/2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 918 161,69	20,91%	5 949 953,74	20,42%	31 792,05	0,54%
012	CHARGES DE PERSONNEL	20 002 751,72	70,67%	20 686 874,87	70,99%	684 123,15	3,42%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	178 666,00	0,63%	162 394,00	0,56%	-16 272,00	-9,11%
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 206 095,28	7,79%	2 341 934,83	8,04%	135 839,55	6,16%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		28 305 674,69	100,00%	29 141 157,44	100,00%	835 482,75	2,95%
66	CHARGES FINANCIERES	242 408,14		242 612,45			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	158 811,33		169 289,14		10 477,81	6,60%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	83 111,22	0,29%	84 630,42	0,29%	1 519,20	1,83%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		28 790 005,38		29 637 689,45		845 960,56	2,94%

Les dépenses de gestion courante, c'est-à-dire les dépenses réelles de fonctionnement sans les intérêts de la dette, sans les charges exceptionnelles et sans les dotations aux provisions ont augmenté de 835 433 € entre 2021 et 2022, soit 2,94 %.



La comptabilisation des dépenses par fonction permet d'avoir une approche par politique :



Chapitre 011 : Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent en 2022 à 5 949 954 € ; elles sont en augmentation modérée de 0,54 % soit de 31 792 €. Elles sont réalisées à 90,95 % de leurs prévisions.

Le tableau suivant présente le classement des variations, par ordre croissant, de l'augmentation à la diminution la plus importante.

Exercice	2020		2021		2022		2022/2021
	Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL							
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	264 150,00	119 278,27	264 360,00	163 498,73	484 435,00	395 257,88	231 759,15
6156 - MAINTENANCE	416 710,00	371 368,35	421 950,00	374 939,85	463 920,00	450 157,59	75 217,74
615221 - BATIMENTS PUBLICS	141 800,00	125 125,60	145 940,00	113 168,47	210 940,00	175 783,90	62 615,43
6042 - ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	177 965,00	138 306,43	186 908,00	127 538,97	190 945,00	176 781,40	49 242,43
615228 - AUTRES BATIMENTS	97 800,00	90 135,92	47 540,00	66 920,89	89 440,00	112 217,22	45 296,33
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	103 275,00	82 989,32	117 130,00	86 649,51	144 390,00	121 612,74	34 963,23
60623 - ALIMENTATION	619 430,00	584 344,83	670 560,00	641 517,86	683 420,00	670 316,02	28 798,16
63512 - TAXES FONCIERES	115 080,00	125 993,00	124 250,00	125 765,92	149 215,00	146 674,87	20 908,95
6041 - ACHATS D'ETUDES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	0,00	0,00	0,00	0,00	15 600,00	15 600,00	15 600,00
611 - CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	245 385,00	218 437,47	258 054,00	217 458,02	299 409,00	232 890,56	15 432,54
60622 - CARBURANTS	121 350,00	93 230,98	121 650,00	124 923,26	134 500,00	135 287,17	10 363,91
6237 - PUBLICATIONS	88 760,00	61 053,49	101 530,00	75 936,39	97 110,00	86 123,09	10 186,70
637 - AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	25 460,00	24 900,46	20 560,00	20 642,69	30 390,00	30 167,42	9 524,73
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERES	18 950,00	19 567,41	11 495,00	14 183,13	22 750,00	23 410,65	9 227,52
6257 - RECEPTIONS	900,00	444,70	900,00	3 539,42	11 410,00	12 708,40	9 168,98
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	54 955,00	54 770,23	54 955,00	54 044,06	56 955,00	59 336,31	5 292,25
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	9 155,00	5 965,98	7 530,00	5 956,55	10 060,00	9 963,56	4 007,01
6168 - AUTRES	176 155,00	165 605,30	129 825,00	131 973,48	136 090,00	135 424,72	3 451,24
6161 - MULTIRISQUES	25 980,00	22 370,30	22 480,00	22 461,55	27 605,00	23 776,91	1 315,36
6281 - CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	10 335,00	10 336,50	10 220,00	8 053,67	11 375,00	8 913,84	860,17
6132 - LOCATIONS IMMOBILIERES	59 095,00	56 027,27	59 370,00	55 643,04	56 100,00	56 482,25	839,21
6067 - FOURNITURES SCOLAIRES	42 725,00	42 299,97	43 990,00	43 406,06	43 820,00	44 195,35	789,29
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	3 100,00	3 003,63	4 850,00	2 925,47	3 850,00	3 708,91	783,44
61820 - ABONNEMENTS - DOCUMENTATION	23 265,00	26 827,94	23 423,00	21 798,46	24 165,00	22 481,38	682,92
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	150,00	162,30	1 325,00	1 314,90	180,00	1 871,68	556,78
60224 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	40 000,00	35 406,13	40 000,00	37 672,28	35 000,00	38 145,16	472,88
61821 - LIVRES - DOCUMENTATION	2 705,00	1 473,67	2 450,00	1 436,92	2 275,00	1 566,59	129,67
6288 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6 300,00	519,45	6 300,00	0,00	6 320,00	7,00	7,00
61524 - BOIS ET FORETS	5 000,00	1 500,00	5 000,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00
6282 - FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	700,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Exercice	2020		2021		2022		2022/2021
	Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL							
6241 - TRANSPORTS DE BIENS	1 620,00	1 150,42	1 620,00	1 252,63	1 618,00	1 248,39	-4,24
6228 - DIVERS	560,00	558,67	800,00	797,11	765,00	761,60	-35,51
60631 - FOURNITURES D'ENTRETIEN	50,00	7,50	50,00	40,80	0,00	1,28	-39,52
6225 - INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	425,00	219,03	110,00	109,51	110,00	0,00	-109,51
6358 - AUTRES DROITS	290,00	138,00	290,00	138,00	0,00	0,00	-138,00
6256 - MISSIONS	3 345,00	4 133,69	6 000,00	5 567,49	5 785,00	5 411,35	-156,14
6247 - TRANSPORTS COLLECTIFS	8 077,00	1 463,53	3 987,00	1 229,00	1 740,00	946,88	-282,12
6188 - AUTRES FRAIS DIVERS	36 970,00	16 906,26	46 285,00	19 871,69	35 675,00	19 486,32	-385,37
614 - CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	6 300,00	4 349,14	6 300,00	4 793,41	6 000,00	4 371,94	-421,47
615232 - RESEAUX	0,00	4 196,85	0,00	2 954,04	1 000,00	2 456,70	-497,34
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	38 510,00	26 166,00	25 510,00	23 563,96	25 800,00	22 995,18	-568,78
6065 - LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)			1 010,00	1 007,88	200,00	237,66	-770,22
6185 - FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	450,00	30,00	450,00	962,30	450,00	14,40	-947,90
6227 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 150,00	1 604,38	1 525,00	1 322,33	500,00	339,57	-982,76
60628 - AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	9 580,00	5 637,66	10 060,00	6 061,39	7 492,00	4 968,60	-1 092,79
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	56 015,00	52 567,80	66 375,00	56 332,27	53 140,00	53 925,30	-2 406,97
6355 - TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	1 645,00	828,00	4 830,00	3 692,28	3 000,00	1 056,28	-2 636,00
6184 - VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	55 590,00	46 990,40	61 900,00	61 414,31	67 975,00	58 091,69	-3 322,62
615231 - VOIRIES	4 000,00	3 444,00	4 900,00	5 578,28	500,00	2 183,48	-3 394,80
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	84 445,00	81 245,72	86 470,00	93 583,75	90 600,00	90 052,77	-3 530,98
61551 - MATERIEL ROULANT	25 000,00	22 899,82	28 800,00	35 188,17	30 500,00	30 683,55	-4 504,62
60222 - PRODUITS D'ENTRETIEN	30 000,00	32 897,73	30 000,00	24 073,86	30 000,00	19 363,81	-4 710,05
6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	33 980,00	27 520,76	41 855,00	27 869,78	24 297,00	22 881,41	-4 988,37
6226 - HONORAIRES	28 100,00	20 180,22	29 920,00	20 106,30	14 800,00	14 415,26	-5 691,04
60651 - LIVRES, DISQUES, CASSETTES	35 900,00	39 350,33	45 100,00	47 008,55	36 000,00	39 239,30	-7 769,25
60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	61 495,00	44 356,28	65 280,00	51 037,06	56 371,00	41 197,07	-9 839,99
60621 - COMBUSTIBLES	15 700,00	15 092,77	15 650,00	14 524,34	4 500,00	4 045,84	-10 478,50
617 - ETUDES ET RECHERCHES	12 200,00	10 800,00	16 880,00	14 280,00	1 500,00	0,00	-14 280,00
62876 - AU GFP DE RATTACHEMENT	28 930,00	10 998,00	28 930,00	14 389,44	28 930,00	0,00	-14 389,44
6232 - FETES ET CEREMONIES	35 533,00	10 931,38	63 725,00	65 547,58	50 686,00	47 663,07	-17 884,51
60226 - VETEMENTS DE TRAVAIL	35 000,00	62 481,00	35 000,00	50 623,33	45 000,00	29 301,95	-21 321,38
61521 - TERRAINS	4 500,00	10 852,28	29 200,00	25 223,20	5 000,00	2 957,36	-22 265,84
6032 - VARIAT. DES STOCKS DES AUTRES APPROVISION.	850 002,00	845 612,61	913 481,00	853 911,39	882 174,00	820 142,55	-33 768,84
60228 - AUTRES FOURNITURES CONSOMMABLES	745 002,00	713 587,89	806 711,00	749 636,44	771 969,00	711 990,42	-37 646,02
60636 - VETEMENTS DE TRAVAIL	0,00	0,00	67 000,00	66 009,15	11 000,00	9 982,87	-56 026,28
60612 - ENERGIE - ELECTRICITE	698 700,00	665 234,88	703 600,00	818 414,99	803 230,00	696 677,32	-121 737,67
62841 - REDEVANCES D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE	0,00	0,00	208 705,00	208 704,62			-208 704,62
TOTAUX	5 845 699,00	5 265 877,90	6 363 554,00	5 920 190,18	6 541 776,00	5 949 953,74	29 763,56

On pourra noter, que l'évolution de la consommation d'eau devra être surveillée.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Les charges de personnel représentent le poste le plus important des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à **20 686 875 € en 2022**, soit une augmentation de 3,42 % en comparaison avec 2021.

De 2019, à 2022 la masse salariale évolue de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022
en euros	20 067 799	19 958 089	20 002 752	20 686 875
variation n/n-1		-0,55%	0,22%	3,42%
Part dans les dépenses réelles de fonctionnement réalisées		71,14%	69,48%	69,80%
Moyenne de la strate démographique*		60,50%	60,40%	



La dernière publication des « collectivités locales en chiffre 2022 » fournit les ratios sur 2021



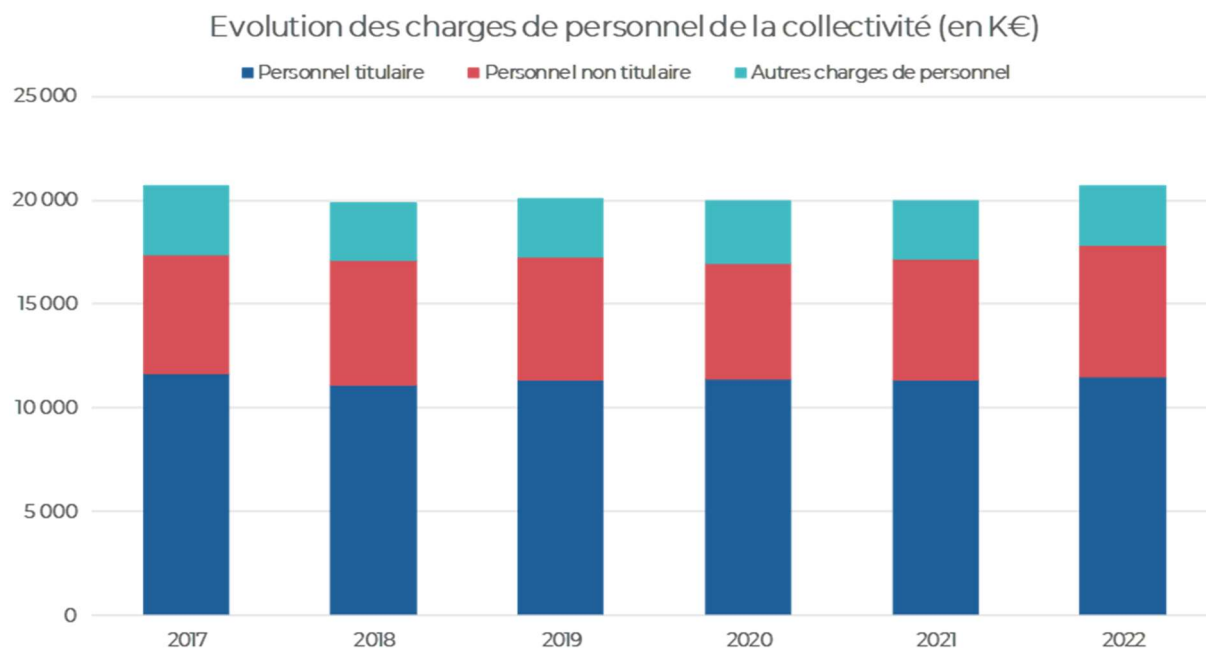
En 2022, la masse salariale a été essentiellement impactée par :

- L'augmentation du point d'indice :	350 000 €
- Le reclassement du 1 ^{er} échelon de recrutement au SMIC :	168 462 €
- Prise d'échelons	90 258 €
- CTI	87 650 €
- Evolution du SMIC :	34 826 €
- Augmentation taux AT :	11 122 €
- Avancement de grades	14 774 €
- GIPA :	12 342 €
- Remplacement maladie :	60 500 €
- Intégration auxiliaires puériculture :	22 900 €
- Postes gelés :	- 59 000 €
- Postes non remplacés :	- 96 000 €

Le découpage des charges de personnel se fait de la manière suivante :

- Le personnel titulaire correspond aux charges liées à la rémunération du personnel fonctionnaire (salaires, primes, indemnités ...)
- Le personnel non titulaire correspond aux charges liées à la rémunération du personnel contractuel (salaires, primes, indemnités...)
- Les autres charges de personnel sont toutes les autres dépenses du chapitre 012 (apprentis, emplois d'avenir, médecine du travail...)

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de personnel sur la période 2017-2022 (*issu de l'analyse financière SIMCO*)



Chapitre 014 : Atténuations de produits

Ce chapitre concerne principalement la participation au Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) mis en place dans le cadre de la création d'une péréquation



horizontale par la loi de finances 2012. Ce mécanisme traduit l'effort de solidarité entre les territoires, en redistribuant entre eux une partie de leur richesse fiscale. Il complète les mécanismes de péréquation mis en œuvre par l'Etat dans le cadre de la DGF.

Pour 2022, la participation à ce fonds est de 158 580 €.

2018	2019	2020	2021	2022
246 575,00	203 713,00	179 584,00	172 044,00	158 580,00

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les subventions, les dépenses liées au fonctionnement de l'assemblée locale, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les participations aux budgets annexes.

C'est le troisième poste en masse derrière les charges de personnel et les charges à caractère général. Il s'établit à 2 341 935 € en 2022.

Dans le détail ce chapitre se décompose comme suit :

65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	Total réalisé 2019	Total réalisé 2020	Total réalisé 2021	Total réalisé 2022
651 - REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES...	7 517,96	3 628,56		
6518 - Autres			5 092,77	7 908,81
6531 - INDENNITES	134 461,78	140 903,75	145 025,95	147 683,55
6532 - FRAIS DE MISSION	1 088,08	0,00	1 387,55	1 765,80
6533 - COTISATIONS DE RETRAITE	5 643,73	5 875,92	6 138,83	6 343,24
6534 - COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE				18 288,00
6535 - FORMATION ELUS	20 880,00	19 702,00	22 580,00	22 140,00
65372 - COTISAT. AU FONDS DE FINAN. ALLOC. DE FIN MANDAT	291,70	291,71	291,71	296,81
6541 - CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	11 284,03	7 101,84	2 896,62	6 466,28
6542 - CREANCES ETEINTES	1 091,15	12 413,51	2 275,90	3 480,83
65541 - CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COMPENSATION DES CHARG.T	40 562,49	40 457,95	74 767,87	70 547,43
6558 - AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	399 772,24	396 986,53	424 520,52	467 599,10
657362 - CCAS	191 273,00	156 390,00	162 131,19	144 858,80
65738 - AUTRES ORGANISMES PUBLICS	321 498,00	338 322,00	300 720,67	347 933,00
6574 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	969 904,42	1 016 151,74	1 023 857,41	1 015 365,23
658821 - SECOURS D'URGENCE	117,00	0,00	0,00	0,00
65888 - AUTRES	88 876,95	24 586,57	34 408,29	81 257,95
TOTAL	2 194 262,53	2 162 812,08	2 206 095,28	2 341 934,83

- Les comptes 653xxx représentent les indemnités de fonction des élus locaux. Elles sont calculées par référence à l'indice brut territorial de la Fonction Publique. Ils passent de 175 424 € à 196 517 € de 2021 à 2022 en raison de la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2022.
- Les admissions en non-valeur représentent les restes à recouvrer d'exercices antérieurs que le trésorier n'a pas pu mettre en recouvrement et qui n'ont pu faire l'objet de poursuites ou de saisies. Elles sont de 6 466 € en 2022.
- Les créances éteintes sont des créances dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision de justice qui s'impose à la commune. Elles sont de 3 481 € en 2022.
- Les contributions au fonds de compensation concernent uniquement la contribution au SIVU des IFS calculée en fonction de la recette nécessaire à l'équilibre du budget du SIVU



et basée sur des critères de population et selon le nombre d'inhumations. Pour Saran, la participation s'élève à de 70 547 € en 2022.

- Les autres contributions obligatoires concernent :
 - Les participations aux frais de scolarité des élèves scolarisés à l'extérieur (dérogations scolaires) : 25 281 € ;
 - La participation à l'école intercommunale des Aydes pour 442 318 €.
- La participation au fonctionnement du CCAS passe de 162 131 € en 2021 à 144 859 €.
- La subvention au foyer Georges Brassens passe de 299 501 € à 346 713 €.
- Les subventions récurrentes aux associations passent de 1 023 857 € à 1 015 365 € et se répartissent de la façon suivante :

Exercice	2 020,00	2 021,00	2 022,00
Sous-rubrique			
0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	239 972,99	237 936,12	237 665,23
2 - ENSEIGNEMENT	6 570,04	5 753,29	4 345,00
3 - CULTURE	208 112,00	208 374,00	209 463,00
4 - SPORT ET JEUNESSE	550 716,71	560 364,00	552 632,00
5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE (y compris CCAS)	4 780,00	5 930,00	5 460,00
6 - FAMILLE	500,00	400,00	400,00
8 - ENVIRONNEMENT	5 500,00	5 100,00	5 400,00
TOTAL (HORS SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES)	1 016 151,74	1 023 857,41	1 015 365,23

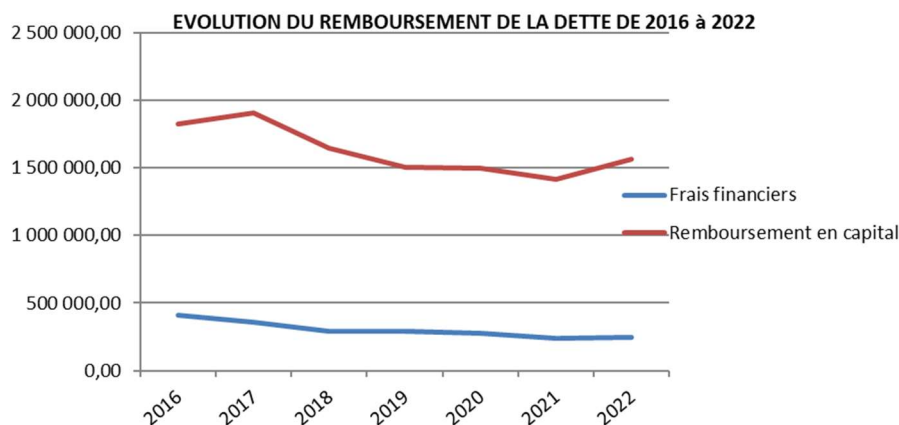
A ces 1 015 365 € s'ajoutent le montant des subventions exceptionnelles réalisées au chapitre 67 pour un montant de 148 066 €. Au global, l'attribution des subventions représente 1 163 431 €.

- Les participations de la ville aux classes de découvertes et aux séjours d'enfants atteignent 81 258 €.

Chapitre 66 : Charges financières

Le tableau présenté ci-dessous marque l'évolution des intérêts de la dette de 2016 à 2022.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation
Frais financiers	408 581,01	357 103,78	288 657,54	294 043,96	275 346,10	241 339,61	242 612,45	0,53%
Remboursement en capital	1 825 201,21	1 906 528,47	1 646 759,76	1 504 510,21	1 493 658,75	1 417 287,00	1 561 702,69	10,19%
Annuité	2 233 782,22	2 263 632,25	1 935 417,30	1 798 554,17	1 769 004,85	1 658 626,61	1 804 315,14	8,78%



Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 169 289 €. Ces charges aléatoires retracent des dépenses comme les intérêts moratoires ou pénalités, les amendes fiscales et pénales, les secours, les bourses et prix, les annulations de dépenses sur exercices antérieurs.

A Saran, y sont réalisées toutes les subventions exceptionnelles mandatées à hauteur de 148 066 € en 2022.

Chapitre 68 : Dotations aux provisions et aux amortissements.

En vertu du principe comptable de prudence, la collectivité comptabilise toute perte financière probable, dès lors qu'une perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable. Deux provisions ont été constituées en 2022 :

- La première de 70 000 € pour absorber un éventuel déficit en fin de commercialisation de la zone artisanale de la Motte Pétrée.
- La seconde de 14 630 € destinée à se prémunir des impayés arrêtés au 31 décembre 2022, relatifs aux facturations des prestations municipales qui ne pourraient être recouvrées par le trésorier après poursuites.

1-3-5 – LES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Depuis la réforme de la nomenclature M14 au 1^{er} janvier 2006, les amortissements sont compris dans un chapitre spécifique qui ne concerne que les mouvements d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

En effet, le chapitre 042 a pour objet de retracer les opérations de sorties du patrimoine et la dotation aux amortissements.

Ainsi, les mouvements d'ordre retracés dans ce chapitre sont des dépenses de fonctionnement qui génèrent des recettes d'investissement.

- La dotation aux amortissements réalisées en 2022, s'élève à 1 141 506 € constituant une recette d'investissement du même montant.
- La valeur comptable des biens cédés en 2022 est de 1 517 240 €.

1-3-6 – LES EPARGNES

o L'évolution des épargnes.

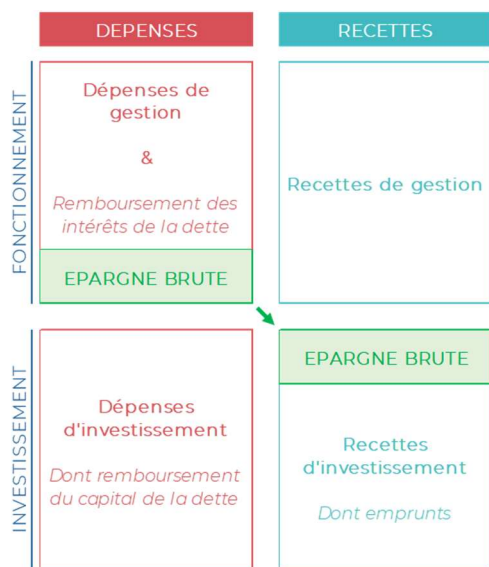
Les épargnes de la Collectivité augmentent entre 2017 et 2022. Cette hausse provient de la combinaison des éléments suivants :

- Une augmentation des recettes réelles de fonctionnement sur cette période
- Une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement sur cette période mais comblée par une hausse des recettes plus dynamique.

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Recettes de gestion courantes (1)	31 477 319	31 524 510	31 058 909	31 879 088	31 735 322	31 371 648	31 639 031	32 722 454	3,42%
Dépenses de gestion courante	28 302 154	28 752 845	28 229 174	28 189 779	28 555 457	27 562 721	28 305 675	29 141 157	2,95%
Travaux d'investissement en régie (T.I.R.)	418 989	450 211	298 409	477 796	470 258	341 930	304 226	299 090	-1,69%
Dépenses de gestion courante après retraitement des T.I.R. (2)	27 883 165	28 302 634	27 930 765	27 711 983	28 085 199	27 220 792	28 001 449	28 842 067	3,00%
Epargne de gestion courante (3=1-2)	3 594 154	3 221 876	3 128 144	4 167 105	3 650 124	4 150 856	3 637 582	3 880 387	6,67%
Produits financiers (4)	1 542	210	0	0	0	0	0	0	
Charges financières (5)	657 818	412 587	360 534	284 123	292 478	274 998	242 408	242 612	0,08%
Résultat financier (6=4-5)	-656 276	-412 377	-360 534	-284 123	-292 478	-274 998	-242 408	-242 612	0,08%
Produits exceptionnels (7)	495 161	728 581	543 002	612 397	1 459 610	236 206	280 495	728 794	159,82%
<i>Dont Cessions de patrimoine (8)</i>	<i>407 639</i>	<i>581 150</i>	<i>382 149</i>	<i>66 452</i>	<i>1 372 008</i>	<i>96 383</i>	<i>95 243</i>	<i>573 575</i>	<i>502,22%</i>
Dépenses exceptionnelles (9)	200 753	194 857	355 670	248 573	25 148	216 183	158 811	169 289	6,60%
Résultat exceptionnel hors cessions (10=7-8-9)	-113 231	-47 426	-194 817	297 372	62 454	-76 361	26 441	-14 070	-153,21%
Epargne brute (11=3+6+10)	2 824 647	2 762 073	2 572 793	4 180 354	3 420 100	3 799 498	3 421 614	3 623 705	5,91%
Remboursement capital (12)	1 714 617	1 825 201	1 906 528	1 646 760	1 504 510	1 493 659	1 417 287	1 561 703	10,19%
EPARGNE NETTE (13=11-12)	1 110 030	936 872	666 265	2 533 594	1 915 590	2 305 839	2 004 327	2 062 002	2,88%

En 2017, les dépenses exceptionnelles (9) ont été retraitées de -494.730,84€ de résultat excédentaire du service de l'eau intégré au budget principal au 002 puis reversé à Orléans Métropole au compte 678

o L'épargne brute



L'épargne brute constitue le solde entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement d'une collectivité. Elle permet notamment d'identifier :

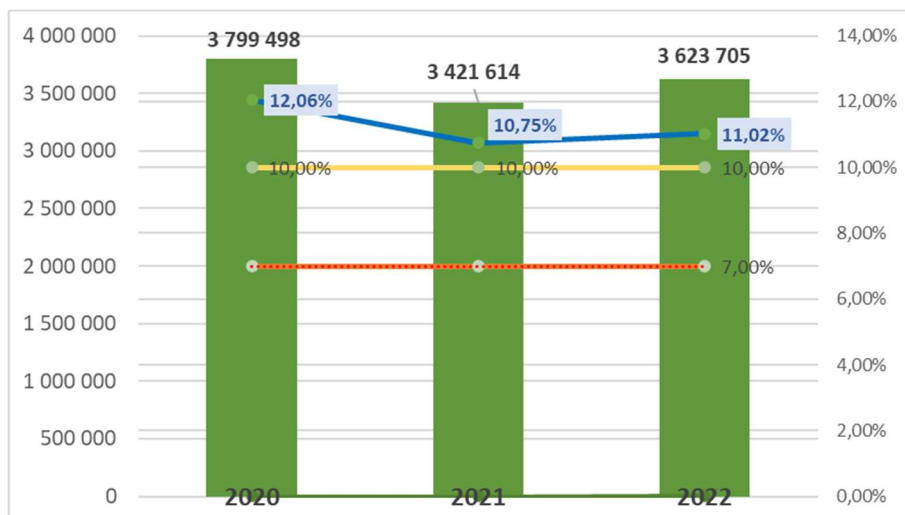
- Les marges de manœuvre existantes au sein de la section de fonctionnement ;
- La capacité qu'a une Collectivité à se désendetter ou à investir.



L'épargne brute permet par ailleurs d'apprécier si une Collectivité respecte les règles d'équilibre budgétaire. En effet, une collectivité sera en déséquilibre si son épargne brute ne permet pas de rembourser le capital de la dette sur un exercice (*article L.1612-4 CGCT*).

L'épargne brute de la commune est globalement stable ces trois dernières années, cela se matérialise par une stabilité de l'écart entre les recettes et les dépenses. **La commune devra cependant rester vigilante à ce que son épargne brute reste importante, voire augmente un peu, car le remboursement de sa dette sollicite ses marges brutes de façon importante.**

Par ailleurs, le taux d'épargne brute est proche du premier seuil d'alerte en 2022 :



Le premier seuil d'alerte, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne. Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une commune française se situe aux alentours de 15,5 % en 2019 (Département des études et des statistiques locales, 2021). Le taux d'épargne brute de la commune a augmenté ces dernières années. Il reste au-dessus des seuils d'alerte depuis 2020.

Si ce seuil venait à repasser en deçà du premier seuil de 10%, la collectivité pourrait :

- Rencontrer des difficultés pour emprunter à des conditions favorables et éprouver des difficultés à rembourser sa dette existante en cas de dégradation importante ;
- Ne pas être en mesure d'autofinancer une grande partie de ses investissements et ne pourrait pas se permettre d'avoir une politique d'investissement ambitieuse ces prochaines années tant qu'elle n'aura pas dégagé de marges de manœuvre supplémentaires.

○ L'épargne nette

L'épargne nette (ou capacité d'autofinancement net) de la commune est constituée de l'excédent de fonctionnement de la commune (épargne brute) minoré du remboursement du capital de la dette sur l'exercice en cours. **Elle permet de déterminer, une fois l'annuité de dette remboursée, le montant que pourra allouer la commune à l'autofinancement de ses investissements.**



1-4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et des dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et des dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

Le tableau page 4, permet de constater l'évolution des chapitres d'investissement de 2020 à 2022 ainsi que les taux d'exécution par chapitre budgétaire en 2022.

L'exercice 2022 est marqué par une importante évolution des recettes d'investissement dont le taux d'exécution est de 366 % en raison de trois emprunts mobilisés (9 000 K€ au global) pour la construction du groupe scolaire des Parrières, et non-inscrits en prévision.

Il est aussi marqué par la création d'une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement, technique budgétaire jamais utilisée par la collectivité jusque-là, qui permet d'étaler la dépense sur la durée des travaux estimée à trois années.

1-4-1- LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution de la section d'investissement qui correspond entre les titres émis (recettes) et les mandats de paiement effectués (dépenses) au cours de l'exercice 2022, présente un excédent de 6 516 347,11 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	13 952 036,70
DEPENSES	8 752 141,46
SOLDE D'EXECUTION (Excédent)	5 199 895,24
RESULTAT REPORTE N-1	1 316 451,87
RESULTAT DE CLOTURE	6 516 347,11

Le solde sur reports est le suivant :

	2022
REPORTS D'INVESTISSEMENT (RESTES A REALISER) - RECETTES	1 216 218,00
REPORTS D'INVESTISSEMENT (RESTES A REALISER) - DEPENSES	546 291,85
SOLDE SUR REPORTS	669 926,15

1-4-2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

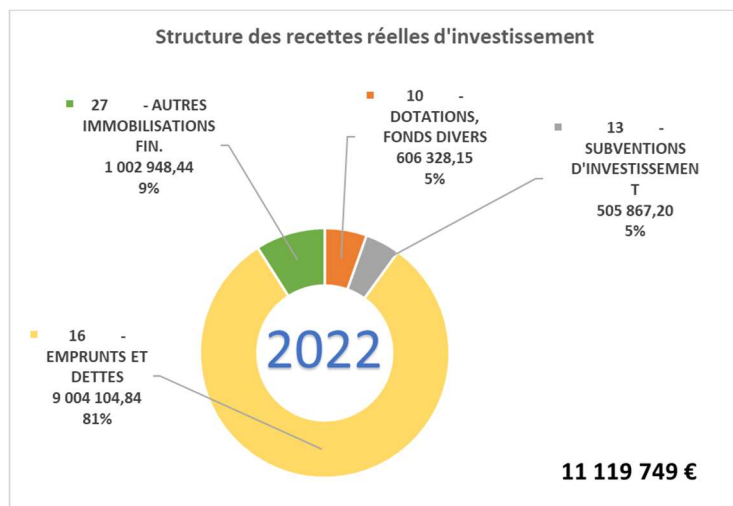
Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, du département)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- Les emprunts ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement).

A/ les recettes réelles d'investissement

Elles s'élèvent pour 2022 à 11 119 749 €. Elles étaient de 4 349 74 € en 2021.

La structure des recettes réelles d'investissement est la suivante :



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Subvention d'investissement	831 363 €	244 190 €	505 867 €	107,16%
Emprunt et dettes assimilées	6 319 €	6 280 €	9 004 104 €	143 277,45 %
Dotations, fonds divers et réserves	3 826 946 €	3 897 891 €	606 328 €	0%
<i>Dont 1068</i>	<i>3 000 000 €</i>	<i>3 000 000 €</i>	<i>0 €</i>	<i>-100%</i>
Autres recettes d'investissement	676 295 €	200 710 €	1 003 448 €	399,95%
Total recettes d'investissement	5 340 924 €	4 349 074 €	11 119 748 €	155,68%

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Le montant des subventions perçues en 2022 par la ville de Saran pour financer une partie de ses équipements est de 505 867 € sur les 643 676 € prévus au budget.

- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Prévu 2022	Réalisé 2022	Objet de la subvention
1311 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	16 966,03	Socle numérique écoles maternelles
1313 - DEPARTEMENTS	188 893,00	147 904,00	Subvention aire de jeux aquatique : 68 307 € Subvention city stade : 79 597 €
1318 - AUTRES (FEDERATION FRANCAISE DE BASKETBALL)	4 000,00	4 000,00	Subvention création city stade
1321 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	273 052,17	Aide à la relance de la construction durable
1322 - REGIONS	0,00	0,00	
1323 - DEPARTEMENTS	437 449,13	32 312,00	Subvention réfection des joints du grand bassin
13251 - GFP DE RATTACHEMENT	6 504,00	20 383,00	Subvention DRAAF Régie agricole
1328 - AUTRES	6 830,00	11 250,00	Aménagement quai de la cuisine centrale
: 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	643 676,13	505 867,20	505 867,20

Chapitre 16 – Emprunts et dettes



La recette de 9 004 104 € réalisée au chapitre 16 comprend :

Les trois emprunts pour la construction du groupe scolaire des Parrières : 9 000 000 €

Les dépôts de caution à chaque entrée de logement : 4 104 €



L'état de la dette est le suivant :

	Nombre de financements	18	19 912 834€ CRD (au 31/12/2022)
	Durée de vie résiduelle	21 ans et 11 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	15 ans et 3 mois	
	Taux fixe (part de l'encours)	81,54%	1,58% Taux d'intérêt moyen (30€/360, 2022)
	Taux variable (part de l'encours)	18,46%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
	Capital	1 562 K€	1 806 500€ Annuité (due sur 2022)
	Intérêts	245 K€	
	ICNE au 31/12/2022	24 K€	

Compte tenu des remboursements courants en capital sur l'exercice 2022 et la mobilisation d'emprunts supplémentaires en 2022, l'encours de dette passe de 12 474 537 € en 2021 à 19 912 834 €. La ville s'est donc endettée de 7 438 297 €.

- **La capacité de désendettement** exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette, si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible (Encours de dette/Epargne brute)
Ce ratio est de **5,5 ans** au 31 décembre 2022.

Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise un montant de **606 328 €**, il comprend :

- 377 246 € au titre du fonds de compensation de la TVA perçu sur les investissements réalisés en N-1.
- 229 082 € au titre de la taxe d'aménagement.

Chapitre 27 – Les autres recettes d'investissement (autres immobilisations financières)

Une avance remboursable de 3,7 millions d'euros a été octroyée en 2018 par le budget principal, au budget annexe pour financer la viabilisation des terrains de la zone d'activités industrielles, artisanales ou commerciales de la Motte Pétrée.

Cette avance remboursable est remboursée par le budget annexe de la Motte Pétrée au gré des ventes de terrains. Le montant du remboursement perçu en 2022 est de 1 001 076 €.

Par ailleurs, 1872 € ont été reçus au titre des ventes d'instruments de musique à des particuliers qui bénéficient d'échéancier de paiements.

B/ Les recettes d'ordre

Ce sont les recettes au titre des amortissements et des opérations patrimoniales. Les amortissements génèrent une recette de 1 141 506 €.

Les opérations patrimoniales (liées aux cessions) sont importantes en 2022 avec la cession du Grand Liot. Elles s'élèvent à 1 544 557 €.

Chapitre 001 – L'excédent antérieur reporté.

L'excédent antérieur 2021 reporté sur l'exercice 2022 est de 1 316 452 €.

1-4-3 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

A / Les dépenses réelles d'investissement

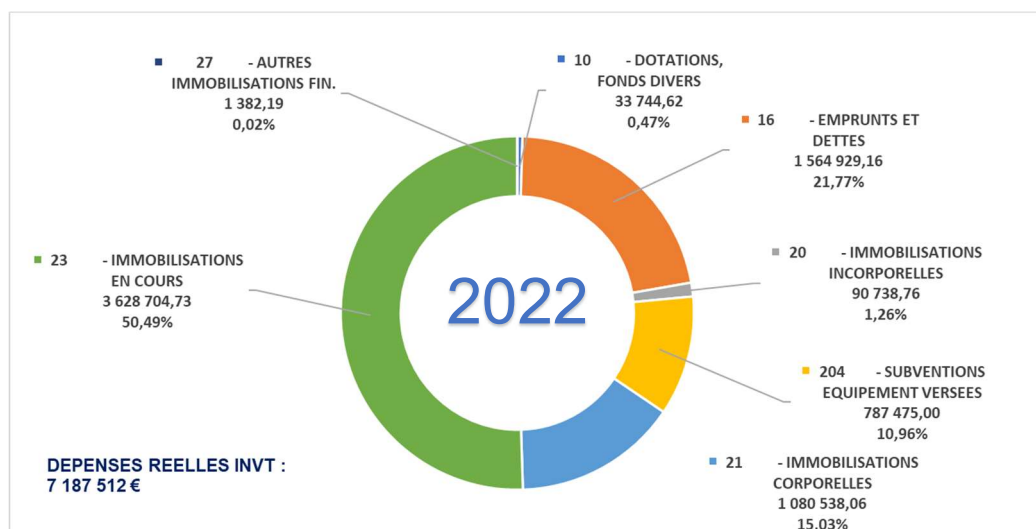
Les dépenses réelles d'investissement se composent principalement :

- des dépenses d'équipement (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immobilisations en cours)
- du remboursement des emprunts
- des autres immobilisations financières

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 7 187 512 €, elles étaient de 4 953 779 € en 2021.

En 2022, le taux de réalisation est de 82,35 %.

La structure des dépenses réelles est la suivante :



L'évolution des dépenses réelles d'investissement :



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Immobilisations incorporelles	91 317 €	243 605 €	90 738 €	-62,75 %
Immobilisations corporelles	868 679 €	1 130 675 €	1 080 538 €	-4,43 %
Immobilisations en cours	2 339 929 €	1 426 389 €	3 628 704 €	154,4 %
Emprunts et dettes assimilées	1 498 037 €	1 421 641 €	1 564 929 €	10,08 %
Autres dépenses d'investissement	828 105 €	731 467 €	822 601 €	0 %
Total dépenses d'investissement	5 626 069 €	4 953 779 €	7 187 512 €	45,09 %

- o Le point sur l'AP/CP groupe scolaire des Parrières :

P128 - Construction du groupe scolaire "Les Parrières"	Autorisation de Programme conçue en 2022	2022	2022	solde
		INSCRIPTION	REALISE	
Montant Dépense	13 000 000,00 €	2 500 000,00 €	1 660 803,30 €	839 196,70 €
2031 - Etudes		4 200,00 €	4 200,00 €	0,00 €
2111 - Terrains nus		57 912,00 €	50 271,52 €	7 640,48 €
2312 - Agencements et aménagements de terrains		106 400,00 €	5 832,14 €	100 567,86 €
2313 - Constructions, honoraires, CT, SPS Etudes Géotechniques		916 488,00 €	426 241,20 €	490 246,80 €
2315- Installation, matériel et outillage technique		1 415 000,00 €	1 174 258,44 €	240 741,56 €

- o Les dépenses d'équipement les plus significatives (chapitres 20,204,21,23) sont les suivantes :

GRUPE SCOLAIRE "LES PARRIERES" (A/CP) + dép hors ap	1 771 200,20
SALLE DE SPORTS J.LANDRE	813 422,30
ATTRIBUTION DE COMPENSATON ORLEANS METROPOLE	787 475,00
INFORMATIQUE	324 088,17
ILM SQUARE HIRONDELLES	193 886,19
CENTRE JACQUES BRELL	140 553,07
RUE DES BRUERES	132 057,30
CENTRE NAUTIQUE	106 199,10
TENNIS EXTERIEURS STADE	86 794,52
RESTAURANT SCOLAIRE SABLONNIERES	86 708,78
LIEU DIT "LES MARMITAINES"	83 820,92
STADE DU BOIS JOLY	81 584,47
CUISIN - CUISINE CENTRALE "LES PARRIERES"	78 313,21



ECOLE PRIMAIRE CHENE MAILLARD	70 994,70
ESPACES VERTS	68 750,99
MAIRIE BIBLIOTHEQUE PLACE DE LA LIBERTE	68 115,25
VEHICULES ET MATERIEL ROULANT	66 574,89
GARMED - LOCAL MEDECIN 675 AVENUE DES CHAMPS GAREAUX	63 225,91
ECOLE PRIMAIRE SABLONNIERES	51 792,30
PLACES FRAIS COMMUNS	47 287,50
SALLE DU LAC	44 884,13
BUDGET PARTICIPATIF	39 428,06
TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE	37 100,40
LIEU DIT "LE BAS DES PLES"	36 741,20
SALLE MULTISPORTS	35 602,94
SERVICE AMENAGEMENT	33 546,48
VESTIAIRES TRIBUNES STADE	33 494,15
CUISINES SATELLITES	32 932,14
ANNEAU ATHLETISME PISTE	30 060,00
FASSIERE	29 698,20
CENTRE LOISIRS M.PAGNOL	27 997,07
CENTRE DE NATURE DU GRAND LIOT-LOGEMENT DIRECTION	26 695,68
ALLEE DES SABLONNIERES	25 703,02
ECOLE MATERNELLE CHENE MAILLARD	25 122,68
VOIRIE FRAIS COMMUNS	22 918,52
LIEU DIT "MOCBARY"	21 330,32
ECOLE MATERNELLE SABLONNIERES	19 480,03
MOBILIER MATERIEL MAIRIE	18 235,11
BATIMENT TECHNIQUE ANNEAU ATHLETISME	16 362,44
TOUPTI-STRUCTURE PETITE ENFANCE FRAIS COMMUNS	16 229,58
ENTRETIEN MENAGER DES BATIMENTS	15 863,96
SALLE J.BREL	15 732,00
LA GUIGNACE	14 850,00
ACTIONS CITOYENNES	14 000,00
MANIFESTATIONS MUNICIPALES	13 961,64
EGLISE DU BOURG	12 965,53
DOMAINE CHATEAU ETANG	12 570,50
DECORATION DE NOEL	12 453,72
ANCIENNE MAIRIE	12 374,20
LE DOMAINE DU CLOS VERT	10 519,80
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	10 412,12
PAVCHE - PAVILLON 511 RUE CHENE MAILLARD	10 285,20
LIEU DIT "PETIT CLOS DE PIMELIN"	10 132,80



CABINET MEDICAL RUE DES SABLONNIERES	9 833,61
CIMETIERE DU BOURG	9 359,92
RESTAURANT SCOLAIRE CHENE MAILLARD	8 483,43
SALLE DE SPORTS GUY VERGRACHT	8 291,77
ECLAIRAGE PUBLIC	8 059,20
ACHAT LOCATION-VENTE INSTRUMENTS	7 836,26
ECOLE PRIMAIRE BOURG	7 563,49
TERRAIN FOOT CRS 51	7 537,26
ERGONOMIE	7 464,94
CHAPELLE VIELLE DES AYDES	6 623,60
COMMUNICATION	6 597,81
DOJO	6 355,20
LOCAUX COMMERCIAUX 675 AVENUE DES CHAMPS GAREAUX	6 000,00
GARAGES MUNICIPAUX	5 982,42
CLUB MECANIQUE 170 ALLEE DU CHENE VERT	5 879,07
SALLE QUARTIER AYDES	5 758,42
INCENDIE	5 631,60
ACHAT INSTRUMENTS	5 611,26
ACHAT INSTRUMENTS	5 374,93
GRAND PLACE	5 118,00
POLICE MUNICIPALE	4 943,85
LOCAL ESPOIR ST MARTIN	4 886,05
JARDINS FAMILIAUX	4 749,53
PEPINIERES	4 740,00
MAISON LOISIRS ET CULTURE ALLEE JACQUES BREL	4 692,00
BATIMENTS	4 559,69
CHATEAU DE L'ETANG	4 500,00
SALLE REUNION L. BARBIER ANNEXE CENTRE BREL	4 334,40
BILLARDS ANNEXES CENTRE BREL	4 296,00
LIEU DIT LES BARBINS	4 112,40
LIEU DIT "LA TORTELLERIE"	3 749,92
CENTRE LOISIRS PREADO	3 562,02
LOCAL ADOS 79 .A.GASCOGNE	3 202,82
REGIE CENTRALE DE RECETTES	2 784,19
ECOLE MATERNELLE MARCEL PAGNOL	2 721,28
LOGEMENTS 392 RUE DES SABLONNIERES	2 640,00
TERRAIN AGRICOLE	2 479,81
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS	2 423,38
GESTION TECHNIQUE BATIMENT	2 183,66
COMPENSATION POUR NON EMBAUCHE TRAVAILLEURS HANDIC	2 138,21
LIEU DIT "LES PLES"	2 021,25



RUE DU RAN D'ABBAS	1 949,47
ECOLE MATERNELLE BOURG	1 828,31
LIEU DIT "CHENE AUX BOEUFES"	1 624,83
LOCAL JEUNES 130 ALLEE J.BREL CHENE MAILLARD	1 448,60
ANIMATIONS DE QUARTIER	1 230,05
PERISCOLAIRE SABLONNIERES	1 193,67

A cela s'ajoute 299 090 € de travaux en régie dans les différents lieux énumérés ci-dessus.

o Chapitre 16 - Le remboursement des emprunts :

Les échéances en capital réglées sur 2022 s'élèvent à 1 561 703 €, dont 145 475 € au titre des trois emprunts réalisés en 2022 pour le nouveau groupe scolaire des Parrières (lignes 050, 051, 052).

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice
				Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00					0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		19 898 834,35					1 536 702,69
1641 Emprunts en euros (total)		18 434 550,35					1 215 274,69
008	A-1	13 133,33	0,00	F	Taux fixe à 3,43%	3,43%	51 345,48
016	A-1	62 500,00	1,09	F	Taux fixe à 3,94%	3,94%	50 000,00
025	A-1	354 042,67	5,25	F	Taux fixe à 4,50%	4,50%	58 506,30
029	A-1	343 223,76	5,25	F	Taux fixe à 3,97%	3,97%	57 683,87
030	A-1	1 531 356,61	5,95	F	Taux fixe à 3,92%	3,92%	222 160,39
040	A-1	633 132,74	11,00	F	Taux fixe à 0,65%	0,65%	55 346,05
042	A-1	605 626,43	12,00	F	Taux fixe à 0,69%	0,69%	48 243,55
043	A-1	514 816,58	3,09	F	Taux fixe à 1,72%	1,72%	152 713,95
046	A-1	736 843,22	14,51	V	Euribor 3m + 0,60%, flooré à 0,60%	2,73%	48 494,39
048	A-1	3 008 307,75	15,67	F	Taux fixe à 1,58%	1,58%	166 945,90
049	A-1	1 777 042,17	22,00	F	Taux fixe à 0,66%	0,66%	74 809,91
050	A-1	1 929 525,09	19,10	F	Taux fixe à 0,64%	0,64%	70 474,91
051	A-1	1 925 000,00	19,26	V	Euribor 3m + 0,22%, flooré à 0,22%	2,35%	75 000,00
052	A-1	5 000 000,00	19,26	F	Taux fixe à 1,13%	1,13%	0,00
160	A-1	0,00	0,00	V	TAM Postfixé + 0,18%, flooré à 0,00%	0,07%	83 549,99
1643 Emprunts en devises (total)		0,00					0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		1 464 284,00					321 428,00
020	A-1	214 284,00	2,88	V	TAM Postfixé + 0,105%, flooré à 0,00%	0,00%	71 428,00
023	A-1	450 000,00	2,46	F	Taux fixe à 4,54%	4,54%	150 000,00
035	A-1	800 000,00	7,08	V	Euribor 1m + 0,49%, flooré à 0,00%	2,37%	100 000,00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		14 000,00					25 000,00
1681 Autres emprunts		14 000,00					25 000,00
047	A-1	14 000,00	0,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,00%	25 000,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00					0,00
1687 Autres dettes		0,00					0,00
Total général		19 912 834,35					1 561 702,69

o Les autres dépenses financières :

Si le remboursement de la dette en capital est l'élément déterminant des dépenses financières du budget, d'autres dépenses financières d'importance peuvent être utilisées notamment dans le cadre d'avances ou de prêts à des particuliers ou à d'autres collectivités.



L'exercice 2022 a ainsi fait l'objet d'un remboursement de taxe d'aménagement (chapitre 10) pour 33 546 €. Par ailleurs, les dépôts et cautionnements qui relatent les cautions remboursées (chapitre 16) aux locataires sortants s'élèvent à 3 226 €. Enfin, les échéanciers accordés au titre des locations ventes d'instruments de musique s'élèvent à 1 382 €.

1-4-4 LES RATIOS OBLIGATOIRES

En vertu de la loi ATR (Administration Territoriale de la République) du 6 février 1992, les communes de plus de 10 000 H. calculent et communiquent 11 ratios obligatoires. Les 6 premiers ratios sont des ratios de niveau et les 5 derniers des niveaux de structure. Ces ratios permettent aux communes de même strate de se comparer.

Ratios / Année	SARAN			Moyennes nationales des principaux ratios financiers de la strate 10 000 h à 20 000 h
	2020	2021	2022	
1 - DRF € / hab.	1 692,85	1 727,07	1 789,39	1 099
2 - Fiscalité directe € / hab.	827.3	718.58	740.42	594
3 - RRF € / hab.	1 907,19	1 928,79	2 020,43	1 305
4 - Dép d'équipement € / hab.	199.11	169.23	289.8	297
5 - Dette / hab.	707,22	643,53	1 202,25	829
6 - DGF / hab	11.75	12.77	13.75	170
7 - Dép de personnel / DRF	71,14%	69,83%	67,49%	60,40%
8 - CMPF	130.35 %	nc	nc	Ce ratio n'est plus calculé
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	93,50%	92,59%	89,66%	91,00%
10 - Dép d'équipement / RRF	10,44%	8,77%	14,34%	22,80%
11 - Encours de la dette /RRF	37,08%	33,36%	59,50%	63,50%

*(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2021)



Moyennes nationales des principaux ratios financiers par strates

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

Ratio 8 = Coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal : Ce ratio est calculé seulement pour les communes n'appartenant pas à un groupement TPU.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.



2 - LE BUDGET ANNEXE DU FOYER LOGEMENT G. BRASSENS

Qualifié d'établissement public social et médico-social, le budget annexe du foyer Georges Brassens est soumis à la nomenclature M22.

2-1 PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Fonctionnement Recettes

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Evolution 2022/2021
Opérations réelles						
017 - I. Produits de la tarification	538 738,00	467 999,44	570 220,00	538 340,77	94,41%	70 341,33
018 - II. Autres produits relatifs à l'exploitation	505 210,90	462 448,22	519 438,00	548 131,90	105,52%	85 683,68
019 - III. Produits financiers produits non encaissables	1 236,68	938,67	1 370,00	1 377,75	100,57%	439,08
Total : R	1 045 185,58	931 386,33	1 091 028,00	1 087 850,42	99,71%	156 464,09
Opérations d'ordre						
018 - II. Autres produits relatifs à l'exploitation	9 389,60	8 779,29	10 500,00	7 084,22	67,47%	-1 695,07
019 - III. Produits financiers produits non encaissables	3 022,56	3 022,56	3 023,00	3 022,56	99,99%	0,00
Total : O	12 412,16	11 801,85	13 523,00	10 106,78	74,74%	-1 695,07
002 - Excédent antérieur reporté	0,00	46 780,33	0,00	0,00		-46 780,33
Total	1 057 597,74	989 968,51	1 104 551,00	1 097 957,20	99,40%	107 988,69

Fonctionnement Dépenses

Dépenses - Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Evolution 2022/2021
Opérations réelles						
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	271 428,56	303 962,59	336 599,95	257 618,89	76,54%	-46 343,70
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMIL	315 434,79	352 279,72	335 980,00	335 924,22	99,98%	-16 355,50
016 - III. Dépenses afférentes à la structure	195 346,91	142 413,89	154 735,00	148 535,18	95,99%	6 121,29
Total : R	782 210,26	798 656,20	827 314,95	742 078,29	89,70%	-56 577,91
Opérations d'ordre						
016 - III. Dépenses afférentes à la structure	228 247,31	236 539,37	231 349,00	231 348,99	100,00%	-5 190,38
Total : O	228 247,31	236 539,37	231 349,00	231 348,99	100,00%	-5 190,38
002 - Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	45 887,05	45 887,05	100,00%	45 887,05
Total	1 010 457,57	1 035 195,57	1 104 551,00	1 019 314,33	92,28%	-15 881,24

Investissement Recettes

Recettes Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Evolution 2022/2021
Opérations réelles						
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	126 748,31	42 243,00	40 000,00	45 780,08	114,45%	3 537,08
16 - EMPRUNTS ET DETTES	3 503 767,78	10 163,56	59 764,33	6 775,06	11,34%	-3 388,50
Total : R	3 630 516,09	52 406,56	99 764,33	52 555,14	125,79%	148,58
Opérations d'ordre						
16 - EMPRUNTS ET DETTES	1 078,89	1 026,29	0,00	0,00		-1 026,29
28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	227 168,42	235 513,08	231 349,00	231 348,99	100,00%	-4 164,09
Total : O	228 247,31	236 539,37	231 349,00	231 348,99	100,00%	-5 190,38
001 - Excédent antérieur reporté	0,00	327 170,98	121 440,67	121 440,67	100,00%	-205 730,31
Total	3 858 763,40	616 116,91	452 554,00	405 344,80	89,57%	-210 772,11

Investissement Dépenses

Dépenses Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Evolution 2022/2021
Opérations réelles						
16 - EMPRUNTS ET DETTES	3 184 492,10	200 463,03	202 700,00	200 951,32	99,14%	488,29
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 804,16	14 472,68	29 355,53	29 032,75	98,90%	14 560,07
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	242 612,56	266 912,39	206 975,47	203 035,72	98,10%	-63 876,67
Total : R	3 449 908,82	481 848,10	439 031,00	433 019,79	98,63%	-48 828,31
Opérations d'ordre						
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 022,56	3 022,56	3 023,00	3 022,56	99,99%	0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES	9 389,60	1 078,89	0,00	0,00		-1 078,89
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	7 700,40	10 500,00	7 084,22	67,47%	-616,18
Total : O	12 412,16	11 801,85	13 523,00	10 106,78	74,74%	-1 695,07
001 - Déficit antérieur reporté	69 271,44	0,00	0,00	0,00		0,00
Total	3 531 592,42	493 649,95	452 554,00	443 126,57	97,92%	-50 523,38



2-2 LES RESULTATS 2022

FOYER GEORGES BRASSENS		2022
Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Total prévisions	1 104 551,00 €	1 104 551,00 €
Réalisé	1 019 314,33 €	1 097 957,20 €
Taux de réalisation	92,28%	99,40%
Résultat (excédent)		78 642,87 €
Dont résultat de l'exercice		124 529,92 €
Dont résultat reporté de l'exercice N-1 (déficit)		-45 887,05 €
Libellé section	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Total prévisions	452 554,00 €	452 554,00 €
Réalisé	443 126,57 €	405 344,80 €
Taux de réalisation	97,92%	89,57%
Résultat (déficit)	37 781,77 €	
Dont résultat de l'exercice (déficit)		-159 222,44 €
Dont résultat reporté de l'exercice N-1 (excédent)		121 440,67 €
Sens	Dépenses	Recettes
Total prévisions	1 557 105,00 €	1 557 105,00 €
Réalisé	1 462 440,90 €	1 503 302,00 €
Taux de réalisation	93,92%	96,54%
Résultat (excédent)		40 861,10 €
Dont résultat de l'exercice (déficit)		-34 692,52 €
Dont résultat reporté de l'exercice N-1 (excédent)		75 553,62 €
<u>RAR</u>		
Sens	Dépenses investissement	Recettes investissement
Restes à réaliser 2022 reportés sur 2023	5 005,82 €	0,00 €
Solde sur reports (déficit)	5 005,82 €	0,00 €
RESULTAT FINAL NET	Excédent	35 855,28 €

A l'examen des résultats, le budget du foyer logement « Georges Brassens » se solde au 31 décembre 2022 par un excédent global cumulé de 35 855,28 €. Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice est de 124 529,92 € mais après avoir absorbé le déficit 2021 de 45 887,05 € il est au final de 78 642,87 €.

La section d'investissement est en déficit de 159 222,44 € en 2022. Ce déficit sera en parti couvert par l'excédent d'investissement 2021 de 121 440,67 €.

Le résultat final d'investissement 2022 présente donc un déficit de 37 781,77 €.



2-3 LES DEPENSES ET LES RECETTES D'EXPLOITATION

2-3-1- LES RECETTES D'EXPLOITATION

Comme indiqué page 37, les recettes d'exploitation de 2022 s'élèvent globalement à 1 097 957,20 €. Elles progressent, hors résultat reporté, de **154 769,02 €** entre 2021 et 2022. Par rapport à 2020, la progression est de 40 359,46 €.

Chapitre 017 – Produits de la tarification

Ils progressent de 70 341,33 €. L'article 73418 passe de 467 999,44 € à 538 340,77 €.

Ceci s'explique par la progression du taux d'occupation du foyer résidences qui était de 85,13 % en 2021 et de 95,30 % en 2022. Pour mémoire, le foyer comprend 71 logements dont 69 logements à la location et deux logements de fonction.

Chapitre 018 – Autres produits relatifs à l'exploitation

Ces recettes correspondent :

- Aux remboursements,
- Aux ventes de prestations de services (restauration)
- Au FCTVA
- A la subvention d'équilibre de la ville
- Au forfait « autonomie » versé par le Département du Loiret dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

Les produits de ce chapitre s'élèvent à 555 216,12 € en 2022 contre 470 148,62 € soit une progression de 85 067 €, progression essentiellement due à une augmentation de la subvention de la ville (+ 47 212 €), une hausse du forfait autonomie (+ 48 918 € correspondant au rattrapage du forfait non versé en 2021 et versement du forfait autonomie 2022) ;

En revanche la vente de repas diminue (- 8 283 €) ainsi que le produit du FCTVA (-2 388 €).

Chapitre 019 : Produits financiers produits non encaissables

Ces produits correspondent à des mandats annulés sur exercice antérieur et à l'amortissement des subventions reçues.

2-3-1- LES DEPENSES D'EXPLOITATION

A hauteur de 1 019 314 €, les dépenses d'exploitation diminuent de 15 881 € entre 2021 et 2022. Hors résultat reporté (déficit de 2021 générant une dépense), la diminution est même de 61 768 €.

Chapitre 011 : Produits financiers produits non encaissables

Les charges à caractère général diminuent de 46 343 € avec notamment une baisse des charges d'énergie électrique (- 30 429 €) ainsi qu'une baisse des refacturations de fournitures vendues par la ville (- 17 885 €).



Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

Le poste « charges de personnel et frais assimilés » diminue de 16 356 € principalement en raison du départ d'un agent au 01/03/2022 dont le salaire était calculé sur l'indice majoré 571. Le remplaçant de cet agent a été recruté à l'indice majoré 430.

Chapitre 016 : Dépenses afférentes à la structure

Les dépenses afférentes à la structure sont quasiment stables. Elles s'élèvent à 379 884 € en 2022 contre 378 953 € en 2021.

Sont en diminution :

- Les frais financiers (-1 631 €), du fait du désendettement du Foyer Georges Brassens ;
- Les dotations aux amortissements (- 4 164 €).
- Les frais d'étude (- 1 980 €)
- Les autres taxes (- 5 847 €), du fait du paiement d'une taxe ordure ménagère en 2021 contrairement à 2022.
- La taxe habitation sur logements vacants (- 1 591 €). En 2021 4 logements vacants avaient fait l'objet de cette taxe.

Sont en augmentation :

- La taxe foncière (+ 12 193 €)
- Les autres charges exceptionnelles (+ 5 833 €) correspondant à l'apurement de charges qui avaient, illégitimement, été rattachées

2-4 LES DEPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

2-4-1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'établissent à 405 344,80 € dont 121 440,67 € de report d'excédent de 2021 (chapitre 001). En 2022, il n'y a eu aucune mobilisation d'emprunt à nouveau. Les principales recettes d'investissement concernent la dotation aux amortissements qui diminuent de 4 164,09 €, le FCTVA qui rapporte 45 780,08 €, les cautions des locataires entrants, encaissées pour 6 775,06 €.

2-4-2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'établissent à 443 126,57 € pour 2022.

Elles concernent plus particulièrement :

- Les remboursements en capital d'emprunts pour un montant de 193 693 €
- Les remboursements de cautions au départ des résidents : 7 257 €
- Les acquisitions de mobiliers et gros matériels s'élèvent à 29 032,75 €, pour l'achat d'un fourgon, un coffre-fort, une friteuse, un lave-linge.
- Les travaux d'investissement réalisés par les équipes municipales à hauteur de 7 084 €
- Les travaux de rénovation par les entreprises s'élèvent à 203 035,72 €, pour notamment la rénovation de sol de 11 logements, la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse et la création d'un local poubelle.

Par ailleurs, les restes à réaliser des dépenses d'investissement engagées en 2022 à reporter sur 2023 est de 5 005,82 €.

Le résultat cumulé de clôture 2022 est excédentaire de 35 855,28 € contre 64 249,24 € en 2021.

3 - LES BUDGETS ANNEXES « LOTISSEMENTS »

Pour les budgets annexes relatifs aux lotissements, l'étude des résultats n'est pas pertinente tant que l'opération n'est pas terminée. Effectivement, tout au long de la viabilisation et de la commercialisation, les mouvements d'ordre entre sections sont importants mais financièrement non significatifs. Ils relatent des stockages et déstockages de terrains à bâtir. Les pourcentages de réalisation des crédits ne sont pas plus parlants. Ainsi, la présentation du compte administratif de chaque budget annexe se résumera à une présentation synthétique présentant les résultats de l'exercice 2022.

3-1 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS « LA GUIGNACE »

Le tableau suivant synthétise l'exécution du budget du lotissement « La Guignace » en 2022 et indique les résultats.

Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Total prévisions	594 031,07 €	594 031,07 €
Réalisé	0,00 €	589 831,07 €
Taux de réalisation	0,00%	99,29%
Résultat		589 831,07 €

Libellé section	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Total prévisions	428 961,84 €	428 961,84 €
Réalisé	424 761,84 €	0,00 €
Taux de réalisation	99,02%	0,00%
Résultat	-424 761,84 €	

Sens	Dépenses	Recettes
Total prévisions	1 022 992,91 €	1 022 992,91 €
Réalisé	424 761,84 €	589 831,07 €
Taux de réalisation	41,52%	57,66%
Résultat		165 069,23 €

En 2022, le budget du lotissement « La Guignace » a repris les résultats de 2021 qui étaient déficitaires de 424 761,84 € en investissement et excédentaires de 589 831,07 € en fonctionnement. Les travaux de viabilisation et de végétalisation de ce lotissement sont terminés.



Ce budget ne sera véritablement clôturé qu'après la vente de deux lots de terrains restant disponibles.

3-2 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'ACTIVITES ARTISANALES « LA MOTTE PETREE »

Le tableau suivant synthétise l'exécution du budget lotissement « La Motte Pétrée » en 2022 et indique les résultats.

Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Total prévisions	3 859 842,12 €	3 859 842,12 €
Réalisé	2 788 422,63 €	2 165 001,03 €
Taux de réalisation	72,24%	56,09%
Résultat	-623 421,60 €	

Libellé section	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Total prévisions	3 986 716,13 €	3 986 716,13 €
Réalisé	3 305 027,31 €	1 027 355,52 €
Taux de réalisation	82,90%	25,77%
Résultat	-2 277 671,79 €	

Sens	Dépenses	Recettes
Total prévisions	7 846 558,25 €	7 846 558,25 €
Réalisé	6 093 449,94 €	3 192 356,55 €
Taux de réalisation	77,66%	40,68%
Résultat	-2 901 093,39	

A l'examen des résultats, le budget du lotissement « La Motte Pétrée » se solde au 31 décembre 2022 par un déficit global de 2 901 093,39 €. Ce résultat tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2021, à savoir un déficit de 559 036, 69 € en investissement et un déficit de 529 830,26 € en fonctionnement.

Il y a lieu d'indiquer qu'en 2022, ce budget a fait l'objet d'une dépense de 1 001 076,01 € pour rembourser une partie de l'avance remboursable octroyée par le budget principal. Ce remboursement est à hauteur des ventes de terrains réalisées en 2021. Il en sera de même chaque année au fur et à mesure des ventes de terrains, jusqu'au remboursement complet de l'avance qui, pour mémoire, était de 3,7 millions d'euros (délibération du 21 septembre 2018).

Au 31 décembre 2022, les remboursements cumulés de cette avance s'élevaient à 1 869 060 €.



3-2 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS « LE CHENE MAILLARD »

Le tableau suivant synthétise l'exécution du budget lotissement « Le chêne Maillard » en 2022 et indique les résultats.

Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Total prévisions	270 906,65 €	270 906,65 €
Réalisé	0,00 €	0,89 €
Taux de réalisation	0,00%	0,00%
Résultat		0,89 €

Libellé section	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Total prévisions	156 241,62 €	156 241,62 €
Réalisé	15 020,81 €	0,00 €
Taux de réalisation	9,61%	0,00%
Résultat	-15 020,81 €	

Sens	Dépenses	Recettes
Total prévisions	427 148,27 €	427 148,27 €
Réalisé	15 020,81 €	0,89 €
Taux de réalisation	3,52%	0,00%
Résultat	-15 019,92	

A l'examen des résultats, le budget du lotissement « Le chêne Maillard » se solde au 31 décembre 2022, par un déficit global de 15 019,92 €.

Les deux terrains composant ce lotissement restent à commercialiser.



3-3 - LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS « LES BORDES ANGLAISES »

Le tableau suivant synthétise l'exécution du budget lotissement « Les Bordes Anglaises » en 2022 et indique les résultats.

Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Total prévisions	125 005,00 €	125 005,00 €
Réalisé	0,00 €	0,00 €
Taux de réalisation	0,00%	0,00%
Résultat		0,00 €

Libellé section	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Total prévisions	128 125,00 €	128 125,00 €
Réalisé	3 125,00 €	0,00 €
Taux de réalisation	2,44%	0,00%
Résultat	-3 125,00 €	

Sens	Dépenses	Recettes
Total prévisions	253 130,00 €	253 130,00 €
Réalisé	3 125,00 €	0,00 €
Taux de réalisation	1,23%	0,00%
Résultat	-3 125,00	

A l'examen des résultats, le budget du lotissement « Les Bordes Anglaises » se solde au 31 décembre 2022 par un déficit global de 3 125 €.



3-4 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS « LES TULIPES »

Le tableau suivant synthétise l'exécution du budget lotissement « Les Tulipes » en 2022 et indique les résultats.

Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Total prévisions	3 828 862,44 €	3 828 862,44 €
Réalisé	113 808,41 €	113 807,94 €
Taux de réalisation	2,97%	2,97%
Résultat	0,47 €	

Libellé section	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Total prévisions	2 875 667,44 €	2 875 667,44 €
Réalisé	598 451,41 €	0,00 €
Taux de réalisation	20,81%	0,00%
Résultat	598 451,41 €	

Sens	Dépenses	Recettes
Total prévisions	6 704 529,88 €	6 704 529,88 €
Réalisé	712 259,82 €	113 807,94 €
Taux de réalisation	10,62%	1,70%
Résultat	598 451,88 €	

A l'examen des résultats, le budget du lotissement « Les Tulipes » se solde au 31 décembre 2022 par un déficit global de 598 451,88 €. A cette date, 10 terrains étaient commercialisés.



4 – LE COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDE

Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Total prévisions	46 051 423,28	46 051 423,28
Réalisé	36 245 297,99	42 163 431,49
Taux de réalisation	78,71%	91,56%
Résultat		5 918 133,50

Libellé section	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Total prévisions	17 410 811,03	17 410 811,03
Réalisé	13 541 654,40	16 701 188,89
Taux de réalisation	77,78%	95,92%
Résultat		3 159 534,49

Sens	Dépenses	Recettes
Total prévisions	63 462 234,31	63 462 234,31
Réalisé	49 786 952,39	58 864 620,38
Taux de réalisation	78,45%	92,76%
Résultat		9 077 667,99

De façon plus détaillée, les résultats se décomposent ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ENSEMBLE DES BUDGETS 2022

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	12 055 066,34	15 263 296,35	35 669 580,68	38 259 529,54	47 724 647,02	53 522 825,89
RESULTATS DE L'EXERCICE		3 208 230,01		2 589 948,86	0,00	5 798 178,87
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	1 486 588,06	1 437 892,54	575 717,31	3 903 901,95	2 062 305,37	5 341 794,49
RESULTAT DE CLOTURE 2022	48 695,52			5 918 133,50	48 695,52	5 918 133,50
RESTES A REALISER	551 297,67	1 216 218,00	0,00	0,00	551 297,67	1 216 218,00
SOLDE SUR REPORTS		664 920,33		0,00	0,00	664 920,33
RESULTATS DEFINITIFS	12 655 059,53	3 824 454,82		5 918 133,50		9 742 588,32
<i>Hors reports</i>	<i>13 541 654,40 €</i>	<i>16 701 188,89 €</i>	<i>36 245 297,99 €</i>	<i>42 163 431,49 €</i>	<i>49 786 952,39 €</i>	<i>58 864 620,38 €</i>
						9 077 667,99 €

A l'examen de ces résultats, les budgets -principal et annexes- se soldent au 31 décembre 2022 par un excédent global cumulé de **9 077 667,99 € hors restes à réaliser**. Ce résultat tient compte de la reprise des déficits et excédents des deux sections pour tous les budgets de l'exercice 2021.

En tenant compte des restes à réaliser, le résultat global est de **9 742 588,32 €**.

ETAT DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT 2022

BUDGET VILLE DE SARAN

DEPENSES

Chapitre		040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	13911 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	3 866,00	3 865,70	0,30	0,00	0,00
	13912 REGIONS	8 161,00	8 161,00	0,00	0,00	0,00
	13913 DEPARTEMENTS	38 820,00	38 819,92	0,08	0,00	0,00
	13918 AUTRES	1 005,00	1 005,00	0,00	0,00	0,00
	13938 AUTRES	1 580,00	1 580,00	0,00	0,00	0,00
	192 PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIO	0,00	970 982,45	-970 982,45	0,00	0,00
	198 NEUTRALISATIONS DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENT	94 900,00	94 900,00	0,00	0,00	0,00
	2182 MATERIEL DE TRANSPORT	5 000,00	2 251,05	2 748,95	0,00	0,00
	2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	88 500,00	48 439,75	40 060,25	0,00	0,00
	2313 CONSTRUCTIONS	225 350,00	219 426,00	5 924,00	0,00	0,00
	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	36 600,00	28 973,17	7 626,83	0,00	0,00
	2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
Total	Total Chapitre	508 782,00	1 418 404,04	-909 622,04	0,00	0,00
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					

Chapitre		041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2111 TERRAINS NUS	1 390,00	1 390,00	0,00	0,00	0,00
	2182 MATERIEL DE TRANSPORT	400,00	400,00	0,00	0,00	0,00
	2313 CONSTRUCTIONS	144 435,00	144 434,90	0,10	0,00	0,00
Total	Total Chapitre	146 225,00	146 224,90	0,10	0,00	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					

Chapitre		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	10222 F.C.T.V.A.	1 000,00	198,14	801,86	0,00	0,00
	10226 TAXE D'AMENAGEMENT	33 550,00	33 546,48	3,52	0,00	0,00
Total 10	Total Chapitre DOTATIONS, FONDS DIVERS	34 550,00	33 744,62	805,38	0,00	0,00

Chapitre		16	EMPRUNTS ET DETTES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1641 EMPRUNTS EN EUROS	1 215 499,14	1 215 274,69	224,45	0,00	0,00
	16441 OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	321 428,00	321 428,00	0,00	0,00	0,00
	165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	4 735,00	3 226,47	1 508,53	0,00	0,00
	16818 AUTRES EMPRUNTS - AUTRES PRETEURS	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
Total 16	Total Chapitre EMPRUNTS ET DETTES	1 566 662,14	1 564 929,16	1 732,98	0,00	0,00

Chapitre		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2031 FRAIS D'ETUDES	5 500,00	5 464,80	35,20	0,00	0,00
	2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	113 065,23	81 073,96	31 991,27	31 788,72	31 788,72
Total 20	Total Chapitre IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	118 565,23	86 538,76	32 026,47	31 788,72	31 788,72

Chapitre		204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2041411 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	0,00	60 575,00	-60 575,00	0,00	0,00
	2046 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	787 475,00	726 900,00	121 150,00	0,00	0,00
Total 204	Total Chapitre SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	787 475,00	787 475,00	60 575,00	0,00	0,00

Chapitre		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2111 TERRAINS NUS	181 019,20	143 513,74	37 505,46	23 527,00	23 527,00
	2115 TERRAINS BATIS	270 500,00	245 296,31	25 203,69	8 000,00	8 000,00
	2116 CIMETIERES	0,00	1 905,00	-1 905,00	0,00	0,00
	2135 INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES COI	11 750,00	4 919,35	6 830,65	0,00	0,00
	21538 AUTRES RESEAUX	12 444,79	12 453,72	-8,93	0,00	0,00
	21568 AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVIL	6 000,00	5 631,60	368,40	0,00	0,00
	2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH	171 699,53	127 773,82	43 925,71	25 328,17	25 328,17
	2182 MATERIEL DE TRANSPORT	183 399,00	64 101,84	119 297,16	118 800,00	118 800,00
	2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	282 771,97	258 496,30	24 275,67	17 666,16	17 666,16
	2184 MOBILIER	84 938,55	77 697,36	7 241,19	2 490,47	2 490,47
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99 790,82	84 937,94	14 852,88	19 505,73	19 505,73

Total 21	Total Chapitre IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 304 313,86	1 026 726,98	277 586,88	215 317,53	215 317,53
-------------	---	--------------	--------------	------------	------------	------------

Chapitre		23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	111 589,26	49 235,56	62 353,70	62 748,38	62 748,38
	2313 CONSTRUCTIONS	771 265,03	551 697,68	219 567,35	187 136,69	187 136,69
	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	355 431,85	337 340,38	18 091,47	2 152,80	2 152,80
	2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	64 178,84	52 472,24	11 706,60	0,00	0,00

Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	1 302 464,98	990 745,86	311 719,12	252 037,87	252 037,87
-------------	--	--------------	------------	------------	------------	------------

Chapitre		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2764 CREANCES SUR PARTICUL. ET AUTR. PERS. DE DROIT PR	1 385,00	1 382,19	2,81	0,00	0,00

Total 27	Total Chapitre AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.	1 385,00	1 382,19	2,81	0,00	0,00
-------------	---	----------	----------	------	------	------

Total	Total Opération PAS D'OPERATION	5 770 423,21	6 056 171,51	-225 173,30	499 144,12	499 144,12
-------	------------------------------------	--------------	--------------	-------------	------------	------------

Opération Chapitre		0000000035 23	REHABILITATION ILM IMMOBILISATIONS EN COURS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2313 CONSTRUCTIONS	106 464,00	71 289,60	35 174,40	32 275,23	32 275,23
Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	106 464,00	71 289,60	35 174,40	32 275,23	32 275,23
Total 0000000035	Total Opération REHABILITATION ILM	106 464,00	71 289,60	35 174,40	32 275,23	32 275,23

Opération Chapitre		0000000036 23	CONSTRUCTION CITY STADE CHENE MAILLARD IMMOBILISATIONS EN COURS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	137 945,21	137 945,21	0,00	0,00	0,00
Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	137 945,21	137 945,21	0,00	0,00	0,00
Total 0000000036	Total Opération CONSTRUCTION CITY STADE CHENE MAILLARD	137 945,21	137 945,21	0,00	0,00	0,00

Opération Chapitre		0000000037 21	RENOVATION SALLE JEAN LANDRE IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	3 539,56	-3 539,56	0,00	0,00
Total 21	Total Chapitre IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	3 539,56	-3 539,56	0,00	0,00

Opération Chapitre		0000000037 23	RENOVATION SALLE JEAN LANDRE IMMOBILISATIONS EN COURS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2313 CONSTRUCTIONS	802 712,58	775 104,78	27 607,80	0,00	0,00
Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	802 712,58	775 104,78	27 607,80	0,00	0,00
Total 0000000037	Total Opération RENOVATION SALLE JEAN LANDRE	802 712,58	778 644,34	24 068,24	0,00	0,00

Opération Chapitre		0000000038 23	AMENAGEMENT DU BOURG IMMOBILISATIONS EN COURS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	65 000,00	47 287,50	17 712,50	14 872,50	14 872,50
Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	65 000,00	47 287,50	17 712,50	14 872,50	14 872,50
Total 0000000038	Total Opération AMENAGEMENT DU BOURG	65 000,00	47 287,50	17 712,50	14 872,50	14 872,50

Opération Chapitre		128GSP 20	GROUPE SCOLAIRE LES PARRIERES (AP) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2031 FRAIS D'ETUDES	4 200,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00
Total 20	Total Chapitre IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 200,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00
Opération Chapitre		128GSP 21	GROUPE SCOLAIRE LES PARRIERES (AP) IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2111 TERRAINS NUS	57 912,00	50 271,52	7 640,48	0,00	0,00
Total 21	Total Chapitre IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 912,00	50 271,52	7 640,48	0,00	0,00
Opération Chapitre		128GSP 23	GROUPE SCOLAIRE LES PARRIERES (AP) IMMOBILISATIONS EN COURS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	106 400,00	5 832,14	100 567,86	0,00	0,00
	2313 CONSTRUCTIONS	916 488,00	426 241,20	490 246,80	0,00	0,00
	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 415 000,00	1 174 258,44	240 741,56	0,00	0,00
Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	2 437 888,00	1 606 331,78	831 556,22	0,00	0,00
Total 128GSP	Total Opération GROUPE SCOLAIRE LES PARRIERES (AP)	2 500 000,00	1 660 803,30	839 196,70	0,00	0,00
Total	Total Investissement	9 382 545,00	8 752 141,46	690 978,54	546 291,85	546 291,85

Etat arrêté à la somme de cinq cent quarante six mille deux cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt cinq centimes-----

Le comptable public,



Saran, le 26 JAN. 2023

Le Maire



Maryvonne Hautin

ETAT DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT 2022

BUDGET VILLE DE SARAN

RECETTES

Chapitre		001		Déficit antérieur reporté		
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 316 451,87	1 316 451,87	0,00	0,00	0,00
Total 001	Total Chapitre Déficit antérieur reporté	1 316 451,87	1 316 451,87	0,00	0,00	0,00

Chapitre		021		VIREMENT DE SECTION FONCTION.		
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 698 363,20	0,00	4 698 363,20	0,00	0,00
Total 021	Total Chapitre VIREMENT DE SECTION FONCTION.	4 698 363,20	0,00	4 698 363,20	0,00	0,00

Chapitre		024		PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	676 238,00	0,00	676 238,00	0,00	0,00
Total 024	Total Chapitre PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	676 238,00	0,00	676 238,00	0,00	0,00

Chapitre		040		TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	192 PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	27 317,20	-27 317,20	0,00	0,00
	2111 TERRAINS NUS	0,00	1 390,00	-1 390,00	0,00	0,00
	2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	0,00	12 993,14	-12 993,14	0,00	0,00
	21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0,00	433 963,90	-433 963,90	0,00	0,00
	2135 INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES COMMUNES	0,00	130 062,23	-130 062,23	0,00	0,00
	2138 AUTRES CONSTRUCTIONS	0,00	848 244,82	-848 244,82	0,00	0,00
	2151 RESEAUX DE VOIRIE	0,00	996,00	-996,00	0,00	0,00
	2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	0,00	5 926,36	-5 926,36	0,00	0,00
	21531 RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	0,00	3 494,56	-3 494,56	0,00	0,00

21538	AUTRES RESEAUX	0,00	14 934,03	-14 934,03	0,00	0,00
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVIL	0,00	12 510,60	-12 510,60	0,00	0,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH	0,00	14 869,23	-14 869,23	0,00	0,00
2184	MOBILIER	0,00	3 241,51	-3 241,51	0,00	0,00
2185	CHEPTEL	0,00	11 080,96	-11 080,96	0,00	0,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	20 006,68	-20 006,68	0,00	0,00
28031	FRAIS D'ETUDES	17 118,00	17 118,00	0,00	0,00	0,00
2804172	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00
280421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	36,00	0,00	36,00	0,00	0,00
2804412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	111 388,00	111 388,00	0,00	0,00	0,00
2804422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	36,00	-36,00	0,00	0,00
28046	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	94 900,00	94 900,00	0,00	0,00	0,00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	76 274,00	76 273,78	0,22	0,00	0,00
28132	IMMEUBLES DE RAPPORT	17 953,00	17 953,00	0,00	0,00	0,00
28135	INSTALL.GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	28 480,00	28 479,30	0,70	0,00	0,00
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	326,00	325,44	0,56	0,00	0,00
281531	RESEAUX D'ADDITION D'EAU	4 032,00	4 032,00	0,00	0,00	0,00
281532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	33 032,00	33 031,37	0,63	0,00	0,00
281534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	1 021,00	1 021,00	0,00	0,00	0,00
281538	AUTRES RESEAUX	2 028,00	2 027,30	0,70	0,00	0,00
281568	AUTRE MATER. ET OUTIL. D'INCENDIE, DEFENSE CIVILE	9 834,00	9 833,70	0,30	0,00	0,00
281571	MATERIEL ROULANT	1 006,00	1 005,49	0,51	0,00	0,00
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	235,00	235,00	0,00	0,00	0,00
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TEC	106 686,00	106 685,78	0,22	0,00	0,00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	188 315,00	188 314,13	0,87	0,00	0,00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	126 930,00	126 929,81	0,19	0,00	0,00
28184	MOBILIER	110 413,00	110 412,64	0,36	0,00	0,00
28185	CHEPTEL	1 450,00	1 450,00	0,00	0,00	0,00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	205 587,00	205 554,17	32,83	0,00	0,00

Total 040	Total Chapitre TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 141 544,00	2 682 537,13	-1 540 993,13	0,00	0,00
--------------	---	--------------	--------------	---------------	------	------

Chapitre		041 OPERATIONS PATRIMONIALES				
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1318 AUTRES	400,00	400,00	0,00	0,00	0,00
	1328 AUTRES	1 390,00	1 390,00	0,00	0,00	0,00
	2031 FRAIS D'ETUDES	144 435,00	144 434,90	0,10	0,00	0,00

Total 041	Total Chapitre OPERATIONS PATRIMONIALES	146 225,00	146 224,90	0,10	0,00	0,00
--------------	--	------------	------------	------	------	------

Chapitre		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	10222 F.C.T.V.A.	310 000,00	377 246,06	-67 246,06	0,00	0,00
	10226 TAXE D'AMENAGEMENT	300 000,00	229 082,09	70 917,91	0,00	0,00
Total 10	Total Chapitre DOTATIONS, FONDS DIVERS	610 000,00	606 328,15	3 671,85	0,00	0,00

Chapitre		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	16 966,03	-16 966,03	0,00	0,00
	1313 DEPARTEMENTS	109 296,00	68 307,00	40 989,00	14 369,00	14 369,00
	1318 AUTRES	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
	1321 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	273 052,17	-273 052,17	63 631,00	63 631,00
	1322 REGIONS	0,00	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00
	1323 DEPARTEMENTS	172 785,13	32 312,00	140 473,13	140 474,00	140 474,00
	13251 GFP DE RATTACHEMENT	6 504,00	20 383,00	-13 879,00	0,00	0,00
	1328 AUTRES	0,00	11 250,00	-11 250,00	26 250,00	26 250,00
Total 13	Total Chapitre SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	292 585,13	426 270,20	-133 685,07	944 724,00	944 724,00

Chapitre		16	EMPRUNTS ET DETTES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1641 EMPRUNTS EN EUROS	140 953,80	9 000 000,00	-8 859 046,20	0,00	0,00
	165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	7 218,00	4 104,84	3 113,16	0,00	0,00
Total 16	Total Chapitre EMPRUNTS ET DETTES	148 171,80	9 004 104,84	-8 855 933,04	0,00	0,00

Chapitre		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	500,00	-500,00	0,00	0,00
Total 21	Total Chapitre IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	500,00	-500,00	0,00	0,00

Chapitre		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	27638 AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	0,00	1 001 076,01	-1 001 076,01	0,00	0,00
	2764 CREANCES SUR PARTICUL. ET AUTR. PERS. DE DROIT PR	1 875,00	1 872,43	2,57	0,00	0,00
Total 27	Total Chapitre AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.	1 875,00	1 002 948,44	-1 001 073,44	0,00	0,00
Total	Total Opération PAS D'OPERATION	9 031 454,00	15 185 365,53	-6 153 911,53	944 724,00	944 724,00

Opération Chapitre		0000000036 13	CONSTRUCTION CITY STADE CHENE MAILLARD SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1313 DEPARTEMENTS	79 597,00	79 597,00	0,00	0,00	0,00
Total 13	Total Chapitre SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	79 597,00	79 597,00	0,00	0,00	0,00
Total 0000000036	Total Opération CONSTRUCTION CITY STADE CHENE MAILLARD	79 597,00	79 597,00	0,00	0,00	0,00

Opération Chapitre		0000000037 13	RENOVATION SALLE JEAN LANDRE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1323 DEPARTEMENTS	264 664,00	0,00	264 664,00	264 664,00	264 664,00
	1328 AUTRES	6 830,00	0,00	6 830,00	6 830,00	6 830,00
Total 13	Total Chapitre SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	271 494,00	0,00	271 494,00	271 494,00	271 494,00
Total 0000000037	Total Opération RENOVATION SALLE JEAN LANDRE	271 494,00	0,00	271 494,00	271 494,00	271 494,00
Total	Total Investissement	9 382 545,00	15 264 962,53	-5 882 417,53	1 216 218,00	1 216 218,00

Etat arrêté à la somme de un million deux cent seize mille deux cent dix huit euros et zéro centimes-----

Le comptable public,



Saran, le
Le Maire

26 JAN. 2023

Maryvonne HAUTIN

BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE SARAN - RESULTATS 2022

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Recettes de fonctionnement		34 882 763,57
Dépenses de fonctionnement		32 323 752,62
Résultat de l'exercice	Excédent	2 559 010,95
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 au CA)	Excédent	3 314 069,79
Résultat de clôture à affecter	Excédent	5 873 080,74
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022		
Recettes d'investissement		13 952 036,70
Dépenses d'investissement		8 752 141,46
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	5 199 895,24
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	1 316 451,87
Résultat comptable cumulé : R001	Excédent	6 516 347,11
Recettes d'investissement restant à réaliser		1 216 218,00
Dépenses d'investissement engagées non mandatées (reste à réaliser)		546 291,85
Solde des restes à réaliser (Recettes - Dépenses)	Excédent	669 926,15
Besoin réel de financement		
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RESULTAT EXCEDENTAIRE) :		
En dotation en recettes d'investissement en réserves au compte 1068		0
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire à la ligne R002 du budget N+1)		5 873 080,74
TOTAL RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AFFECTE		5 873 080,74

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté	D001 Solde d'exécution N-1	R001 - Solde d'exécution
0	5 873 080,74		6 516 347,11
			R1068
			0,00

A Orléans le 02.03.2023



Le Chef de Service Comptable
des Finances Publiques

Jean-Michel PICHON

Service de Gestion Comptable Orléans Métropole

Cité administrative Coigny - Bât F1
131 rue du Faubourg Banner - CS 54211
45042 Orléans Cedex 1
Tél. 02.38.42.57.89

Résultats budgétaires de l'exercice

30200 - SARAN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 353 527,45	37 812 782,26	48 166 309,71
Titres de recette émis (b)	14 016 942,86	36 065 908,69	50 082 851,55
Réductions de titres (c)	64 906,16	1 183 145,12	1 248 051,28
Recettes nettes (d = b - c)	13 952 036,70	34 882 763,57	48 834 800,27
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 353 527,45	37 812 782,26	48 166 309,71
Mandats émis (f)	8 990 393,14	32 615 862,06	41 606 255,20
Annulations de mandats (g)	238 251,68	292 109,44	530 361,12
Depenses nettes (h = f - g)	8 752 141,46	32 323 752,62	41 075 894,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 199 895,24	2 559 010,95	7 758 906,19
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30200 - SARAN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	1 316 451,87		5 199 895,24		6 516 347,11
Fonctionnement	3 314 069,79		2 559 010,95		5 873 080,74
TOTAL I	4 630 521,66		7 758 906,19		12 389 427,85
II - Budgets des services à caractère administratif					
30203-FL-GEORGES BRASSENS- PA-SARAN					
Investissement	121 440,67		-159 222,44		-37 781,77
Fonctionnement	-45 887,05		124 529,92		78 642,87
Sous-Total	75 553,62		-34 692,52		40 861,10
30207-LOT LA GUIGNACE-SARAN					
Investissement	-424 761,84				-424 761,84
Fonctionnement	589 831,07				589 831,07
Sous-Total	165 069,23				165 069,23
30209-LOT CHENE MAILLARD- SARAN					
Investissement	-15 020,81				-15 020,81

IV - ANNEXE
DECISION EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES
ARRETES ET SIGNATURES

IV
D1
D2

D1 - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du cons.mun.	Variation des taux/ N-1	Produit voté par le cons.mun.	Variation du produit N-1
Taxe d'habitation					109 080	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31 795 000	2,77 %	48,26 %	0,00 %	12 028 995	2,77 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	141 100	1,56 %	69,48 %	0,00 %	98 036	1,56 %
Cotisation économique territoriale						
Total					12 236 111	-

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A SARAN, le 26/05/2023
Le Maire,



VOTES	
Budget principal	
Pour	30
Contre	-
Abstentions	-

Membres en exercice : 33
Membres présents : 22
Suffrages exprimés : 30
Date de convocation : 17 mai 2023

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire à SARAN, le 26 mai 2023

NOM Prénom	Fonction	Signature	NOM Prénom	Fonction	Signature
HAUTIN Marvonne	Maire		SUZZARINI Romain	Conseiller municipal	
FROMENTIN Christian	1ère adjoint		BIKONDI Patricia	Conseillère municipale	
DUBOIS Sylvie	2ème adjointe		BERTHELEMY Thierry	Conseiller municipal	
GALLOIS Mathieu	3ème adjoint		BOUCHER Gwenaëlle	Conseillère municipale	
HAMON Catherine	4ème adjointe		BOUCHAJRA Khaled	Conseiller municipal	
SANTIAGO José	5ème adjoint		DE CARVALHO Marie	Conseillère municipale	
SICAULT Josette	6ème adjointe		VANTHOURENOUT Claude	Conseiller municipal	
VANNEAU Jean-Paul	7ème adjoint		PREVOT Fanny	Conseillère municipale	
CHAIR Aziza	8ème adjointe		RALUY-SAVOY Avelina	Conseillère municipale	
BOISSET Fabrice	9ème adjoint		RENOU Olivier	Conseiller municipal	
BADONI Julien	Conseiller municipal		EL OUAROUDI Nadia	Conseillère municipale	
LALOUÉ-BIGOT Marie-Lise	Conseillère municipale		VESQUES Gérard	Conseiller municipal	
BOCHE Alexis	Conseiller municipal		DUFOUR Philippe	Conseiller municipal	
ZAGHOUANI Hoirda	Conseillère municipale		MORIN Patricia	Conseillère municipale	
MAMET François	Conseiller municipal		SEBENE Esther	Conseillère municipale	
DOLBEAULT Philippe	Conseiller municipal		SIMION Michel	Conseiller municipal	
GELOT Armelle	Conseillère municipale				

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 30 JUIN 2023 et de la publication le 30 JUIN 2023.

30 JUIN 2023

et de la

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Département
du LOIRET

ARRONDISSEMENT
d'ORLÉANS



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX MAI.

A 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni Salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame HAUTIN, Maire.

N° DFI2305_307

OBJET

Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe "Foyer Georges Brassens"

DIRECTION DES
FINANCES

Etaient présents : Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, Adjoints, M. BERTHELEMY, M. RENOUE, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, M. BOCHE, Mme ZAGHOUANI, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme MORIN, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

M. BOISSET (Mandataire M. RENOUE),
Mme BIKONDI (Mandataire Mme RALUY-SAVOY),
Mme DE CARVALHO (Mandataire M. GALLOIS),
M. VESQUES (Mandataire Mme SEBENE),
Mme BOUCHER (Mandataire Mme CHAIR),
Mme PREVOT (Mandataire M. FROMENTIN),
M. BOUCHAJRA (Mandataire Mme SICAULT),
Mme EL OUAROUDI (Mandataire M. BERTHELEMY),
Mme HAMON (Mandataire Mme HAUTIN),
M. SIMION (Mandataire Mme MORIN).

Etait absent excusé : M. DUFOUR.

Nombre de Conseillers
en exercice
33

Nombre de présents
22

Nombre de votants
30

Secrétaire(s) de séance : Monsieur Romain SUZZARINI

-:-

Le conseil municipal est réuni sous la Présidence de Madame Josette SICAULT,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Maryvonne HAUTIN, Maire.

Vu l'avis de la commission de finances du 10 mai 2022,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré et s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2022, le conseil municipal :

1. Constate pour la comptabilité du budget annexe foyer Georges

Le Maire, soussignée, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations ont été publiées conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran

Brassens, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;

2. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	443 126,57	283 904,13	973 427,28	1 097 957,20	1 416 553,85	1 381 861,33
RESULTATS DE L'EXERCICE	159 222,44			124 529,92	34 692,52	
RESULTATS ANTERIEURS REPOTES		121 440,67	45 887,05			75 553,62
RESULTAT DE CLOTURE 2022	37 781,77			78 642,87		40 861,10
RESTES A REALISER	5 005,82	0,00			5 005,82	0,00
SOLDE SUR REPORTS	5 005,82				5 005,82	
RESULTATS DEFINITIFS	42 787,59			78 642,87		35 855,28

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

-:-

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 2 ne participent pas part au vote.

Ont voté pour : M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICHAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. BERTHELEMY, M. RENOU, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, Mme MORIN, M. VESQUES, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

N'ont pas pris part au vote : Mme HAUTIN, Mme HAMON.

-:-

Je soussignée, Maire de SARAN, certifie que, conformément à l'article 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'Etat le 30 juin 2023 et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

SARAN, le 30 juin 2023

Monsieur Romain SUZZARINI
Le(s) secrétaire(s) de séance
Signé manuscritement

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran
Signé manuscritement

ETAT DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT 2022

BUDGET FOYER GEORGES BRASSENS

DEPENSES

Chapitre		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1391 ETAT(non budgétaire)	926,00	926,00	0,00	0,00	0,00
	1392 COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS(non budg)	2 097,00	2 096,56	0,44	0,00	0,00
Total 13	Total Chapitre SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 023,00	3 022,56	0,44	0,00	0,00

Chapitre		16	EMPRUNTS ET DETTES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1641 EMPRUNTS EN EUROS	193 700,00	193 693,84	6,16	0,00	0,00
	165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	9 000,00	7 257,48	1 742,52	0,00	0,00
Total 16	Total Chapitre EMPRUNTS ET DETTES	202 700,00	200 951,32	1 748,68	0,00	0,00

Chapitre		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2182 MATERIEL DE TRANSPORT	28 100,33	28 087,24	13,09	0,00	0,00
	2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	650,00	0,00	650,00	0,00	0,00
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	605,20	945,51	-340,31	0,00	0,00
Total 21	Total Chapitre IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 355,53	29 032,75	322,78	0,00	0,00

Chapitre		23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2313 CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	212 095,60	204 740,07	7 355,53	5 005,82	5 005,82
	2315 INSTALLATION MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	5 379,87	5 379,87	0,00	0,00	0,00
Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	217 475,47	210 119,94	7 355,53	5 005,82	5 005,82

Total	Total Dépenses	452 554,00	443 126,57	9 427,43	5 005,82	5 005,82
-------	----------------	------------	------------	----------	----------	----------

Etat arrêté à la somme de cinq mille cinq euros et quatre-vingt-deux centimes-----

Le comptable public

Saran, le 26 JAN. 2023
Le Maire,



COMPTE DE GESTION 2023 - ETAT C1

TABLEAU GENERAL D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

INTITULE DU CR <i>(1)</i>	RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 <i>(2)</i>	REPORT A NOUVEAU 2022 <i>Solde du C/11x (avant affectation)</i> <i>(3)</i>	AFFECTATIONS OBLIGATOIRES		RESULTAT RESTANT A AFFECTER AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 <i>(4)=(2)+(3)</i>	C/10682 Investissement <i>Affectation libre</i> <i>(7)</i>	C/10682 Investissement <i>(8)</i>	C/10685 Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie) <i>(9)</i>	C/10686 Réserve de compensation des déficits <i>(10)</i>	C/10687 Réserve de compensation des charges d'amortissement <i>(11)</i>	REPORT A NOUVEAU 2023 <i>Solde du C/11x (après affectation)</i> <i>(12)</i>
			PLUS VALUE DE CESSION D'IMMO C/10682 <i>(4)</i>	COUVERTURE DU RAN DÉFICITAIRE C/119 <i>(5)</i>							
30203 FL GEORGES BRASSENS SARAN	+124 529,92	=> à rapprocher du solde du compte 12									
Hébergement	+124 529,92	-45 887,05	+0,00	+45 887,05	+78 642,87	+42 787,59	+42 787,59	+0,00	+0,00	+0,00	+35 855,28
Dépendance et soins			+0,00	+0,00	+0,00		+0,00				+0,00
TOTAUX											
Hébergement	+124 529,92	-45 887,05			+78 642,87		+42 787,59	+0,00	+0,00	+0,00	+35 855,28
Dépendance et soins	+0,00	+0,00			+0,00		+0,00	+0,00	+0,00	+0,00	+0,00

(1) : Une ligne par CR (CRP et CRA). Pour les EHPAD, une ligne pour la section « hébergement » et une ligne pour la section « dépendance et soins » tant que l'EHPAD n'a pas signé son CPOM (après signature du CPOM, l'affectation du résultat est globale)

(2) : Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit.

(3) : Faire précéder du signe + s'il s'agit d'un RAN excédentaire et d'un signe - s'il s'agit d'un RAN déficitaire.

Le RAN excédentaire de l'activité principale comprend le compte 1100 du CRPP et l'éventuel compte 1101 du CRPA « service relevant de l'article R.314-74 du CASF » (dans ce cas, faire apparaître les deux RAN sur la ligne « activité principale »).

(6) à (10) : Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'une affectation en réserve ou d'une reprise sur cette réserve.

Orléans, le 24/03/2023

Pour le comptable public,



Mireille THIOT
Inspectrice divisionnaire
des finances publiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Département
du LOIRET

ARRONDISSEMENT
d'ORLÉANS



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX MAI.

A 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni Salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame HAUTIN, Maire.

N° DFI2305_308

OBJET

Approbation compte
administratif CA 2022
budget annexe
lotissement "la
guignace"

DIRECTION DES
FINANCES

Etaient présents : Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, Adjoints, M. BERTHELEMY, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, M. BOCHE, Mme ZAGHOUANI, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme MORIN, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

M. BOISSET (Mandataire M. RENO),
Mme BIKONDI (Mandataire Mme RALUY-SAVOY),
Mme DE CARVALHO (Mandataire M. GALLOIS),
M. VESQUES (Mandataire Mme SEBENE),
Mme BOUCHER (Mandataire Mme CHAIR),
Mme PREVOT (Mandataire M. FROMENTIN),
M. BOUCHAJRA (Mandataire Mme SICAULT),
Mme EL OUAROUDI (Mandataire M. BERTHELEMY),
Mme HAMON (Mandataire Mme HAUTIN),
M. SIMION (Mandataire Mme MORIN).

Etait absent excusé : M. DUFOUR.

Nombre de Conseillers
en exercice
33

Nombre de présents
22

Nombre de votants
30

Secrétaire(s) de séance : Monsieur Romain SUZZARINI

-:-

Le conseil municipal est réuni sous la Présidence de Madame Josette SICAULT,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Maryvonne HAUTIN, Maire.

Vu l'avis de la commission de finances du 10 mai 2022,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré et s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2022, le conseil municipal :

1. Constate pour la comptabilité du budget annexe Lotissement

Le Maire, soussignée, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations ont été publiées conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran

« La Guignace », les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;

2. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTATS DE L'EXERCICE	0,00			0,00	0,00	
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	424 761,84			589 831,07		589 831,07
RESULTAT DE CLOTURE 2022	424 761,84			589 831,07		589 831,07
RESTES A REALISER	0,00	0,00			0,00	0,00
SOLDE SUR REPORTS	0,00	0,00			0,00	
RESULTATS DEFINITIFS	424 761,84			589 831,07		165 069,23

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

-:-

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 2 ne participent pas part au vote.

Ont voté pour : M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAUT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. BERTHELEMY, M. RENOU, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, Mme MORIN, M. VESQUES, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

N'ont pas pris part au vote : Mme HAUTIN, Mme HAMON.

-:-

Je soussignée, Maire de SARAN, certifie que, conformément à l'article 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'Etat le 30 juin 2023 et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

SARAN, le 30 juin 2023

Monsieur Romain SUZZARINI
Le(s) secrétaire(s) de séance
Signé manuscritement

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran
Signé manuscritement

Département
du LOIRET

ARRONDISSEMENT
d'ORLÉANS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX MAI.

A 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni Salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame HAUTIN, Maire.

N° DFI2305_306

OBJET

Approbation du compte
administratif 2022
VILLE

DIRECTION DES
FINANCES

Etaient présents : Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, Adjoints, M. BERTHELEMY, M. RENOUE, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, M. BOCHE, Mme ZAGHOUANI, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme MORIN, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

M. BOISSET (Mandataire M. RENOUE),
Mme BIKONDI (Mandataire Mme RALUY-SAVOY),
Mme DE CARVALHO (Mandataire M. GALLOIS),
M. VESQUES (Mandataire Mme SEBENE),
Mme BOUCHER (Mandataire Mme CHAIR),
Mme PREVOT (Mandataire M. FROMENTIN),
M. BOUCHAJRA (Mandataire Mme SICAULT),
Mme EL OUAROUDI (Mandataire M. BERTHELEMY),
Mme HAMON (Mandataire Mme HAUTIN),
M. SIMION (Mandataire Mme MORIN).

Nombre de Conseillers
en exercice
33

Nombre de présents
22

Nombre de votants
30

Etait absent excusé : M. DUFOUR.

Secrétaire(s) de séance : Monsieur Romain SUZZARINI

-:-

Le conseil municipal est réuni sous la Présidence de Madame Josette SICAULT,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Maryvonne HAUTIN, Maire.

Vu l'avis de la commission de finances du 10 mai 2022,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré et s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2022, le conseil municipal :

1. Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec

Le Maire, soussignée, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations ont été publiées conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran

les indications du compte de gestion ;

2. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	8 752 141,46	13 952 036,70	32 323 752,62	34 882 763,57	41 075 894,08	48 834 800,27
RESULTATS DE L'EXERCICE		5 199 895,24		2 559 010,95		7 758 906,19
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES		1 316 451,87		3 314 069,79	0,00	4 630 521,66
RESULTAT DE CLOTURE 2022		6 516 347,11		5 873 080,74		12 389 427,85
RESTES A REALISER	546 291,85	1 216 218,00			546 291,85	1 216 218,00
SOLDE SUR REPORTS		669 926,15				669 926,15
RESULTATS DEFINITIFS	9 298 433,31	7 732 565,11		5 873 080,74		13 059 354,00

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

-:-

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 2 ne participent pas part au vote.

Ont voté pour : M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAUT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. BERTHELEMY, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, Mme MORIN, M. VESQUES, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

N'ont pas pris part au vote : Mme HAUTIN, Mme HAMON.

-:-

Je soussignée, Maire de SARAN, certifie que, conformément à l'article 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'Etat le et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

SARAN, le

Monsieur Romain SUZZARINI

Le(s) secrétaire(s) de séance

Signé manuscritement

Maryvonne HAUTIN

Maire de Saran

Signé manuscritement



VILLE DE SARAN

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2022
Budgets principal et
annexes**

Rapport de présentation



INTRODUCTION

Le compte administratif rend compte, annuellement, **des opérations budgétaires exécutées**. Voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin, il se présente formellement de la même manière que le budget prévisionnel pour permettre des comparaisons :

- Entre les prévisions et les réalisations par l'analyse des taux de réalisation ;
- Entre les réalisations des exercices antérieurs et de l'année N afin d'analyser l'évolution réelle des différents postes de dépenses et de recettes ;
- Entre les communes de la même importance en calculant les 11 ratios obligatoires depuis l'application du décret du 27 mars 1993. Les informations fournies dans ce rapport font état de comparaisons avec la moyenne de la strate démographique qui regroupe les communes de 10 000 H à 20 000 H appartenant à un groupement fiscalisé (FPU). (Source : <http://www.collectivités-locales.gouv.fr> du ministère du budget et des comptes publics).

Ainsi, le compte administratif présente le bilan financier de l'ordonnateur et permet de contrôler la gestion de la ville. Il permet d'apprécier la santé financière de la collectivité dans l'évolution des équilibres budgétaires et comptables et dans l'évolution du résultat dégagé. **A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.**

L'approbation du compte administratif **intervient après l'approbation du compte de gestion** du trésorier avec lequel il doit être strictement en cohérence.

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi, le Compte Administratif 2022 du budget principal et ceux de ses budgets annexes ont été précédés :

- Du débat d'orientation budgétaire tenu le 19 novembre 2021
- Du vote des budgets primitifs intervenu le 17 décembre 2021
- Du vote de l'affectation des résultats le 2 juillet
- Du vote des budgets supplémentaires 2021 votés le 2 juillet
- Des décisions modificatives



SOMMAIRE

1 - LE BUDGET PRINCIPAL	3
1-1 PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	3
1-2 LES RESULTATS 2022 ET LES TAUX DE REALISATION	5
1-3 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
1-3-1- LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	6
1-3-2- LES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET LES REPRISES SUR PROVISION	16
1-3-3- LES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	16
1-3-4 – LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17
1-3-5 – LES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	23
1-3-6 – LES EPARGNES	24
1-4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26
1-4-1- LE SOLDE D'EXECUTION.....	26
1-4-2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	26
1-4-3 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	29
1-4-4 LES RATIOS OBLIGATOIRES	34
2 - LE BUDGET ANNEXE DU FOYER LOGEMENT G. BRASSENS	36
2-1 PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	36
2-2 LES RESULTATS 2022.....	37
2-3 LES DEPENSES ET LES RECETTES D'EXPLOITATION	38
2-3-1- LES RECETTES D'EXPLOITATION	38
2-3-1- LES DEPENSES D'EXPLOITATION	38
2-4 LES DEPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	39
2-4-1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	39
2-4-2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	39
3 - LES BUDGETS ANNEXES « LOTISSEMENTS »	40
3-1 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS « LA GUIGNACE ».....	40
3-2 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'ACTIVITES ARTISANALES « LA MOTTE PETREE ».....	41
3-2 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS « LE CHENE MAILLARD ».....	42
3-3 - LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS « LES BORDES ANGLAISES ».....	43
3-4 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS « LES TULIPES ».....	44
4 – LE COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDE	45



1 - LE BUDGET PRINCIPAL

1-1 PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Fonctionnement Recettes

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution
Opérations réelles					
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	929 128,65	947 033,47	1 006 704,00	1 002 673,14	99,60%
70 - PRODUITS DES SERVICES	3 652 934,51	3 942 332,78	4 243 102,00	4 228 075,78	99,65%
73 - IMPOTS ET TAXES	24 642 288,49	22 236 021,90	22 830 817,00	23 034 001,26	100,89%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS	1 787 324,40	4 126 472,77	3 929 163,00	4 058 922,51	103,30%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	359 972,19	387 169,61	395 715,00	398 781,44	100,77%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	236 205,63	280 495,13	26 762,21	728 794,18	2723,22%
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	0,00	0,00	13 110,00	13 111,22	100,01%
Somme	31 607 853,87	31 919 525,66	32 445 373,21	33 464 359,53	103,14%
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 136 848,69	984 305,75	3 314 069,79	3 314 069,79	100,00%
Opération d'ordre					
042 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	420 888,06	430 510,84	508 782,00	1 418 404,04	278,78%
TOTAL :	33 165 590,62	33 334 342,25	36 268 225,00	38 196 833,36	105,32%

Fonctionnement dépenses

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution
Opérations réelles					
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 257 210,77	5 918 161,69	6 541 776,00	5 949 953,74	90,95%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	19 958 089,28	20 002 751,72	20 782 465,00	20 686 874,87	99,54%
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	184 611,00	178 666,00	162 580,00	162 394,00	99,89%
022 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	40 500,00	0,00	0,00%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	2 162 810,35	2 206 095,28	2 380 191,80	2 341 934,83	98,39%
66 - CHARGES FINANCIERES	276 718,15	242 408,14	244 610,00	242 612,45	99,18%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	216 183,33	158 811,33	191 560,00	169 289,14	88,37%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00	83 111,22	84 635,00	84 630,42	99,99%
Somme	28 055 622,88	28 790 005,38	30 428 317,80	29 637 689,45	97,40%
Opération d'ordre					
023 - VIREMENT A LA SECT. D'INV.	0,00	0,00	4 698 363,20	0,00	0,00%
042 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 125 661,99	1 230 267,08	1 141 544,00	2 686 063,17	235,30%
Somme	1 125 661,99	1 230 267,08	5 839 907,20	2 686 063,17	45,99%
TOTAL :	29 181 284,87	30 020 272,46	36 268 225,00	32 323 752,62	89,12%



Investissement recettes

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution
Opérations réelles					
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	676 238,00	0,00	0,00%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	3 826 946,93	3 897 891,75	610 000,00	606 328,15	99,40%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	831 363,20	244 190,91	643 676,13	505 867,20	78,59%
16 - EMPRUNTS ET DETTES	6 319,18	6 280,80	148 171,80	9 004 104,84	6076,80%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	500,00	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.	676 295,09	200 710,72	1 875,00	1 002 948,44	53490,58%
Somme OP REELLES	5 340 924,40	4 349 074,18	2 079 960,93	11 119 748,63	597,45
Opérations d'ordre					
040 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 125 661,99	1 230 267,08	1 141 544,00	2 686 063,17	235,30%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	239 701,00	4 618 872,20	146 225,00	146 224,90	100,00%
Somme OP ORDRE	1 365 362,99	5 849 139,28	1 287 769,00	2 832 288,07	219,94%
021 - VIREMENT DE SECTION FONCTION.	0,00	0,00	4 698 363,20	0,00	0,00%
001 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	701 772,86	1 121 401,44	1 316 451,87	1 316 451,87	100,00%
TOTAL :	7 408 060,25	11 319 614,90	9 382 545,00	15 268 488,57	162,73%

Investissement dépenses

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution
Opérations réelles					
001 - DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	
020 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	0,00	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	97 574,70	2 069,99	34 550,00	33 744,62	97,67%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 - EMPRUNTS ET DETTES	1 498 037,66	1 421 641,13	1 566 662,14	1 564 929,16	99,89%
Dépenses d'équipement					
000000028- GROUPE SCOLAIRE LES PARRIERES	60 707,40	145 011,90			
000000031- REAMENAGEMENT SALLE JEAN MOULIN	132,15	52,32			
000000032 - RENOV; COUVERTURE SALLE MULTISPORT	78 959,04	0,00			
000000034- CONSTRUCTION STAND DE TIR	9 546,00	43 301,26			
000000035 - REHABILITATION ILM	38 772,75	60 538,20			
000000036 - OONSTRUCTION CITY STADE		93 329,83			
000000037 - RENOVATION SALLE JEAN LANDRE		163 774,67			
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	54 976,06	80 871,33	122 765,23	90 738,76	73,91%
204 - SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	726 900,00	726 900,00	787 475,00	787 475,00	100,00%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	868 679,09	1 045 126,89	1 362 225,86	1 080 538,06	79,32%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 188 153,67	1 168 664,33	4 852 474,77	3 628 704,73	74,78%
Total dépenses d'équipement	4 026 826,16	3 527 570,73	7 124 940,86	5 587 456,55	328,01%
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.	3 631,23	2 498,14	1 385,00	1 382,19	99,80%
Somme OP REELLES	5 626 069,75	4 953 779,99	8 727 538,00	7 187 512,52	6,25
Opérations d'ordre					
040 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	420 888,06	430 510,84	508 782,00	1 418 404,04	278,78%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	239 701,00	4 618 872,20	146 225,00	146 224,90	100,00%
Somme OP D'ORDRE	660 589,06	5 049 383,04	655 007,00	1 564 628,94	238,87%
TOTAL :	6 286 658,81	10 003 163,03	9 382 545,00	8 752 141,46	93,28%



1-2 LES RESULTATS 2022 ET LES TAUX DE REALISATION

VILLE DE SARAN		2022
Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Total prévisions	36 268 225,00 €	36 268 225,00 €
Réalisé	32 323 752,62 €	38 196 833,36 €
Taux de réalisation	89,12%	105,32%
Résultat		5 873 080,74 €
<i>Dont résultat antérieur reporté N-1</i>		3 314 069,79 €
<i>Dont résultat de l'exercice 2022</i>		2 559 010,95 €

Libellé section	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Total prévisions	9 382 545,00 €	9 382 545,00 €
Réalisé	8 752 141,46 €	15 268 488,57 €
Taux de réalisation	93,28%	162,73%
Résultat		6 516 347,11 €
<i>Dont résultat antérieur reporté N-1</i>		1 316 451,87 €
<i>Dont résultat de l'exercice 2022</i>		5 199 895,24 €

Sens	Dépenses	Recettes
Total prévisions	45 650 770,00 €	45 650 770,00 €
Réalisé	41 075 894,08 €	53 465 321,93 €
Taux de réalisation	89,98%	117,12%
Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2022		12 389 427,85 €
<i>Dont résultat cumulé antérieur reporté N-1</i>		4 630 521,66 €
<i>Dont résultat de l'exercice 2022</i>		7 758 906,19 €

RAR

Sens	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Restes à réaliser 2022 reportés sur 2023		1 216 218,00 €
Restes à réaliser 2022 reportés sur 2023	546 291,85 €	
Solde sur reports		669 926,15 €

RESULTAT FINAL NET 13 059 354,00 €



A l'examen des résultats (tableau n°3), le budget principal se solde au 31 décembre 2022 par un excédent global cumulé de 12 389 427,85 €. **Toutefois, comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires et lors de la présentation du budget primitif, ce résultat est à lire avec prudence en raison de l'emprunt de 9 000 000 € réalisé sur l'exercice 2022 pour financer le groupe scolaire des Parrières dont les travaux (et donc le paiement des travaux) s'étaleront jusqu'en 2025. Hors emprunt, le résultat fin 2022 serait de 3 389 427,85 €.**

Si l'on ajoute les restes à réaliser d'investissement au résultat global réel (yc emprunt) c'est-à-dire les dépenses engagées juridiquement et comptablement en 2022 mais non encore ordonnancées, le résultat définitif 2022 du budget principal est excédentaire de **13 059 354,00 €**.

Hors emprunt le résultat définitif serait de 4 059 354,00 €

On peut noter aussi, en lisant le tableau n°2 et le suivant, que l'emprunt n'avait pas été inscrit dans les prévisions budgétaires 2022.

Taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires				
Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
2020	96,76%	101,75%	62,02%	96,19%
2021	97,07%	101,27%	64,80%	84,18%
2022	89,12%	105,32%	93,28%	162,73%

On observe que le taux de réalisation des dépenses d'investissement s'améliore grâce à la mise en place de l'AP/CP pour les travaux du groupe scolaire des Parrières, puisque les prévisions de l'opération s'étalent sur plusieurs exercices.

1-3 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Les recettes de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 38 196 833,36 €. Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 32 323 752.62 €.

1-3-1- LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opération d'ordre ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie), sont composées des recettes de gestion courante et des produits exceptionnels.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **33 464 359€**, elles étaient de 31 919 525 € en 2021. Elles sont en progression de 4,84 % comparées à celles de l'exercice précédent.

Parmi elles, on retrouve principalement :

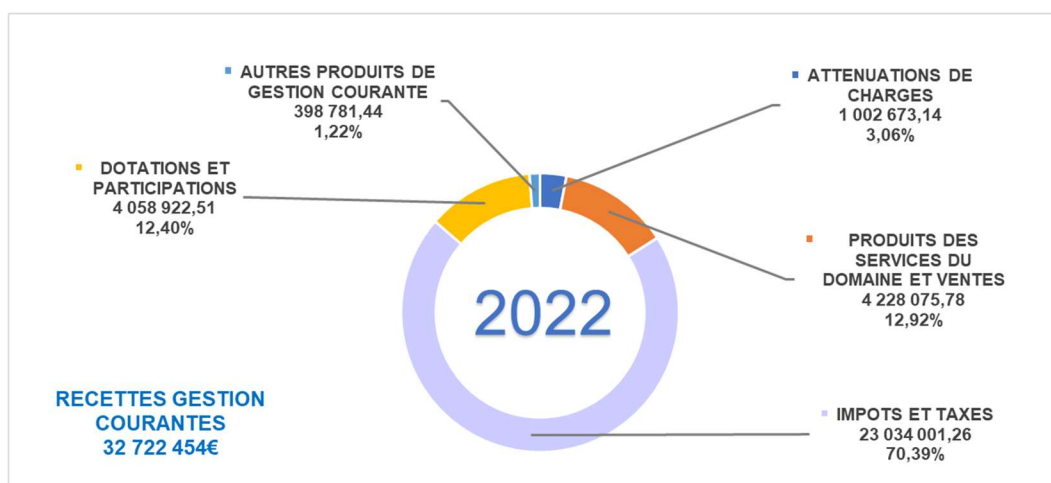
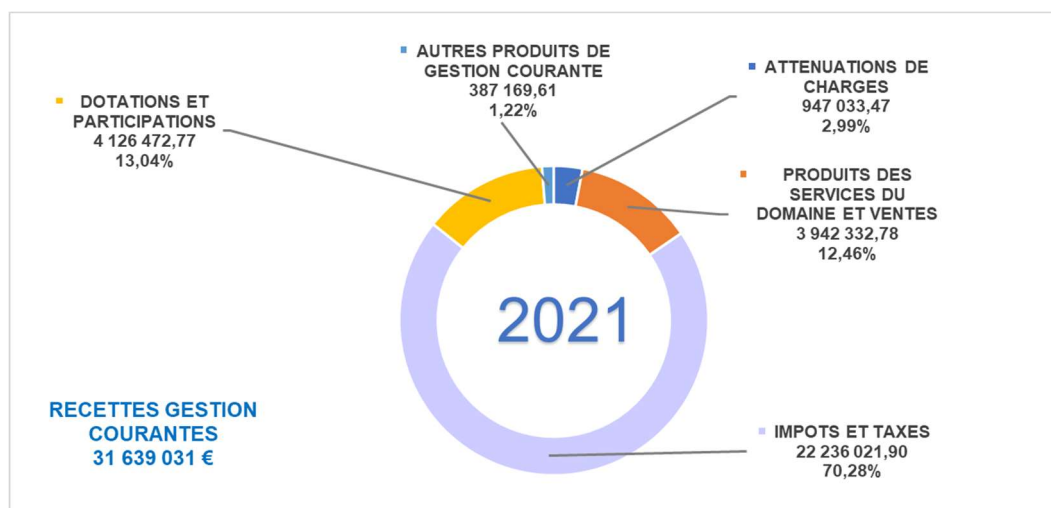
- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et vente diverses.



Le tableau ci-dessous indique l'évolution des recettes entre 2021 et 2022, ainsi que leur structure.

Chapitre		Réalisé 2021	Part dans le budget	Réalisé 2022	Part dans le budget	Ecart 2021/2022	Variation 2020/2021
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	947 033,47	2,99%	1 002 673,14	3,06%	55 639,67	5,88%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	3 942 332,78	12,46%	4 228 075,78	12,92%	285 743,00	7,25%
73	IMPOTS ET TAXES	22 236 021,90	70,28%	23 034 001,26	70,39%	797 979,36	3,59%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 126 472,77	13,04%	4 058 922,51	12,40%	-67 550,26	-1,64%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	387 169,61	1,22%	398 781,44	1,22%	11 611,83	3,00%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		31 639 030,53	100,00%	32 722 454,13	100,00%	1 083 423,60	3,42%
78	REPRISES SUR PROVISIONS	0,00		13 111,22		13 111,22	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	280 495,13		728 794,18		448 299,05	159,82%
TOTAL		31 919 525,66		33 464 359,53		1 544 833,87	4,84%

Structure des recettes de gestion courante :





Chapitre 013 : Atténuations de charges

Pour l'exercice 2022, ce chapitre représente 3,06 % des recettes réelles de fonctionnement soit un montant de **1 002 673,14 €**. Il retrace les ventes de fournitures stockées au magasin municipal pour les besoins des services municipaux ainsi que les remboursements sur rémunération du personnel par la caisse primaire d'assurance maladie et les caisses de prévoyance, lesquels sont liés aux arrêts maladie des agents municipaux.

La gestion de stocks à Saran

Le magasin municipal achète la plupart des fournitures pour l'ensemble de la collectivité chez des grossistes, en vertu de marchés publics et de négociations ponctuelles, qu'il revend aux services municipaux sur commande.

Durant l'exercice 2022, le magasin a acheté pour 798 308,19 € de fournitures et en a revendu 798 308,19 €.

Les remboursements concernant les frais de personnel :

En 2022, la prime inflation versée aux agents du foyer Georges Brassens fait l'objet d'un remboursement par le budget annexe « résidence personnes âgées ». Ce remboursement est de 44 575,15 €.

Les remboursements d'indemnités journalières versés par la CPAM sont de 159 789,80 €.

Chapitre 70 : produits des services

En 2022, les produits des services sont réalisés à 99,64 % de leurs prévisions. A hauteur de **4 228 076 €**, ils représentent 12,92 % des recettes de gestion courante. Entre 2021 et 2022 ces produits progressent de 285 743 €, sans retrouver totalement le produit perçu en 2019, avant la crise sanitaire. Il était alors de 4 340 109 €.

Le tableau ci-après retrace les évolutions qui ont eu lieu de 2019 à 2022 :



Compte administratif 2022 Rapport de présentation

Exercice	2019	2020	2021	2022		Evolution N-1	Observations
	Total réalisé	Total réalisé	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé		
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES							
7022 - COUPES DE BOIS	2 504,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7023 - MENUS PRODUITS FORESTIERS	800,00	1 040,00	680,00	640,00	640,00	-40,00	
70311 - CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	4 672,00	7 925,00	6 965,00	4 600,00	8 111,00	1 146,00	
70312 - REDEVANCES FUNERAIRES	1 117,00	2 412,00	252,00	400,00	0,00	-252,00	
70321 - DROITS DE STATIONNEMENT ET LOCATION VOIE PUBLIQUE	2 831,50	2 959,00	2 834,37	3 500,00	3 324,53	490,16	Marché plein vent
70323 - REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	974,24	1 612,17	2 592,00	2 767,00	7 094,39	4 502,39	
70388 - AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	38 158,11	77 652,25	5 083,15	104 490,00	104 613,33	99 530,18	Antennes réseaux
704 - TRAVAUX	131,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7062 - REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	182 142,07	42 145,50	58 516,76	138 300,00	110 594,45	52 077,69	Culture, voyage séniors
70631 - A CARACTERE SPORTIF	389 309,67	175 622,92	195 226,83	437 322,00	298 813,74	103 586,91	Centre nautique, locations de gymnases
70660 - REDEV.ET DROITS SCES SOCIAUX	1 238 085,28	1 086 365,37	1 178 705,99	1 191 000,00	1 233 441,72	54 735,73	Recettes familles, petite enfance, jeunesse, maintien à domicile
70661 - RED.& DROITS S.SOC. CAISSES	269 228,30	312 070,38	322 917,66	305 965,00	330 613,44	7 695,78	Recettes caisses de retraite ou CAF : petite enfance, enfance, jeunesse, maintien à domicile
7067 - REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	578 134,58	419 886,05	597 639,43	577 890,00	619 748,36	22 108,93	Restauration scolaire
70688 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	21 154,10	25 986,52	7 392,65	17 500,00	16 499,95	9 107,30	Entretien espaces verts quartier du Kiosque
7078 - AUTRES MARCHANDISES	0,00	1 584,68	1 038,04	1 600,00	1 602,26	564,22	Refacturation carburant au COS et au Foyer
7083 - LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	6 377,01	6 472,07	5 836,09	6 500,00	7 741,04	1 904,95	
70841 - AUX BUDG. ANNEX, REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	153 529,10	140 464,19	178 535,33	138 040,00	135 723,95	-42 811,38	Personnel ville facturé au foyer, au CCAS
70846 - AU GFP DE RATTACHEMENT	979 876,37	983 084,82	968 243,27	900 000,00	934 800,23	-33 443,04	Refacturation mise à disposition de personnel à la Métropole
70848 - AUX AUTRES ORGANISMES	153 316,69	165 735,29	157 120,95	178 748,00	194 931,16	37 810,21	Refacturation MAD de personnel au SIVU et associations
70872 - PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES MUNICIPALES	131 747,77	10 025,24	24 067,22	27 070,00	17 984,76	-6 082,46	Remboursement fournitures foyer
70873 - PAR LES CCAS	320,74	711,51	863,64	1 125,00	899,54	35,90	Remboursement fournitures CCAS
70876 - PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	99 326,21	112 725,27	151 398,00	122 400,00	117 472,00	-33 926,00	Refacturation fournitures à disposition de la Métropole
70878 - PAR D'AUTRES REDEVABLES	86 882,58	91 432,99	77 320,28	83 245,00	83 425,93	6 105,65	Refacturation au SIVU des lfs
	4 340 619,43	3 667 913,22	3 943 228,66	4 243 102,00	4 228 075,78	284 847,12	

Chapitre 73 : Impôts et taxes

La fiscalité est retracée principalement au chapitre 73, toutefois, les compensations pour exonérations de taxes foncières décidées par l'Etat sont imputées au chapitre 74. Avant de présenter l'analyse fiscale, il convient de rappeler les principes de la réforme de la taxe d'habitation (TH).

Rappel sur la réforme de la taxe d'habitation

L'année 2021 a signé un tournant significatif sur la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette réforme annoncée au début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron a été actée définitivement dans l'article 16 de la Loi de Finance de 2020.

Il reste désormais les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.



Afin de compenser les pertes liées à cette réforme, les communes se voient attribuer la part du foncier bâti départemental. Cette compensation donne lieu à certaines inégalités quant à la différence de produit perçu avant/après réforme. Afin de lisser ses écarts et d'avoir une juste compensation pour l'ensemble des communes, un coefficient correcteur est mis en place.

Ce coefficient va permettre de prélever les communes en situation de surcompensation afin d'alimenter un fonds à destination des communes sous-compensées.

Ce coefficient est calculé **par rapport au produit de TH de la commune 2020**. Afin de contrer le possible effet d'aubaine, il a été retenu comme indicateur pour la définition du coefficient correcteur les éléments suivants :

- Base d'imposition 2020
- Allocation compensatrice 2020
- Taux de TH 2017

Le produit issu de ces indicateurs sera donc comparé au produit du foncier bâti départemental 2020 pour définir le coefficient correcteur. Ce dernier est défini et **figé pour les années à venir**. Pour la commune de SARAN, le coefficient est de 0,813163.

Le coefficient étant inférieur à 1, la commune de SARAN est surcompensée, elle sera donc prélevée via le coefficient pour percevoir le montant à l'euro près.

Analyse de la fiscalité locale :

Représentant 77,76 % des recettes de gestion courante, les recettes fiscales sont de loin les recettes les plus importantes.

Recettes fiscales	2020	2021	2022
Fiscalité directe et indirecte (chapitre 73)	24 642 288,49	22 236 021,90	23 034 001,26
Compensations fiscales (chapitre 74)	240 862,00	2 334 351,00	2 422 471,00
Total fiscalité	24 883 150,49	24 570 372,90	25 456 472,26
Recettes de gestion courantes	31 371 648,00	31 639 301,00	32 735 565,00
%	79,32%	77,66%	77,76%

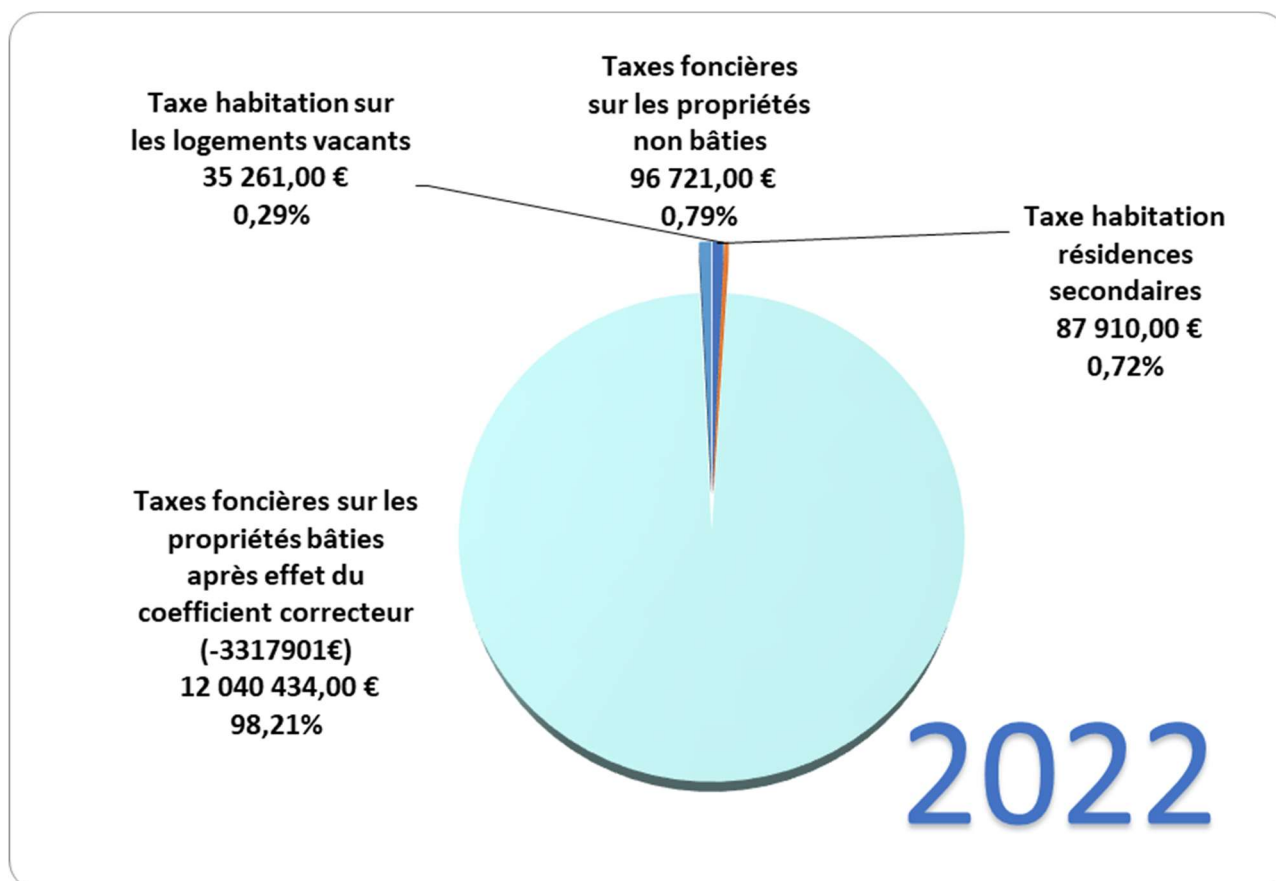
Exercice	2020	2021	2022		Obs	
Nature	Total réalisé	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	Evolution N-1	Structure 2022
73 - IMPOTS ET TAXES						
73111 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX	13 710 819,00	11 891 858,00	12 236 111,00	12 263 525,00	371 667,00	53,24%
7318 - AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	481 830,00	11 171,00	88 255,00	2 847,00	-8 324,00	0,01%
73211 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	8 793 889,00	8 793 889,00	8 793 889,00	8 793 889,00	0,00	38,18%
73212 - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	150 739,00	150 739,00	150 000,00	150 739,00	0,00	0,65%
73221 - FNGIR	85 072,00	85 072,00	85 072,00	85 072,00	0,00	0,37%
7344 - TAXE SUR LES DECHETS STOCKES	155 000,00	135 000,00	174 990,00	151 992,63	16 992,63	0,66%
7351 - TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE		95 282,34	200 000,00	226 626,77	131 344,43	0,98%
7363 - IMPOT SUR LES CERCLES ET MAISONS DE JEUX	13 083,79	4 239,68	2 500,00	3 184,84	-1 054,84	0,01%
7368 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	425 483,51	406 415,83	400 000,00	412 761,17	6 345,34	1,79%
7381 - TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIE	826 372,19	662 355,05	700 000,00	943 363,85	281 008,80	4,10%
TOTAL	24 642 288,49	22 236 021,90	22 830 817,00	23 034 001,26	797 979,36	100,00%



Les recettes fiscales comprennent la fiscalité directe composée de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur le Non Bâti, de l'attribution de compensation versée par Orléans Métropole après le transfert de la taxe professionnelle de la ville vers l'EPCI.

a) *En dehors de la fiscalité reversée, les produits de la fiscalité directe se composent et se structurent de la façon suivante :*

BASES ETAT 1288 M - PRODUITS ETAT 1386 RC	BASES 2020	PRODUITS 2020 (lissage inclus)	BASES 2021	PRODUITS 2021 (lissage inclus et coefficient correcteur inclus)	BASES 2022	PRODUITS 2022 (lissage inclus et coefficient correcteur inclus)
Taxe d'habitation (TH)	19 321 141	3 094 707	658 510	105 043	0	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)					550 999	87 910
Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)					220 104	35 261
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	35 617 777	10 518 246	30 936 810	11 690 288	31 862 037	12 040 434
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	130 473	90 653	138 928	96 527	139 207	96 721
Rôles complémentaire		7 213				
Rôles supplémentaires (années antérieures)		481 830		11 171		
TOTAUX	55 069 391	14 192 649	31 734 248	11 903 029	32 772 347	12 260 326





Les taux d'imposition des deux taxes, fixés par le conseil municipal restent inchangés depuis 2010. L'évolution des recettes de fiscalité directe provient à la fois de l'évolution des bases fiscales dont la revalorisation revient chaque année à l'Etat et de l'évolution des bases physiques telles les nouvelles constructions ou agrandissements constatés via les permis de construire et les démolitions.

b) La fiscalité reversée

La fiscalité reversée est composée des versements d'Orléans Métropole au titre des transferts de compétences ainsi que des compensations de l'Etat pour les exonérations de fiscalité locale directe à sa discrétion.

L'attribution de compensation : la commune perçoit une attribution de compensation de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2002 au titre de la compensation pour passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences qui y étaient liés.

Après la transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2017 puis en Métropole au 1^{er} mai 2017, les différents transferts de compétences ont impacté l'attribution de compensation perçue par Saran qui est passée de 10.619.942 € en 2016 à 10.026.284 € en 2017 puis 8.924.512 € en 2018 et enfin 8.793.889 € en 2019. Depuis, il n'y a pas eu de transfert de compétences entre les deux collectivités donc l'attribution de compensation perçue en 2022 est identique à celle perçue depuis 2019.

La dotation de solidarité communautaire : Cette dotation de la Métropole mise en place en 2002 au passage en Communauté d'Agglomération était basée initialement sur le partage de l'évolution de la Taxe professionnelle entre l'Agglo et les communes membres sur 6 critères précis et évolutifs. Elle était depuis 2010 figée sur la dotation 2009 en raison des dispositions du Code Général des Impôts dans son article « 1609 nonies » qui prévoit que toute dotation de solidarité communautaire ne saurait évoluer à partir du moment où l'Établissement Public de Coopération Intercommunal met en place une fiscalité additionnelle. Ce qui a été le cas en 2010 pour la C.A.O.

Depuis 2010, le produit de cette dotation est donc **figé à 150.739 €** par an.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la T.P. et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.) : Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, l'État a mis en place des versements de compensation et de garantie permettant à chaque collectivité de percevoir les montants qu'elle percevait avant la réforme.

Il a donc été mis en place une Dotation de Compensation, suite à la Réforme de la Taxe Professionnelle (D.C.R.T.P.), financée par l'État et un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.) financé par les collectivités qui ont davantage de ressources fiscales après la réforme qu'avant.

La ville de Saran, bien que n'étant plus bénéficiaire de la T.P., percevait au titre des établissements fortement pourvoyeurs de T.P. (Ets SERVIER à Gidy), installés sur une petite commune du Département, qui employaient au moins 10 salariés de la commune, un fonds départemental de péréquation de la T.P.

Ce fonds, évolutif, a été remplacé depuis la réforme de la T.P. de 2010 par le F.N.G.I.R. et la D.C.R.T.P. (ch.74) annoncés après la réforme comme figés à vie soit pour Saran à 85.098 € pour le premier et à 44.746 € pour le second. Le total de ses deux versements correspondait au produit



du fonds de péréquation départemental de péréquation de 2009, soit 129.844 €, perçu antérieurement auprès des établissements Servier.

En 2021 et en 2022, contrairement aux engagements initiaux de l'État, le F.N.G.I.R. a été perçu pour Saran à hauteur de 85.072 € en vertu d'une régularisation des déclarations de Cotisation de Valeur Ajoutée des Entreprises opérée par l'Etat depuis 2010. La D.C.R.T.P. a été perçue quant à elle, à hauteur de 17.214 €.

Les compensations par l'État au titre des exonérations de taxes foncières (ch 74) : pour 2022 ce poste s'établit à 2.422.471 € (cf. tableau page 10) en vertu de l'exonération de 50% des bases fiscales des entreprises.

c) En sus des taxes directes locales la collectivité perçoit des taxes indirectes :

- La taxe locale sur la publicité extérieure a rapporté 412 761 € en 2022, soit une hausse de 1,79 % par rapport à 2021.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité a rapporté 226 626 € en 2022.
- La taxe sur les déchets stockés à l'usine de traitement des ordures ménagères a été instaurée en 2007. Elle rapporte 1,50 € par tonne de déchets réceptionnés à l'UTOM ; cette taxe a rapporté 151 993 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation, inhérente aux mutations des propriétés sur le territoire communal est difficile à prévoir d'un exercice à l'autre. Elle a rapporté 943 364 € alors que la prévision était de 700 000 €. Comparée à la taxe perçue en 2021, elle rapporte 281 008 € de plus.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations.

Ce chapitre représente en 2022, 12,40 % des recettes de gestion courante. Il est composé en grande partie de toutes les dotations et participations de l'Etat, de la Région, du Département, des autres communes, des organismes comme la CAF...



Exercice	2020	2021	2022		Obs	
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	Total réalisé	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	Evolution N-1	Structure 2022
7411 - DOTATION FORFAITAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00		
74123 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	194 760,00	211 249,00	227 718,00	227 686,00	16 437,00	5,61%
744 - FCTVA	30 621,00	16 116,00	15 000,00	12 509,49	-3 606,51	0,31%
7461 - D.G.D.	0,00	20 771,40	0,00	0,00	-20 771,40	0,00%
74718 - AUTRES	4 875,59	14 987,20	3 000,00	7 138,10	-7 849,10	0,18%
7473 - DEPARTEMENTS	17 144,20	8 601,00	9 900,00	8 895,00	294,00	0,22%
74741 - COMMUNES MEMBRES DU GFP	17 064,96	20 733,84	16 500,00	18 063,00	-2 670,84	0,45%
74748 - AUTRES COMMUNES	4 977,28	4 289,76	7 200,00	5 057,64	767,88	0,12%
7476 - C.C.A.S. ET CAISSE DES ECOLES	2 534,45	2 399,34	2 000,00	0,00	-2 399,34	0,00%
7478 - AUTRES ORGANISMES	1 249 108,36	1 460 126,23	1 193 200,00	1 320 299,58	-139 826,65	32,53%
748313 - DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF.	17 214,00	17 214,00	17 214,00	17 214,00	0,00	0,42%
74834 - ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	13 430,00	2 334 351,00	2 422 471,00	2 422 471,00	88 120,00	59,68%
74835 - ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	227 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
7484 - DOTATION DE RECENSEMENT	2 832,00	0,00	2 830,00	2 796,00	2 796,00	0,07%
7485 - DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	12 130,00	12 130,00	12 130,00	14 630,00	2 500,00	0,36%
7488 - AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	1 575,76	3 504,00	0,00	2 162,70	-1 341,30	0,05%
TOTAL	1 795 699,60	4 126 472,77	3 929 163,00	4 058 922,51	-67 550,26	100,00%

Ce chapitre s'élève à 4 058 922 € en 2022, en diminution de 67 550 € par rapport au réalisé 2021.

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée d'un ensemble de dotations, dissocié en deux catégories : la dotation forfaitaire d'un côté et les dotations de péréquation de l'autre, répondant pour chacune d'elles aux caractéristiques de catégories distinctes de communes (rurales, urbaines, d'outre-mer, etc...). La DGF est donc composée de la Dotation Forfaitaire (DF), la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ou de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

La DGF est calculée à partir d'une trentaine de critères, de nature très variée : démographique (population), sociale (nombre de logements sociaux etc..) financière (potentiel financier, effort fiscal etc...), physique ou géographique (superficie, longueur de voirie...) ou bien encore administrative (qualité de chef-lieu de canton etc...).

- ➔ La DF était pour la ville de Saran, jusqu'en 2018, la principale dotation de l'Etat. En constante diminution depuis 2010 (avec la contribution au redressement des finances publiques), la dotation forfaitaire a été réduite à néant à partir de 2018. La ville a été amputée de plus de 2 millions d'euros chaque année, ce qui représente un inconvénient majeur pour l'équilibre du budget et pour les investissements à réaliser.
- ➔ La DNP a été intégrée en 2004 à la DGF. Elle permet d'assurer une péréquation uniquement à partir de la richesse fiscale potentielle des communes. Saran ne perçoit pas de DNP.
- ➔ La DSU, destinée aux communes urbaines est déterminée à partir d'un classement qui fait intervenir des critères de ressources et de charges : nombre de logements sociaux et d'ayants-droits des aides aux logements, revenu des habitants, potentiel financier. Elle est versée au profit de la ville de Saran depuis 2008. Depuis 2017, cette dotation progresse chaque année. Elle est passée de 124 274 € en 2016 à 227 686 € en 2022.



- Le FCTVA est perçu sur les dépenses d'entretien de bâtiments. Il est intrinsèquement lié au montant des dépenses réalisées en N-1 ; La commune a perçu 12 509 € en 2022 contre 16 116 € en 2021.
- La Dotation Généralisée de Décentralisation (DGD). La ville n'a pas perçue de DGD en 2022, alors qu'en 2021 elle recevait 20 771 € au titre du renouvellement de l'informatisation de la bibliothèque.
- Les autres participations de l'Etat (article 74718) correspondent aux dotations pour l'organisation d'élections. Ce poste est donc obligatoirement fluctuant. Il est en diminution entre 2021 et 2022 en raison d'une aide à la relance que l'Etat a versée, exceptionnellement, aux collectivités en 2021.
- Les participations du Département concernent essentiellement des participations pour le fonctionnement de l'école de musique, de l'école de danse, du théâtre et du RASED dans les écoles. En 2022, ces participations s'établissent à 8 895 €.
- A l'article 7478 sont enregistrées les dotations et participations d'autres organismes. Il s'agit notamment des prestations uniques de la CAF et MSA inhérentes aux recettes liées aux activités jeunesse (4 500 € dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité), au multi-accueil de la petite enfance (391 409 € alors que les primes « covid » avait permis de percevoir 541 443 € en 2021), à l'accueil familial de la petite enfance (573 421 €), aux centres de loisirs (206 002 €) et enfin au Relais d'Assistants Maternels (50 914 €).
- Article 7484 – La ville de Saran a reçu en 2022, une dotation forfaitaire de recensement représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés pour préparer et réaliser l'enquête de recensement 2022.
- Article 7488 - La dotation pour titres sécurisés est versée également par l'Etat chaque année pour dédommager partiellement les communes qui délivrent les documents officiels sécurisés (passeports, CNI, etc...). En 2022, la dotation est de 14 630 €.
- Enfin, en 2022 SARAN a reçu une subvention de l'Etat de 2 163 € pour l'achat de capteurs de CO2 en milieu scolaire.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Les recettes de loyers s'établissent à 392 157 € en 2022 contre 376 902 € en 2021. Elles enregistrent une hausse de 15 255 € qui comprend à la fois des hausses de loyers mais aussi des baisses. Les loyers des ILM sont en diminution de 1 664 €. La fermeture de la boulangerie rue des Champs Gareaux sur le deuxième semestre 2022 correspond à une perte de 2 080 € et la vente du Grand Liot correspond à une perte de 4 690 € (location du manoir). Par contre, la location du cabinet médical rue des Sablonnières permet une ressource supplémentaire de 9 200 €. Les salles Marcel Pagnol, annexes du château de l'Etang, salle des Aydes et salle du Lac ont été louées davantage.



1-3-2- LES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET LES REPRISES SUR PROVISION

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont constitués du produit de la vente des immobilisations, et des autres produits exceptionnels. Par essence, ils sont aléatoires.

En 2022, les produits de cessions s'élèvent à 573 575 €. Ils concernent :

- La vente d'instruments de musique : 1 870 €
- La vente du Grand Liot : 548 898 €
- La vente des chevaux et poneys du domaine du Grand Liot : 5 211 €
- La vente de deux parcelles situées à l'extérieur du mur d'enceinte du cimetière du Bourg : 1 390 €.
- La reprise d'un camion : 50 €
- La vente aux enchères d'un camion 19 T : 13 876 €
- La vente aux enchères d'un scooter : 532 €
- La vente aux enchères d'un quad Massai : 1 747 €

Chapitre 78 : Reprises sur provisions

Par délibération du 17 décembre 2021, le conseil municipal a voté la constitution d'une provision semi-budgétaire pour dépréciation des comptes de tiers représentant 18 % des créances impayées de plus de 2 ans. Cette provision évolue tous les ans en fonction de l'évolution des créances impayées en contentieux de plus de 2 ans à la clôture de l'exercice.

A l'appui de l'état adressé par la Trésorerie d'Orléans Municipale et Métropole (désormais, le Service de Gestion Comptable), le conseil municipal a décidé, lors de la séance du 25 novembre 2022, de reprendre la provision faite en 2021 pour un montant de 13 111,22 €.

1-3-3- LES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Pour mémoire, les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense et une opération de recette budgétaire pour un montant identique. Ces opérations n'ont aucune incidence financière en termes d'encaissement et de décaissement.

Le chapitre 042 – Opérations de transfert entre section a été réalisé à hauteur de 1 418 404,45 €

- Travaux en régie : 299 090 €
- La différence sur réalisations (plus-value sur les ventes) : 970 982,45 €
- La neutralisation des amortissements : 94 900 €
- La quote-part des subventions d'investissement transférées : 53 432 €.

1-3-4 – LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

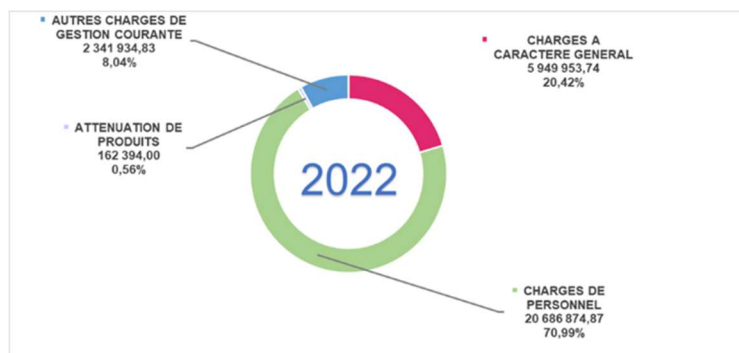
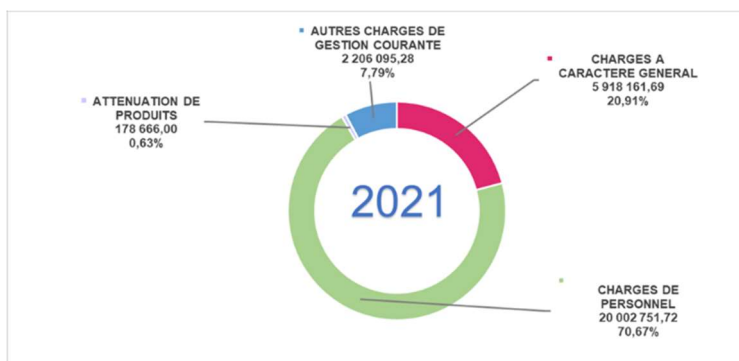
Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opération d'ordre ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie), sont composées des dépenses de gestion courante, des charges financières et des dépenses exceptionnelles.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 29 637 689 €, elles étaient de 28 790 005 € en 2021. Elles sont en progression de 2,94 % entre les deux exercices.

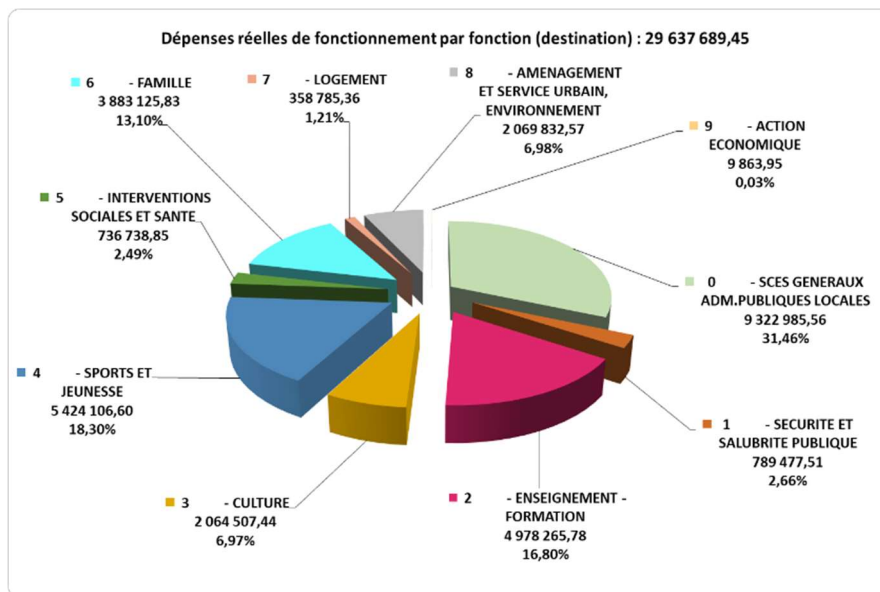
Le tableau ci-dessous indique l'évolution des dépenses entre 2021 et 2022, ainsi que leur structure.

Chapitre		Réalisé 2021	Part dans le budget	Réalisé 2022	Part dans le budget	Ecart 2021/2022	Variation 2021/2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 918 161,69	20,91%	5 949 953,74	20,42%	31 792,05	0,54%
012	CHARGES DE PERSONNEL	20 002 751,72	70,67%	20 686 874,87	70,99%	684 123,15	3,42%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	178 666,00	0,63%	162 394,00	0,56%	-16 272,00	-9,11%
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 206 095,28	7,79%	2 341 934,83	8,04%	135 839,55	6,16%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		28 305 674,69	100,00%	29 141 157,44	100,00%	835 482,75	2,95%
66	CHARGES FINANCIERES	242 408,14		242 612,45			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	158 811,33		169 289,14		10 477,81	6,60%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	83 111,22	0,29%	84 630,42	0,29%	1 519,20	1,83%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		28 790 005,38		29 637 689,45		845 960,56	2,94%

Les dépenses de gestion courante, c'est-à-dire les dépenses réelles de fonctionnement sans les intérêts de la dette, sans les charges exceptionnelles et sans les dotations aux provisions ont augmenté de 835 433 € entre 2021 et 2022, soit 2,94 %.



La comptabilisation des dépenses par fonction permet d'avoir une approche par politique :



Chapitre 011 : Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent en 2022 à 5 949 954 € ; elles sont en augmentation modérée de 0,54 % soit de 31 792 €. Elles sont réalisées à 90,95 % de leurs prévisions.

Le tableau suivant présente le classement des variations, par ordre croissant, de l'augmentation à la diminution la plus importante.

Exercice	2020		2021		2022		2022/2021
	Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL							
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	264 150,00	119 278,27	264 360,00	163 498,73	484 435,00	395 257,88	231 759,15
6156 - MAINTENANCE	416 710,00	371 368,35	421 950,00	374 939,85	463 920,00	450 157,59	75 217,74
615221 - BATIMENTS PUBLICS	141 800,00	125 125,60	145 940,00	113 168,47	210 940,00	175 783,90	62 615,43
6042 - ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	177 965,00	138 306,43	186 908,00	127 538,97	190 945,00	176 781,40	49 242,43
615228 - AUTRES BATIMENTS	97 800,00	90 135,92	47 540,00	66 920,89	89 440,00	112 217,22	45 296,33
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	103 275,00	82 989,32	117 130,00	86 649,51	144 390,00	121 612,74	34 963,23
60623 - ALIMENTATION	619 430,00	584 344,83	670 560,00	641 517,86	683 420,00	670 316,02	28 798,16
63512 - TAXES FONCIERES	115 080,00	125 993,00	124 250,00	125 765,92	149 215,00	146 674,87	20 908,95
6041 - ACHATS D'ETUDES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	0,00	0,00	0,00	0,00	15 600,00	15 600,00	15 600,00
611 - CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	245 385,00	218 437,47	258 054,00	217 458,02	299 409,00	232 890,56	15 432,54
60622 - CARBURANTS	121 350,00	93 230,98	121 650,00	124 923,26	134 500,00	135 287,17	10 363,91
6237 - PUBLICATIONS	88 760,00	61 053,49	101 530,00	75 936,39	97 110,00	86 123,09	10 186,70
637 - AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	25 460,00	24 900,46	20 560,00	20 642,69	30 390,00	30 167,42	9 524,73
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERES	18 950,00	19 567,41	11 495,00	14 183,13	22 750,00	23 410,65	9 227,52
6257 - RECEPTIONS	900,00	444,70	900,00	3 539,42	11 410,00	12 708,40	9 168,98
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	54 955,00	54 770,23	54 955,00	54 044,06	56 955,00	59 336,31	5 292,25
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	9 155,00	5 965,98	7 530,00	5 956,55	10 060,00	9 963,56	4 007,01
6168 - AUTRES	176 155,00	165 605,30	129 825,00	131 973,48	136 090,00	135 424,72	3 451,24
6161 - MULTIRISQUES	25 980,00	22 370,30	22 480,00	22 461,55	27 605,00	23 776,91	1 315,36
6281 - CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	10 335,00	10 336,50	10 220,00	8 053,67	11 375,00	8 913,84	860,17
6132 - LOCATIONS IMMOBILIERES	59 095,00	56 027,27	59 370,00	55 643,04	56 100,00	56 482,25	839,21
6067 - FOURNITURES SCOLAIRES	42 725,00	42 299,97	43 990,00	43 406,06	43 820,00	44 195,35	789,29
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	3 100,00	3 003,63	4 850,00	2 925,47	3 850,00	3 708,91	783,44
61820 - ABONNEMENTS - DOCUMENTATION	23 265,00	26 827,94	23 423,00	21 798,46	24 165,00	22 481,38	682,92
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	150,00	162,30	1 325,00	1 314,90	180,00	1 871,68	556,78
60224 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	40 000,00	35 406,13	40 000,00	37 672,28	35 000,00	38 145,16	472,88
61821 - LIVRES - DOCUMENTATION	2 705,00	1 473,67	2 450,00	1 436,92	2 275,00	1 566,59	129,67
6288 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6 300,00	519,45	6 300,00	0,00	6 320,00	7,00	7,00
61524 - BOIS ET FORETS	5 000,00	1 500,00	5 000,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00
6282 - FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	700,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Exercice	2020		2021		2022		2022/2021
	Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	Total budgété	Total réalisé	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL							
6241 - TRANSPORTS DE BIENS	1 620,00	1 150,42	1 620,00	1 252,63	1 618,00	1 248,39	-4,24
6228 - DIVERS	560,00	558,67	800,00	797,11	765,00	761,60	-35,51
60631 - FOURNITURES D'ENTRETIEN	50,00	7,50	50,00	40,80	0,00	1,28	-39,52
6225 - INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	425,00	219,03	110,00	109,51	110,00	0,00	-109,51
6358 - AUTRES DROITS	290,00	138,00	290,00	138,00	0,00	0,00	-138,00
6256 - MISSIONS	3 345,00	4 133,69	6 000,00	5 567,49	5 785,00	5 411,35	-156,14
6247 - TRANSPORTS COLLECTIFS	8 077,00	1 463,53	3 987,00	1 229,00	1 740,00	946,88	-282,12
6188 - AUTRES FRAIS DIVERS	36 970,00	16 906,26	46 285,00	19 871,69	35 675,00	19 486,32	-385,37
614 - CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	6 300,00	4 349,14	6 300,00	4 793,41	6 000,00	4 371,94	-421,47
615232 - RESEAUX	0,00	4 196,85	0,00	2 954,04	1 000,00	2 456,70	-497,34
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	38 510,00	26 166,00	25 510,00	23 563,96	25 800,00	22 995,18	-568,78
6065 - LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)			1 010,00	1 007,88	200,00	237,66	-770,22
6185 - FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	450,00	30,00	450,00	962,30	450,00	14,40	-947,90
6227 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 150,00	1 604,38	1 525,00	1 322,33	500,00	339,57	-982,76
60628 - AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	9 580,00	5 637,66	10 060,00	6 061,39	7 492,00	4 968,60	-1 092,79
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	56 015,00	52 567,80	66 375,00	56 332,27	53 140,00	53 925,30	-2 406,97
6355 - TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	1 645,00	828,00	4 830,00	3 692,28	3 000,00	1 056,28	-2 636,00
6184 - VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	55 590,00	46 990,40	61 900,00	61 414,31	67 975,00	58 091,69	-3 322,62
615231 - VOIRIES	4 000,00	3 444,00	4 900,00	5 578,28	500,00	2 183,48	-3 394,80
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	84 445,00	81 245,72	86 470,00	93 583,75	90 600,00	90 052,77	-3 530,98
61551 - MATERIEL ROULANT	25 000,00	22 899,82	28 800,00	35 188,17	30 500,00	30 683,55	-4 504,62
60222 - PRODUITS D'ENTRETIEN	30 000,00	32 897,73	30 000,00	24 073,86	30 000,00	19 363,81	-4 710,05
6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	33 980,00	27 520,76	41 855,00	27 869,78	24 297,00	22 881,41	-4 988,37
6226 - HONORAIRES	28 100,00	20 180,22	29 920,00	20 106,30	14 800,00	14 415,26	-5 691,04
60651 - LIVRES, DISQUES, CASSETTES	35 900,00	39 350,33	45 100,00	47 008,55	36 000,00	39 239,30	-7 769,25
60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	61 495,00	44 356,28	65 280,00	51 037,06	56 371,00	41 197,07	-9 839,99
60621 - COMBUSTIBLES	15 700,00	15 092,77	15 650,00	14 524,34	4 500,00	4 045,84	-10 478,50
617 - ETUDES ET RECHERCHES	12 200,00	10 800,00	16 880,00	14 280,00	1 500,00	0,00	-14 280,00
62876 - AU GFP DE RATTACHEMENT	28 930,00	10 998,00	28 930,00	14 389,44	28 930,00	0,00	-14 389,44
6232 - FETES ET CEREMONIES	35 533,00	10 931,38	63 725,00	65 547,58	50 686,00	47 663,07	-17 884,51
60226 - VETEMENTS DE TRAVAIL	35 000,00	62 481,00	35 000,00	50 623,33	45 000,00	29 301,95	-21 321,38
61521 - TERRAINS	4 500,00	10 852,28	29 200,00	25 223,20	5 000,00	2 957,36	-22 265,84
6032 - VARIAT. DES STOCKS DES AUTRES APPROVISION.	850 002,00	845 612,61	913 481,00	853 911,39	882 174,00	820 142,55	-33 768,84
60228 - AUTRES FOURNITURES CONSOMMABLES	745 002,00	713 587,89	806 711,00	749 636,44	771 969,00	711 990,42	-37 646,02
60636 - VETEMENTS DE TRAVAIL	0,00	0,00	67 000,00	66 009,15	11 000,00	9 982,87	-56 026,28
60612 - ENERGIE - ELECTRICITE	698 700,00	665 234,88	703 600,00	818 414,99	803 230,00	696 677,32	-121 737,67
62841 - REDEVANCES D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE	0,00	0,00	208 705,00	208 704,62			-208 704,62
TOTAUX	5 845 699,00	5 265 877,90	6 363 554,00	5 920 190,18	6 541 776,00	5 949 953,74	29 763,56

On pourra noter, que l'évolution de la consommation d'eau devra être surveillée.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Les charges de personnel représentent le poste le plus important des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à **20 686 875 € en 2022**, soit une augmentation de 3,42 % en comparaison avec 2021.

De 2019, à 2022 la masse salariale évolue de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022
en euros	20 067 799	19 958 089	20 002 752	20 686 875
variation n/n-1		-0,55%	0,22%	3,42%
Part dans les dépenses réelles de fonctionnement réalisées		71,14%	69,48%	69,80%
Moyenne de la strate démographique*		60,50%	60,40%	



La dernière publication des « collectivités locales en chiffre 2022 » fournit les ratios sur 2021



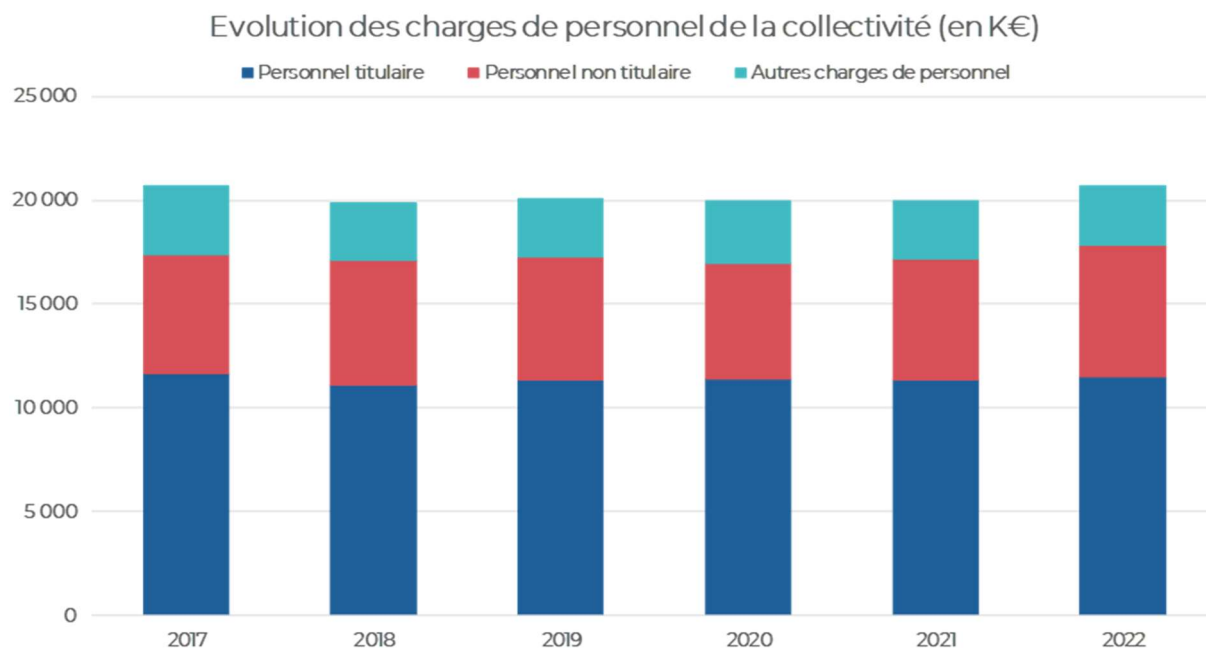
En 2022, la masse salariale a été essentiellement impactée par :

- L'augmentation du point d'indice :	350 000 €
- Le reclassement du 1 ^{er} échelon de recrutement au SMIC :	168 462 €
- Prise d'échelons	90 258 €
- CTI	87 650 €
- Evolution du SMIC :	34 826 €
- Augmentation taux AT :	11 122 €
- Avancement de grades	14 774 €
- GIPA :	12 342 €
- Remplacement maladie :	60 500 €
- Intégration auxiliaires puériculture :	22 900 €
- Postes gelés :	- 59 000 €
- Postes non remplacés :	- 96 000 €

Le découpage des charges de personnel se fait de la manière suivante :

- Le personnel titulaire correspond aux charges liées à la rémunération du personnel fonctionnaire (salaires, primes, indemnités ...)
- Le personnel non titulaire correspond aux charges liées à la rémunération du personnel contractuel (salaires, primes, indemnités...)
- Les autres charges de personnel sont toutes les autres dépenses du chapitre 012 (apprentis, emplois d'avenir, médecine du travail...)

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de personnel sur la période 2017-2022 (*issu de l'analyse financière SIMCO*)



Chapitre 014 : Atténuations de produits

Ce chapitre concerne principalement la participation au Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) mis en place dans le cadre de la création d'une péréquation



horizontale par la loi de finances 2012. Ce mécanisme traduit l'effort de solidarité entre les territoires, en redistribuant entre eux une partie de leur richesse fiscale. Il complète les mécanismes de péréquation mis en œuvre par l'Etat dans le cadre de la DGF.

Pour 2022, la participation à ce fonds est de 158 580 €.

2018	2019	2020	2021	2022
246 575,00	203 713,00	179 584,00	172 044,00	158 580,00

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les subventions, les dépenses liées au fonctionnement de l'assemblée locale, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les participations aux budgets annexes.

C'est le troisième poste en masse derrière les charges de personnel et les charges à caractère général. Il s'établit à 2 341 935 € en 2022.

Dans le détail ce chapitre se décompose comme suit :

65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	Total réalisé 2019	Total réalisé 2020	Total réalisé 2021	Total réalisé 2022
651 - REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES...	7 517,96	3 628,56		
6518 - Autres			5 092,77	7 908,81
6531 - INDENNITES	134 461,78	140 903,75	145 025,95	147 683,55
6532 - FRAIS DE MISSION	1 088,08	0,00	1 387,55	1 765,80
6533 - COTISATIONS DE RETRAITE	5 643,73	5 875,92	6 138,83	6 343,24
6534 - COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE				18 288,00
6535 - FORMATION ELUS	20 880,00	19 702,00	22 580,00	22 140,00
65372 - COTISAT. AU FONDS DE FINAN. ALLOC. DE FIN MANDAT	291,70	291,71	291,71	296,81
6541 - CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	11 284,03	7 101,84	2 896,62	6 466,28
6542 - CREANCES ETEINTES	1 091,15	12 413,51	2 275,90	3 480,83
65541 - CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COMPENSATION DES CHARG.T	40 562,49	40 457,95	74 767,87	70 547,43
6558 - AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	399 772,24	396 986,53	424 520,52	467 599,10
657362 - CCAS	191 273,00	156 390,00	162 131,19	144 858,80
65738 - AUTRES ORGANISMES PUBLICS	321 498,00	338 322,00	300 720,67	347 933,00
6574 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	969 904,42	1 016 151,74	1 023 857,41	1 015 365,23
658821 - SECOURS D'URGENCE	117,00	0,00	0,00	0,00
65888 - AUTRES	88 876,95	24 586,57	34 408,29	81 257,95
TOTAL	2 194 262,53	2 162 812,08	2 206 095,28	2 341 934,83

- Les comptes 653xxx représentent les indemnités de fonction des élus locaux. Elles sont calculées par référence à l'indice brut territorial de la Fonction Publique. Ils passent de 175 424 € à 196 517 € de 2021 à 2022 en raison de la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2022.
- Les admissions en non-valeur représentent les restes à recouvrer d'exercices antérieurs que le trésorier n'a pas pu mettre en recouvrement et qui n'ont pu faire l'objet de poursuites ou de saisies. Elles sont de 6 466 € en 2022.
- Les créances éteintes sont des créances dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision de justice qui s'impose à la commune. Elles sont de 3 481 € en 2022.
- Les contributions au fonds de compensation concernent uniquement la contribution au SIVU des IFS calculée en fonction de la recette nécessaire à l'équilibre du budget du SIVU



et basée sur des critères de population et selon le nombre d'inhumations. Pour Saran, la participation s'élève à de 70 547 € en 2022.

- Les autres contributions obligatoires concernent :
 - Les participations aux frais de scolarité des élèves scolarisés à l'extérieur (dérogations scolaires) : 25 281 € ;
 - La participation à l'école intercommunale des Aydes pour 442 318 €.
- La participation au fonctionnement du CCAS passe de 162 131 € en 2021 à 144 859 €.
- La subvention au foyer Georges Brassens passe de 299 501 € à 346 713 €.
- Les subventions récurrentes aux associations passent de 1 023 857 € à 1 015 365 € et se répartissent de la façon suivante :

Exercice	2 020,00	2 021,00	2 022,00
Sous-rubrique			
0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	239 972,99	237 936,12	237 665,23
2 - ENSEIGNEMENT	6 570,04	5 753,29	4 345,00
3 - CULTURE	208 112,00	208 374,00	209 463,00
4 - SPORT ET JEUNESSE	550 716,71	560 364,00	552 632,00
5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE (y compris CCAS)	4 780,00	5 930,00	5 460,00
6 - FAMILLE	500,00	400,00	400,00
8 - ENVIRONNEMENT	5 500,00	5 100,00	5 400,00
TOTAL (HORS SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES)	1 016 151,74	1 023 857,41	1 015 365,23

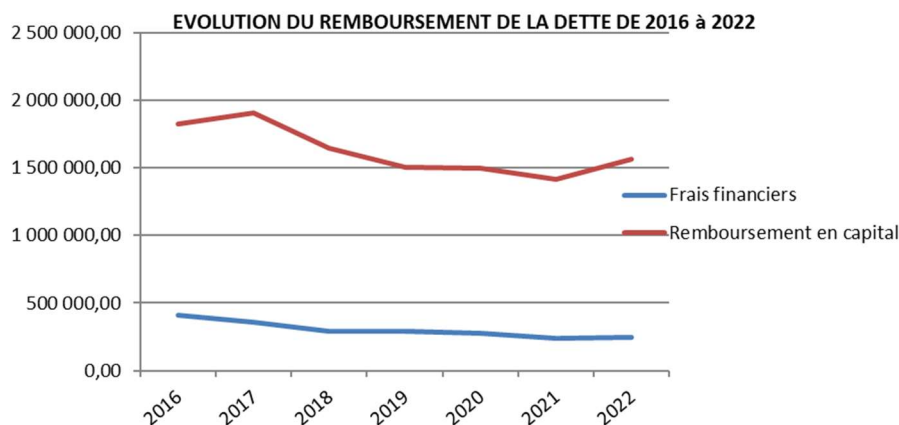
A ces 1 015 365 € s'ajoutent le montant des subventions exceptionnelles réalisées au chapitre 67 pour un montant de 148 066 €. Au global, l'attribution des subventions représente 1 163 431 €.

- Les participations de la ville aux classes de découvertes et aux séjours d'enfants atteignent 81 258 €.

Chapitre 66 : Charges financières

Le tableau présenté ci-dessous marque l'évolution des intérêts de la dette de 2016 à 2022.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation
Frais financiers	408 581,01	357 103,78	288 657,54	294 043,96	275 346,10	241 339,61	242 612,45	0,53%
Remboursement en capital	1 825 201,21	1 906 528,47	1 646 759,76	1 504 510,21	1 493 658,75	1 417 287,00	1 561 702,69	10,19%
Annuité	2 233 782,22	2 263 632,25	1 935 417,30	1 798 554,17	1 769 004,85	1 658 626,61	1 804 315,14	8,78%



Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 169 289 €. Ces charges aléatoires retracent des dépenses comme les intérêts moratoires ou pénalités, les amendes fiscales et pénales, les secours, les bourses et prix, les annulations de dépenses sur exercices antérieurs.

A Saran, y sont réalisées toutes les subventions exceptionnelles mandatées à hauteur de 148 066 € en 2022.

Chapitre 68 : Dotations aux provisions et aux amortissements.

En vertu du principe comptable de prudence, la collectivité comptabilise toute perte financière probable, dès lors qu'une perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable. Deux provisions ont été constituées en 2022 :

- La première de 70 000 € pour absorber un éventuel déficit en fin de commercialisation de la zone artisanale de la Motte Pétrée.
- La seconde de 14 630 € destinée à se prémunir des impayés arrêtés au 31 décembre 2022, relatifs aux facturations des prestations municipales qui ne pourraient être recouvrées par le trésorier après poursuites.

1-3-5 – LES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Depuis la réforme de la nomenclature M14 au 1^{er} janvier 2006, les amortissements sont compris dans un chapitre spécifique qui ne concerne que les mouvements d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

En effet, le chapitre 042 a pour objet de retracer les opérations de sorties du patrimoine et la dotation aux amortissements.

Ainsi, les mouvements d'ordre retracés dans ce chapitre sont des dépenses de fonctionnement qui génèrent des recettes d'investissement.

- La dotation aux amortissements réalisées en 2022, s'élève à 1 141 506 € constituant une recette d'investissement du même montant.
- La valeur comptable des biens cédés en 2022 est de 1 517 240 €.

1-3-6 – LES EPARGNES

o L'évolution des épargnes.

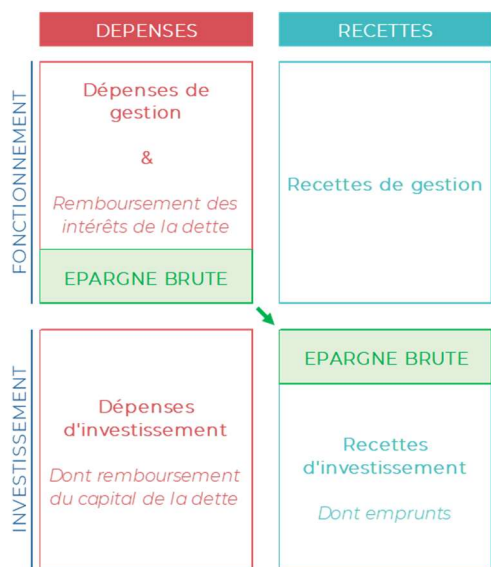
Les épargnes de la Collectivité augmentent entre 2017 et 2022. Cette hausse provient de la combinaison des éléments suivants :

- Une augmentation des recettes réelles de fonctionnement sur cette période
- Une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement sur cette période mais comblée par une hausse des recettes plus dynamique.

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Recettes de gestion courantes (1)	31 477 319	31 524 510	31 058 909	31 879 088	31 735 322	31 371 648	31 639 031	32 722 454	3,42%
Dépenses de gestion courante	28 302 154	28 752 845	28 229 174	28 189 779	28 555 457	27 562 721	28 305 675	29 141 157	2,95%
Travaux d'investissement en régie (T.I.R.)	418 989	450 211	298 409	477 796	470 258	341 930	304 226	299 090	-1,69%
Dépenses de gestion courante après retraitement des T.I.R. (2)	27 883 165	28 302 634	27 930 765	27 711 983	28 085 199	27 220 792	28 001 449	28 842 067	3,00%
Epargne de gestion courante (3=1-2)	3 594 154	3 221 876	3 128 144	4 167 105	3 650 124	4 150 856	3 637 582	3 880 387	6,67%
Produits financiers (4)	1 542	210	0	0	0	0	0	0	
Charges financières (5)	657 818	412 587	360 534	284 123	292 478	274 998	242 408	242 612	0,08%
Résultat financier (6=4-5)	-656 276	-412 377	-360 534	-284 123	-292 478	-274 998	-242 408	-242 612	0,08%
Produits exceptionnels (7)	495 161	728 581	543 002	612 397	1 459 610	236 206	280 495	728 794	159,82%
<i>Dont Cessions de patrimoine (8)</i>	<i>407 639</i>	<i>581 150</i>	<i>382 149</i>	<i>66 452</i>	<i>1 372 008</i>	<i>96 383</i>	<i>95 243</i>	<i>573 575</i>	<i>502,22%</i>
Dépenses exceptionnelles (9)	200 753	194 857	355 670	248 573	25 148	216 183	158 811	169 289	6,60%
Résultat exceptionnel hors cessions (10=7-8-9)	-113 231	-47 426	-194 817	297 372	62 454	-76 361	26 441	-14 070	-153,21%
Epargne brute (11=3+6+10)	2 824 647	2 762 073	2 572 793	4 180 354	3 420 100	3 799 498	3 421 614	3 623 705	5,91%
Remboursement capital (12)	1 714 617	1 825 201	1 906 528	1 646 760	1 504 510	1 493 659	1 417 287	1 561 703	10,19%
EPARGNE NETTE (13=11-12)	1 110 030	936 872	666 265	2 533 594	1 915 590	2 305 839	2 004 327	2 062 002	2,88%

En 2017, les dépenses exceptionnelles (9) ont été retraitées de -494.730,84€ de résultat excédentaire du service de l'eau intégré au budget principal au 002 puis reversé à Orléans Métropole au compte 678

o L'épargne brute



L'épargne brute constitue le solde entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement d'une collectivité. Elle permet notamment d'identifier :

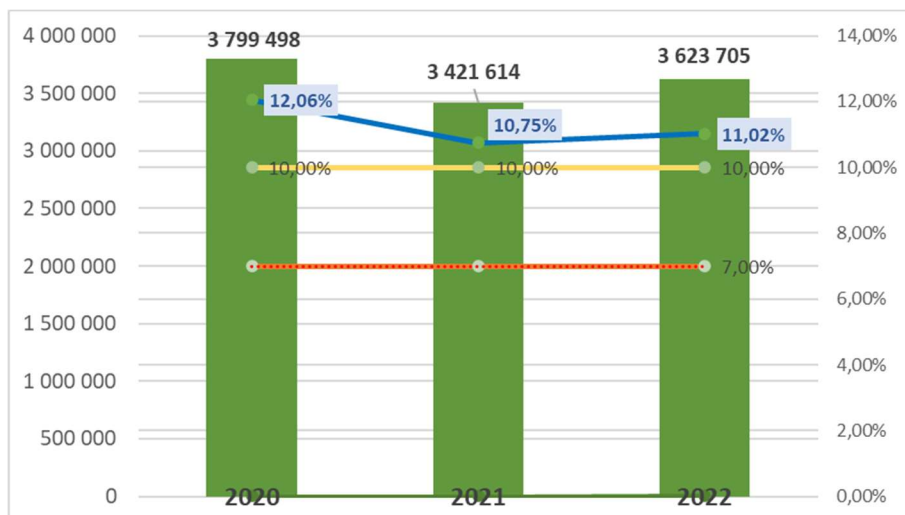
- Les marges de manœuvre existantes au sein de la section de fonctionnement ;
- La capacité qu'a une Collectivité à se désendetter ou à investir.



L'épargne brute permet par ailleurs d'apprécier si une Collectivité respecte les règles d'équilibre budgétaire. En effet, une collectivité sera en déséquilibre si son épargne brute ne permet pas de rembourser le capital de la dette sur un exercice (*article L.1612-4 CGCT*).

L'épargne brute de la commune est globalement stable ces trois dernières années, cela se matérialise par une stabilité de l'écart entre les recettes et les dépenses. **La commune devra cependant rester vigilante à ce que son épargne brute reste importante, voire augmente un peu, car le remboursement de sa dette sollicite ses marges brutes de façon importante.**

Par ailleurs, le taux d'épargne brute est proche du premier seuil d'alerte en 2022 :



Le premier seuil d'alerte, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne. Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une commune française se situe aux alentours de 15,5 % en 2019 (Département des études et des statistiques locales, 2021). Le taux d'épargne brute de la commune a augmenté ces dernières années. Il reste au-dessus des seuils d'alerte depuis 2020.

Si ce seuil venait à repasser en deçà du premier seuil de 10%, la collectivité pourrait :

- Rencontrer des difficultés pour emprunter à des conditions favorables et éprouver des difficultés à rembourser sa dette existante en cas de dégradation importante ;
- Ne pas être en mesure d'autofinancer une grande partie de ses investissements et ne pourrait pas se permettre d'avoir une politique d'investissement ambitieuse ces prochaines années tant qu'elle n'aura pas dégagé de marges de manœuvre supplémentaires.

○ L'épargne nette

L'épargne nette (ou capacité d'autofinancement net) de la commune est constituée de l'excédent de fonctionnement de la commune (épargne brute) minoré du remboursement du capital de la dette sur l'exercice en cours. **Elle permet de déterminer, une fois l'annuité de dette remboursée, le montant que pourra allouer la commune à l'autofinancement de ses investissements.**



1-4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et des dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et des dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

Le tableau page 4, permet de constater l'évolution des chapitres d'investissement de 2020 à 2022 ainsi que les taux d'exécution par chapitre budgétaire en 2022.

L'exercice 2022 est marqué par une importante évolution des recettes d'investissement dont le taux d'exécution est de 366 % en raison de trois emprunts mobilisés (9 000 K€ au global) pour la construction du groupe scolaire des Parrières, et non-inscrits en prévision.

Il est aussi marqué par la création d'une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement, technique budgétaire jamais utilisée par la collectivité jusque-là, qui permet d'étaler la dépense sur la durée des travaux estimée à trois années.

1-4-1- LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution de la section d'investissement qui correspond entre les titres émis (recettes) et les mandats de paiement effectués (dépenses) au cours de l'exercice 2022, présente un excédent de 6 516 347,11 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	13 952 036,70
DEPENSES	8 752 141,46
SOLDE D'EXECUTION (Excédent)	5 199 895,24
RESULTAT REPORTE N-1	1 316 451,87
RESULTAT DE CLOTURE	6 516 347,11

Le solde sur reports est le suivant :

	2022
REPORTS D'INVESTISSEMENT (RESTES A REALISER) - RECETTES	1 216 218,00
REPORTS D'INVESTISSEMENT (RESTES A REALISER) - DEPENSES	546 291,85
SOLDE SUR REPORTS	669 926,15

1-4-2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

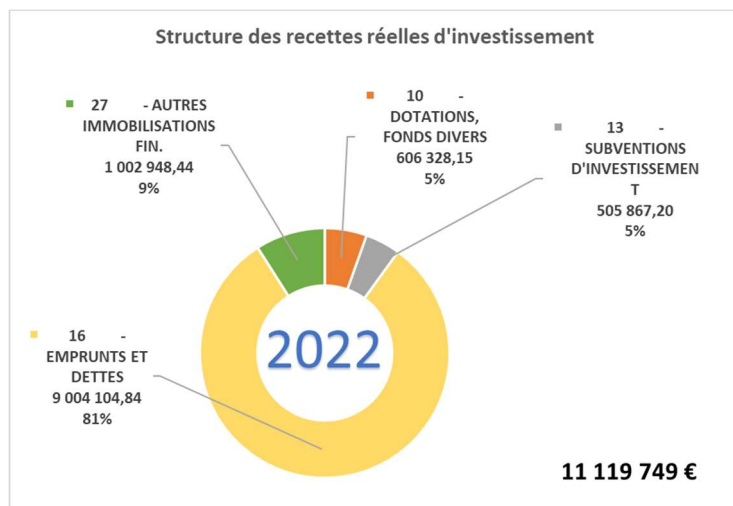
Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, du département)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- Les emprunts ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement).

A/ les recettes réelles d'investissement

Elles s'élèvent pour 2022 à 11 119 749 €. Elles étaient de 4 349 74 € en 2021.

La structure des recettes réelles d'investissement est la suivante :



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Subvention d'investissement	831 363 €	244 190 €	505 867 €	107,16%
Emprunt et dettes assimilées	6 319 €	6 280 €	9 004 104 €	143 277,45 %
Dotations, fonds divers et réserves	3 826 946 €	3 897 891 €	606 328 €	0%
<i>Dont 1068</i>	<i>3 000 000 €</i>	<i>3 000 000 €</i>	<i>0 €</i>	<i>-100%</i>
Autres recettes d'investissement	676 295 €	200 710 €	1 003 448 €	399,95%
Total recettes d'investissement	5 340 924 €	4 349 074 €	11 119 748 €	155,68%

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Le montant des subventions perçues en 2022 par la ville de Saran pour financer une partie de ses équipements est de 505 867 € sur les 643 676 € prévus au budget.

- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Prévu 2022	Réalisé 2022	Objet de la subvention
1311 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	16 966,03	Socle numérique écoles maternelles
1313 - DEPARTEMENTS	188 893,00	147 904,00	Subvention aire de jeux aquatique : 68 307 € Subvention city stade : 79 597 €
1318 - AUTRES (FEDERATION FRANCAISE DE BASKETBALL)	4 000,00	4 000,00	Subvention création city stade
1321 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	273 052,17	Aide à la relance de la construction durable
1322 - REGIONS	0,00	0,00	
1323 - DEPARTEMENTS	437 449,13	32 312,00	Subvention réfection des joints du grand bassin
13251 - GFP DE RATTACHEMENT	6 504,00	20 383,00	Subvention DRAAF Régie agricole
1328 - AUTRES	6 830,00	11 250,00	Aménagement quai de la cuisine centrale
: 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	643 676,13	505 867,20	505 867,20

Chapitre 16 – Emprunts et dettes

La recette de 9 004 104 € réalisée au chapitre 16 comprend :

Les trois emprunts pour la construction du groupe scolaire des Parrières : 9 000 000 €

Les dépôts de caution à chaque entrée de logement : 4 104 €



L'état de la dette est le suivant :

	Nombre de financements	18	19 912 834€ CRD (au 31/12/2022)
	Durée de vie résiduelle	21 ans et 11 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	15 ans et 3 mois	
	Taux fixe (part de l'encours)	81,54%	1,58% Taux d'intérêt moyen (30€/360, 2022)
	Taux variable (part de l'encours)	18,46%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
	Capital	1 562 K€	1 806 500€ Annuité (due sur 2022)
	Intérêts	245 K€	
	ICNE au 31/12/2022	24 K€	

Compte tenu des remboursements courants en capital sur l'exercice 2022 et la mobilisation d'emprunts supplémentaires en 2022, l'encours de dette passe de 12 474 537 € en 2021 à 19 912 834 €. La ville s'est donc endettée de 7 438 297 €.

- **La capacité de désendettement** exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette, si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible (Encours de dette/Epargne brute)
Ce ratio est de **5,5 ans** au 31 décembre 2022.

Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise un montant de **606 328 €**, il comprend :

- 377 246 € au titre du fonds de compensation de la TVA perçu sur les investissements réalisés en N-1.
- 229 082 € au titre de la taxe d'aménagement.

Chapitre 27 – Les autres recettes d'investissement (autres immobilisations financières)

Une avance remboursable de 3,7 millions d'euros a été octroyée en 2018 par le budget principal, au budget annexe pour financer la viabilisation des terrains de la zone d'activités industrielles, artisanales ou commerciales de la Motte Pétrée.

Cette avance remboursable est remboursée par le budget annexe de la Motte Pétrée au gré des ventes de terrains. Le montant du remboursement perçu en 2022 est de 1 001 076 €.

Par ailleurs, 1872 € ont été reçus au titre des ventes d'instruments de musique à des particuliers qui bénéficient d'échéancier de paiements.

B/ Les recettes d'ordre

Ce sont les recettes au titre des amortissements et des opérations patrimoniales. Les amortissements génèrent une recette de 1 141 506 €.

Les opérations patrimoniales (liées aux cessions) sont importantes en 2022 avec la cession du Grand Liot. Elles s'élèvent à 1 544 557 €.

Chapitre 001 – L'excédent antérieur reporté.

L'excédent antérieur 2021 reporté sur l'exercice 2022 est de 1 316 452 €.

1-4-3 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

A / Les dépenses réelles d'investissement

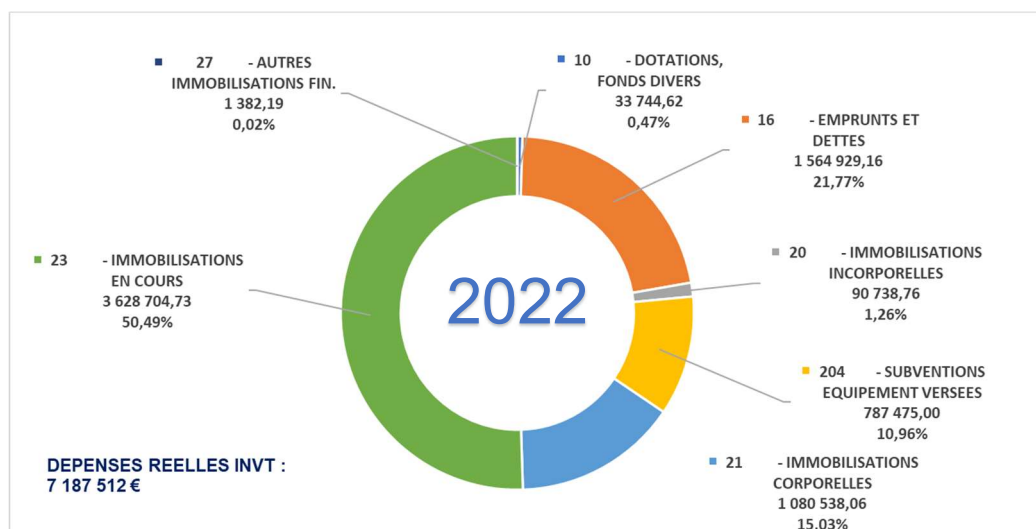
Les dépenses réelles d'investissement se composent principalement :

- des dépenses d'équipement (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immobilisations en cours)
- du remboursement des emprunts
- des autres immobilisations financières

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 7 187 512 €, elles étaient de 4 953 779 € en 2021.

En 2022, le taux de réalisation est de 82,35 %.

La structure des dépenses réelles est la suivante :



L'évolution des dépenses réelles d'investissement :



Année	2020	2021	2022	2021-2022 %
Immobilisations incorporelles	91 317 €	243 605 €	90 738 €	-62,75 %
Immobilisations corporelles	868 679 €	1 130 675 €	1 080 538 €	-4,43 %
Immobilisations en cours	2 339 929 €	1 426 389 €	3 628 704 €	154,4 %
Emprunts et dettes assimilées	1 498 037 €	1 421 641 €	1 564 929 €	10,08 %
Autres dépenses d'investissement	828 105 €	731 467 €	822 601 €	0 %
Total dépenses d'investissement	5 626 069 €	4 953 779 €	7 187 512 €	45,09 %

- o Le point sur l'AP/CP groupe scolaire des Parrières :

P128 - Construction du groupe scolaire "Les Parrières"	Autorisation de Programme conçue en 2022	2022	2022	solde
		INSCRIPTION	REALISE	
Montant Dépense	13 000 000,00 €	2 500 000,00 €	1 660 803,30 €	839 196,70 €
2031 - Etudes		4 200,00 €	4 200,00 €	0,00 €
2111 - Terrains nus		57 912,00 €	50 271,52 €	7 640,48 €
2312 - Agencements et aménagements de terrains		106 400,00 €	5 832,14 €	100 567,86 €
2313 - Constructions, honoraires, CT, SPS Etudes Géotechniques		916 488,00 €	426 241,20 €	490 246,80 €
2315- Installation, matériel et outillage technique		1 415 000,00 €	1 174 258,44 €	240 741,56 €

- o Les dépenses d'équipement les plus significatives (chapitres 20,204,21,23) sont les suivantes :

GRUPE SCOLAIRE "LES PARRIERES" (A/CP) + dép hors ap	1 771 200,20
SALLE DE SPORTS J.LANDRE	813 422,30
ATTRIBUTION DE COMPENSATON ORLEANS METROPOLE	787 475,00
INFORMATIQUE	324 088,17
ILM SQUARE HIRONDELLES	193 886,19
CENTRE JACQUES BREL	140 553,07
RUE DES BRUERES	132 057,30
CENTRE NAUTIQUE	106 199,10
TENNIS EXTERIEURS STADE	86 794,52
RESTAURANT SCOLAIRE SABLONNIERES	86 708,78
LIEU DIT "LES MARMITAINES"	83 820,92
STADE DU BOIS JOLY	81 584,47
CUISIN - CUISINE CENTRALE "LES PARRIERES"	78 313,21



ECOLE PRIMAIRE CHENE MAILLARD	70 994,70
ESPACES VERTS	68 750,99
MAIRIE BIBLIOTHEQUE PLACE DE LA LIBERTE	68 115,25
VEHICULES ET MATERIEL ROULANT	66 574,89
GARMED - LOCAL MEDECIN 675 AVENUE DES CHAMPS GAREAUX	63 225,91
ECOLE PRIMAIRE SABLONNIERES	51 792,30
PLACES FRAIS COMMUNS	47 287,50
SALLE DU LAC	44 884,13
BUDGET PARTICIPATIF	39 428,06
TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE	37 100,40
LIEU DIT "LE BAS DES PLES"	36 741,20
SALLE MULTISPORTS	35 602,94
SERVICE AMENAGEMENT	33 546,48
VESTIAIRES TRIBUNES STADE	33 494,15
CUISINES SATELLITES	32 932,14
ANNEAU ATHLETISME PISTE	30 060,00
FASSIERE	29 698,20
CENTRE LOISIRS M.PAGNOL	27 997,07
CENTRE DE NATURE DU GRAND LIOT-LOGEMENT DIRECTION	26 695,68
ALLEE DES SABLONNIERES	25 703,02
ECOLE MATERNELLE CHENE MAILLARD	25 122,68
VOIRIE FRAIS COMMUNS	22 918,52
LIEU DIT "MOCBARY"	21 330,32
ECOLE MATERNELLE SABLONNIERES	19 480,03
MOBILIER MATERIEL MAIRIE	18 235,11
BATIMENT TECHNIQUE ANNEAU ATHLETISME	16 362,44
TOUPTI-STRUCTURE PETITE ENFANCE FRAIS COMMUNS	16 229,58
ENTRETIEN MENAGER DES BATIMENTS	15 863,96
SALLE J.BREL	15 732,00
LA GUIGNACE	14 850,00
ACTIONS CITOYENNES	14 000,00
MANIFESTATIONS MUNICIPALES	13 961,64
EGLISE DU BOURG	12 965,53
DOMAINE CHATEAU ETANG	12 570,50
DECORATION DE NOEL	12 453,72
ANCIENNE MAIRIE	12 374,20
LE DOMAINE DU CLOS VERT	10 519,80
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	10 412,12
PAVCHE - PAVILLON 511 RUE CHENE MAILLARD	10 285,20
LIEU DIT "PETIT CLOS DE PIMELIN"	10 132,80



CABINET MEDICAL RUE DES SABLONNIERES	9 833,61
CIMETIERE DU BOURG	9 359,92
RESTAURANT SCOLAIRE CHENE MAILLARD	8 483,43
SALLE DE SPORTS GUY VERGRACHT	8 291,77
ECLAIRAGE PUBLIC	8 059,20
ACHAT LOCATION-VENTE INSTRUMENTS	7 836,26
ECOLE PRIMAIRE BOURG	7 563,49
TERRAIN FOOT CRS 51	7 537,26
ERGONOMIE	7 464,94
CHAPELLE VIELLE DES AYDES	6 623,60
COMMUNICATION	6 597,81
DOJO	6 355,20
LOCAUX COMMERCIAUX 675 AVENUE DES CHAMPS GAREAUX	6 000,00
GARAGES MUNICIPAUX	5 982,42
CLUB MECANIQUE 170 ALLEE DU CHENE VERT	5 879,07
SALLE QUARTIER AYDES	5 758,42
INCENDIE	5 631,60
ACHAT INSTRUMENTS	5 611,26
ACHAT INSTRUMENTS	5 374,93
GRAND PLACE	5 118,00
POLICE MUNICIPALE	4 943,85
LOCAL ESPOIR ST MARTIN	4 886,05
JARDINS FAMILIAUX	4 749,53
PEPINIERES	4 740,00
MAISON LOISIRS ET CULTURE ALLEE JACQUES BREL	4 692,00
BATIMENTS	4 559,69
CHATEAU DE L'ETANG	4 500,00
SALLE REUNION L. BARBIER ANNEXE CENTRE BREL	4 334,40
BILLARDS ANNEXES CENTRE BREL	4 296,00
LIEU DIT LES BARBINS	4 112,40
LIEU DIT "LA TORTELLERIE"	3 749,92
CENTRE LOISIRS PREADO	3 562,02
LOCAL ADOS 79 .A.GASCOGNE	3 202,82
REGIE CENTRALE DE RECETTES	2 784,19
ECOLE MATERNELLE MARCEL PAGNOL	2 721,28
LOGEMENTS 392 RUE DES SABLONNIERES	2 640,00
TERRAIN AGRICOLE	2 479,81
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS	2 423,38
GESTION TECHNIQUE BATIMENT	2 183,66
COMPENSATION POUR NON EMBAUCHE TRAVAILLEURS HANDIC	2 138,21
LIEU DIT "LES PLES"	2 021,25



RUE DU RAN D'ABBAS	1 949,47
ECOLE MATERNELLE BOURG	1 828,31
LIEU DIT "CHENE AUX BOEUF"	1 624,83
LOCAL JEUNES 130 ALLEE J.BREL CHENE MAILLARD	1 448,60
ANIMATIONS DE QUARTIER	1 230,05
PERISCOLAIRE SABLONNIERES	1 193,67

A cela s'ajoute 299 090 € de travaux en régie dans les différents lieux énumérés ci-dessus.

o Chapitre 16 - Le remboursement des emprunts :

Les échéances en capital réglées sur 2022 s'élèvent à 1 561 703 €, dont 145 475 € au titre des trois emprunts réalisés en 2022 pour le nouveau groupe scolaire des Parrières (lignes 050, 051, 052).

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice
				Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00					0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		19 898 834,35					1 536 702,69
1641 Emprunts en euros (total)		18 434 550,35					1 215 274,69
008	A-1	13 133,33	0,00	F	Taux fixe à 3,43%	3,43%	51 345,48
016	A-1	62 500,00	1,09	F	Taux fixe à 3,94%	3,94%	50 000,00
025	A-1	354 042,67	5,25	F	Taux fixe à 4,50%	4,50%	58 506,30
029	A-1	343 223,76	5,25	F	Taux fixe à 3,97%	3,97%	57 683,87
030	A-1	1 531 356,61	5,95	F	Taux fixe à 3,92%	3,92%	222 160,39
040	A-1	633 132,74	11,00	F	Taux fixe à 0,65%	0,65%	55 346,05
042	A-1	605 626,43	12,00	F	Taux fixe à 0,69%	0,69%	48 243,55
043	A-1	514 816,58	3,09	F	Taux fixe à 1,72%	1,72%	152 713,95
046	A-1	736 843,22	14,51	V	Euribor 3m + 0,60%, flooré à 0,60%	2,73%	48 494,39
048	A-1	3 008 307,75	15,67	F	Taux fixe à 1,58%	1,58%	166 945,90
049	A-1	1 777 042,17	22,00	F	Taux fixe à 0,66%	0,66%	74 809,91
050	A-1	1 929 525,09	19,10	F	Taux fixe à 0,64%	0,64%	70 474,91
051	A-1	1 925 000,00	19,26	V	Euribor 3m + 0,22%, flooré à 0,22%	2,35%	75 000,00
052	A-1	5 000 000,00	19,26	F	Taux fixe à 1,13%	1,13%	0,00
160	A-1	0,00	0,00	V	TAM Postfixé + 0,18%, flooré à 0,00%	0,07%	83 549,99
1643 Emprunts en devises (total)		0,00					0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		1 464 284,00					321 428,00
020	A-1	214 284,00	2,88	V	TAM Postfixé + 0,105%, flooré à 0,00%	0,00%	71 428,00
023	A-1	450 000,00	2,46	F	Taux fixe à 4,54%	4,54%	150 000,00
035	A-1	800 000,00	7,08	V	Euribor 1m + 0,49%, flooré à 0,00%	2,37%	100 000,00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		14 000,00					25 000,00
1681 Autres emprunts		14 000,00					25 000,00
047	A-1	14 000,00	0,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,00%	25 000,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00					0,00
1687 Autres dettes		0,00					0,00
Total général		19 912 834,35					1 561 702,69

o Les autres dépenses financières :

Si le remboursement de la dette en capital est l'élément déterminant des dépenses financières du budget, d'autres dépenses financières d'importance peuvent être utilisées notamment dans le cadre d'avances ou de prêts à des particuliers ou à d'autres collectivités.



L'exercice 2022 a ainsi fait l'objet d'un remboursement de taxe d'aménagement (chapitre 10) pour 33 546 €. Par ailleurs, les dépôts et cautionnements qui relatent les cautions remboursées (chapitre 16) aux locataires sortants s'élèvent à 3 226 €. Enfin, les échéanciers accordés au titre des locations ventes d'instruments de musique s'élèvent à 1 382 €.

1-4-4 LES RATIOS OBLIGATOIRES

En vertu de la loi ATR (Administration Territoriale de la République) du 6 février 1992, les communes de plus de 10 000 H. calculent et communiquent 11 ratios obligatoires. Les 6 premiers ratios sont des ratios de niveau et les 5 derniers des niveaux de structure. Ces ratios permettent aux communes de même strate de se comparer.

Ratios / Année	SARAN			Moyennes nationales des principaux ratios financiers de la strate 10 000 h à 20 000 h
	2020	2021	2022	
1 - DRF € / hab.	1 692,85	1 727,07	1 789,39	1 099
2 - Fiscalité directe € / hab.	827.3	718.58	740.42	594
3 - RRF € / hab.	1 907,19	1 928,79	2 020,43	1 305
4 - Dép d'équipement € / hab.	199.11	169.23	289.8	297
5 - Dette / hab.	707,22	643,53	1 202,25	829
6 - DGF / hab	11.75	12.77	13.75	170
7 - Dép de personnel / DRF	71,14%	69,83%	67,49%	60,40%
8 - CMPF	130.35 %	nc	nc	Ce ratio n'est plus calculé
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	93,50%	92,59%	89,66%	91,00%
10 - Dép d'équipement / RRF	10,44%	8,77%	14,34%	22,80%
11 - Encours de la dette /RRF	37,08%	33,36%	59,50%	63,50%

*(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2021)



Moyennes nationales des principaux ratios financiers par strates

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

Ratio 8 = Coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal : Ce ratio est calculé seulement pour les communes n'appartenant pas à un groupement TPU.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.



2 - LE BUDGET ANNEXE DU FOYER LOGEMENT G. BRASSENS

Qualifié d'établissement public social et médico-social, le budget annexe du foyer Georges Brassens est soumis à la nomenclature M22.

2-1 PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Fonctionnement Recettes

Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Evolution 2022/2021
Opérations réelles						
017 - I. Produits de la tarification	538 738,00	467 999,44	570 220,00	538 340,77	94,41%	70 341,33
018 - II. Autres produits relatifs à l'exploitation	505 210,90	462 448,22	519 438,00	548 131,90	105,52%	85 683,68
019 - III. Produits financiers produits non encaissables	1 236,68	938,67	1 370,00	1 377,75	100,57%	439,08
Total : R	1 045 185,58	931 386,33	1 091 028,00	1 087 850,42	99,71%	156 464,09
Opérations d'ordre						
018 - II. Autres produits relatifs à l'exploitation	9 389,60	8 779,29	10 500,00	7 084,22	67,47%	-1 695,07
019 - III. Produits financiers produits non encaissables	3 022,56	3 022,56	3 023,00	3 022,56	99,99%	0,00
Total : O	12 412,16	11 801,85	13 523,00	10 106,78	74,74%	-1 695,07
002 - Excédent antérieur reporté	0,00	46 780,33	0,00	0,00		-46 780,33
Total	1 057 597,74	989 968,51	1 104 551,00	1 097 957,20	99,40%	107 988,69

Fonctionnement Dépenses

Dépenses - Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Evolution 2022/2021
Opérations réelles						
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	271 428,56	303 962,59	336 599,95	257 618,89	76,54%	-46 343,70
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMIL	315 434,79	352 279,72	335 980,00	335 924,22	99,98%	-16 355,50
016 - III. Dépenses afférentes à la structure	195 346,91	142 413,89	154 735,00	148 535,18	95,99%	6 121,29
Total : R	782 210,26	798 656,20	827 314,95	742 078,29	89,70%	-56 577,91
Opérations d'ordre						
016 - III. Dépenses afférentes à la structure	228 247,31	236 539,37	231 349,00	231 348,99	100,00%	-5 190,38
Total : O	228 247,31	236 539,37	231 349,00	231 348,99	100,00%	-5 190,38
002 - Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	45 887,05	45 887,05	100,00%	45 887,05
Total	1 010 457,57	1 035 195,57	1 104 551,00	1 019 314,33	92,28%	-15 881,24

Investissement Recettes

Recettes Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Evolution 2022/2021
Opérations réelles						
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	126 748,31	42 243,00	40 000,00	45 780,08	114,45%	3 537,08
16 - EMPRUNTS ET DETTES	3 503 767,78	10 163,56	59 764,33	6 775,06	11,34%	-3 388,50
Total : R	3 630 516,09	52 406,56	99 764,33	52 555,14	125,79%	148,58
Opérations d'ordre						
16 - EMPRUNTS ET DETTES	1 078,89	1 026,29	0,00	0,00		-1 026,29
28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	227 168,42	235 513,08	231 349,00	231 348,99	100,00%	-4 164,09
Total : O	228 247,31	236 539,37	231 349,00	231 348,99	100,00%	-5 190,38
001 - Excédent antérieur reporté	0,00	327 170,98	121 440,67	121 440,67	100,00%	-205 730,31
Total	3 858 763,40	616 116,91	452 554,00	405 344,80	89,57%	-210 772,11

Investissement Dépenses

Dépenses Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Evolution 2022/2021
Opérations réelles						
16 - EMPRUNTS ET DETTES	3 184 492,10	200 463,03	202 700,00	200 951,32	99,14%	488,29
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 804,16	14 472,68	29 355,53	29 032,75	98,90%	14 560,07
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	242 612,56	266 912,39	206 975,47	203 035,72	98,10%	-63 876,67
Total : R	3 449 908,82	481 848,10	439 031,00	433 019,79	98,63%	-48 828,31
Opérations d'ordre						
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 022,56	3 022,56	3 023,00	3 022,56	99,99%	0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES	9 389,60	1 078,89	0,00	0,00		-1 078,89
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	7 700,40	10 500,00	7 084,22	67,47%	-616,18
Total : O	12 412,16	11 801,85	13 523,00	10 106,78	74,74%	-1 695,07
001 - Déficit antérieur reporté	69 271,44	0,00	0,00	0,00		0,00
Total	3 531 592,42	493 649,95	452 554,00	443 126,57	97,92%	-50 523,38



2-2 LES RESULTATS 2022

FOYER GEORGES BRASSENS		2022
Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Total prévisions	1 104 551,00 €	1 104 551,00 €
Réalisé	1 019 314,33 €	1 097 957,20 €
Taux de réalisation	92,28%	99,40%
Résultat (excédent)		78 642,87 €
Dont résultat de l'exercice		124 529,92 €
Dont résultat reporté de l'exercice N-1 (déficit)		-45 887,05 €
Libellé section	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Total prévisions	452 554,00 €	452 554,00 €
Réalisé	443 126,57 €	405 344,80 €
Taux de réalisation	97,92%	89,57%
Résultat (déficit)	37 781,77 €	
Dont résultat de l'exercice (déficit)		-159 222,44 €
Dont résultat reporté de l'exercice N-1 (excédent)		121 440,67 €
Sens	Dépenses	Recettes
Total prévisions	1 557 105,00 €	1 557 105,00 €
Réalisé	1 462 440,90 €	1 503 302,00 €
Taux de réalisation	93,92%	96,54%
Résultat (excédent)		40 861,10 €
Dont résultat de l'exercice (déficit)		-34 692,52 €
Dont résultat reporté de l'exercice N-1 (excédent)		75 553,62 €
RAR		
Sens	Dépenses investissement	Recettes investissement
Restes à réaliser 2022 reportés sur 2023	5 005,82 €	0,00 €
Solde sur reports (déficit)	5 005,82 €	0,00 €
RESULTAT FINAL NET	Excédent	35 855,28 €

A l'examen des résultats, le budget du foyer logement « Georges Brassens » se solde au 31 décembre 2022 par un excédent global cumulé de 35 855,28 €. Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice est de 124 529,92 € mais après avoir absorbé le déficit 2021 de 45 887,05 € il est au final de 78 642,87 €.

La section d'investissement est en déficit de 159 222,44 € en 2022. Ce déficit sera en parti couvert par l'excédent d'investissement 2021 de 121 440,67 €.

Le résultat final d'investissement 2022 présente donc un déficit de 37 781,77 €.



2-3 LES DEPENSES ET LES RECETTES D'EXPLOITATION

2-3-1- LES RECETTES D'EXPLOITATION

Comme indiqué page 37, les recettes d'exploitation de 2022 s'élèvent globalement à 1 097 957,20 €. Elles progressent, hors résultat reporté, de **154 769,02 €** entre 2021 et 2022. Par rapport à 2020, la progression est de 40 359,46 €.

Chapitre 017 – Produits de la tarification

Ils progressent de 70 341,33 €. L'article 73418 passe de 467 999,44 € à 538 340,77 €.

Ceci s'explique par la progression du taux d'occupation du foyer résidences qui était de 85,13 % en 2021 et de 95,30 % en 2022. Pour mémoire, le foyer comprend 71 logements dont 69 logements à la location et deux logements de fonction.

Chapitre 018 – Autres produits relatifs à l'exploitation

Ces recettes correspondent :

- Aux remboursements,
- Aux ventes de prestations de services (restauration)
- Au FCTVA
- A la subvention d'équilibre de la ville
- Au forfait « autonomie » versé par le Département du Loiret dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

Les produits de ce chapitre s'élèvent à 555 216,12 € en 2022 contre 470 148,62 € soit une progression de 85 067 €, progression essentiellement due à une augmentation de la subvention de la ville (+ 47 212 €), une hausse du forfait autonomie (+ 48 918 € correspondant au rattrapage du forfait non versé en 2021 et versement du forfait autonomie 2022) ;

En revanche la vente de repas diminue (- 8 283 €) ainsi que le produit du FCTVA (-2 388 €).

Chapitre 019 : Produits financiers produits non encaissables

Ces produits correspondent à des mandats annulés sur exercice antérieur et à l'amortissement des subventions reçues.

2-3-1- LES DEPENSES D'EXPLOITATION

A hauteur de 1 019 314 €, les dépenses d'exploitation diminuent de 15 881 € entre 2021 et 2022. Hors résultat reporté (déficit de 2021 générant une dépense), la diminution est même de 61 768 €.

Chapitre 011 : Produits financiers produits non encaissables

Les charges à caractère général diminuent de 46 343 € avec notamment une baisse des charges d'énergie électrique (- 30 429 €) ainsi qu'une baisse des refacturations de fournitures vendues par la ville (- 17 885 €).



Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

Le poste « charges de personnel et frais assimilés » diminue de 16 356 € principalement en raison du départ d'un agent au 01/03/2022 dont le salaire était calculé sur l'indice majoré 571. Le remplaçant de cet agent a été recruté à l'indice majoré 430.

Chapitre 016 : Dépenses afférentes à la structure

Les dépenses afférentes à la structure sont quasiment stables. Elles s'élèvent à 379 884 € en 2022 contre 378 953 € en 2021.

Sont en diminution :

- Les frais financiers (-1 631 €), du fait du désendettement du Foyer Georges Brassens ;
- Les dotations aux amortissements (- 4 164 €).
- Les frais d'étude (- 1 980 €)
- Les autres taxes (- 5 847 €), du fait du paiement d'une taxe ordure ménagère en 2021 contrairement à 2022.
- La taxe habitation sur logements vacants (- 1 591 €). En 2021 4 logements vacants avaient fait l'objet de cette taxe.

Sont en augmentation :

- La taxe foncière (+ 12 193 €)
- Les autres charges exceptionnelles (+ 5 833 €) correspondant à l'apurement de charges qui avaient, illégitimement, été rattachées

2-4 LES DEPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

2-4-1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'établissent à 405 344,80 € dont 121 440,67 € de report d'excédent de 2021 (chapitre 001). En 2022, il n'y a eu aucune mobilisation d'emprunt à nouveau. Les principales recettes d'investissement concernent la dotation aux amortissements qui diminuent de 4 164,09 €, le FCTVA qui rapporte 45 780,08 €, les cautions des locataires entrants, encaissées pour 6 775,06 €.

2-4-2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'établissent à 443 126,57 € pour 2022.

Elles concernent plus particulièrement :

- Les remboursements en capital d'emprunts pour un montant de 193 693 €
- Les remboursements de cautions au départ des résidents : 7 257 €
- Les acquisitions de mobiliers et gros matériels s'élèvent à 29 032,75 €, pour l'achat d'un fourgon, un coffre-fort, une friteuse, un lave-linge.
- Les travaux d'investissement réalisés par les équipes municipales à hauteur de 7 084 €
- Les travaux de rénovation par les entreprises s'élèvent à 203 035,72 €, pour notamment la rénovation de sol de 11 logements, la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse et la création d'un local poubelle.

Par ailleurs, les restes à réaliser des dépenses d'investissement engagées en 2022 à reporter sur 2023 est de 5 005,82 €.

Le résultat cumulé de clôture 2022 est excédentaire de 35 855,28 € contre 64 249,24 € en 2021.

3 - LES BUDGETS ANNEXES « LOTISSEMENTS »

Pour les budgets annexes relatifs aux lotissements, l'étude des résultats n'est pas pertinente tant que l'opération n'est pas terminée. Effectivement, tout au long de la viabilisation et de la commercialisation, les mouvements d'ordre entre sections sont importants mais financièrement non significatifs. Ils relatent des stockages et déstockages de terrains à bâtir. Les pourcentages de réalisation des crédits ne sont pas plus parlants. Ainsi, la présentation du compte administratif de chaque budget annexe se résumera à une présentation synthétique présentant les résultats de l'exercice 2022.

3-1 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS « LA GUIGNACE »

Le tableau suivant synthétise l'exécution du budget du lotissement « La Guignace » en 2022 et indique les résultats.

Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Total prévisions	594 031,07 €	594 031,07 €
Réalisé	0,00 €	589 831,07 €
Taux de réalisation	0,00%	99,29%
Résultat		589 831,07 €

Libellé section	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Total prévisions	428 961,84 €	428 961,84 €
Réalisé	424 761,84 €	0,00 €
Taux de réalisation	99,02%	0,00%
Résultat	-424 761,84 €	

Sens	Dépenses	Recettes
Total prévisions	1 022 992,91 €	1 022 992,91 €
Réalisé	424 761,84 €	589 831,07 €
Taux de réalisation	41,52%	57,66%
Résultat		165 069,23 €

En 2022, le budget du lotissement « La Guignace » a repris les résultats de 2021 qui étaient déficitaires de 424 761,84 € en investissement et excédentaires de 589 831,07 € en fonctionnement. Les travaux de viabilisation et de végétalisation de ce lotissement sont terminés.



Ce budget ne sera véritablement clôturé qu'après la vente de deux lots de terrains restant disponibles.

3-2 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'ACTIVITES ARTISANALES « LA MOTTE PETREE »

Le tableau suivant synthétise l'exécution du budget lotissement « La Motte Pétrée » en 2022 et indique les résultats.

Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Total prévisions	3 859 842,12 €	3 859 842,12 €
Réalisé	2 788 422,63 €	2 165 001,03 €
Taux de réalisation	72,24%	56,09%
Résultat	-623 421,60 €	

Libellé section	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Total prévisions	3 986 716,13 €	3 986 716,13 €
Réalisé	3 305 027,31 €	1 027 355,52 €
Taux de réalisation	82,90%	25,77%
Résultat	-2 277 671,79 €	

Sens	Dépenses	Recettes
Total prévisions	7 846 558,25 €	7 846 558,25 €
Réalisé	6 093 449,94 €	3 192 356,55 €
Taux de réalisation	77,66%	40,68%
Résultat	-2 901 093,39	

A l'examen des résultats, le budget du lotissement « La Motte Pétrée » se solde au 31 décembre 2022 par un déficit global de 2 901 093,39 €. Ce résultat tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2021, à savoir un déficit de 559 036, 69 € en investissement et un déficit de 529 830,26 € en fonctionnement.

Il y a lieu d'indiquer qu'en 2022, ce budget a fait l'objet d'une dépense de 1 001 076,01 € pour rembourser une partie de l'avance remboursable octroyée par le budget principal. Ce remboursement est à hauteur des ventes de terrains réalisées en 2021. Il en sera de même chaque année au fur et à mesure des ventes de terrains, jusqu'au remboursement complet de l'avance qui, pour mémoire, était de 3,7 millions d'euros (délibération du 21 septembre 2018).

Au 31 décembre 2022, les remboursements cumulés de cette avance s'élevaient à 1 869 060 €.



3-2 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS « LE CHENE MAILLARD »

Le tableau suivant synthétise l'exécution du budget lotissement « Le chêne Maillard » en 2022 et indique les résultats.

Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Total prévisions	270 906,65 €	270 906,65 €
Réalisé	0,00 €	0,89 €
Taux de réalisation	0,00%	0,00%
Résultat		0,89 €

Libellé section	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Total prévisions	156 241,62 €	156 241,62 €
Réalisé	15 020,81 €	0,00 €
Taux de réalisation	9,61%	0,00%
Résultat	-15 020,81 €	

Sens	Dépenses	Recettes
Total prévisions	427 148,27 €	427 148,27 €
Réalisé	15 020,81 €	0,89 €
Taux de réalisation	3,52%	0,00%
Résultat	-15 019,92	

A l'examen des résultats, le budget du lotissement « Le chêne Maillard » se solde au 31 décembre 2022, par un déficit global de 15 019,92 €.

Les deux terrains composant ce lotissement restent à commercialiser.



3-3 - LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS « LES BORDES ANGLAISES »

Le tableau suivant synthétise l'exécution du budget lotissement « Les Bordes Anglaises » en 2022 et indique les résultats.

Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Total prévisions	125 005,00 €	125 005,00 €
Réalisé	0,00 €	0,00 €
Taux de réalisation	0,00%	0,00%
Résultat		0,00 €

Libellé section	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Total prévisions	128 125,00 €	128 125,00 €
Réalisé	3 125,00 €	0,00 €
Taux de réalisation	2,44%	0,00%
Résultat	-3 125,00 €	

Sens	Dépenses	Recettes
Total prévisions	253 130,00 €	253 130,00 €
Réalisé	3 125,00 €	0,00 €
Taux de réalisation	1,23%	0,00%
Résultat	-3 125,00	

A l'examen des résultats, le budget du lotissement « Les Bordes Anglaises » se solde au 31 décembre 2022 par un déficit global de 3 125 €.



3-4 LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT D'HABITATIONS « LES TULIPES »

Le tableau suivant synthétise l'exécution du budget lotissement « Les Tulipes » en 2022 et indique les résultats.

Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Total prévisions	3 828 862,44 €	3 828 862,44 €
Réalisé	113 808,41 €	113 807,94 €
Taux de réalisation	2,97%	2,97%
Résultat	0,47 €	

Libellé section	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Total prévisions	2 875 667,44 €	2 875 667,44 €
Réalisé	598 451,41 €	0,00 €
Taux de réalisation	20,81%	0,00%
Résultat	598 451,41 €	

Sens	Dépenses	Recettes
Total prévisions	6 704 529,88 €	6 704 529,88 €
Réalisé	712 259,82 €	113 807,94 €
Taux de réalisation	10,62%	1,70%
Résultat	598 451,88 €	

A l'examen des résultats, le budget du lotissement « Les Tulipes » se solde au 31 décembre 2022 par un déficit global de 598 451,88 €. A cette date, 10 terrains étaient commercialisés.



4 – LE COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDE

Libellé section	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes
Total prévisions	46 051 423,28	46 051 423,28
Réalisé	36 245 297,99	42 163 431,49
Taux de réalisation	78,71%	91,56%
Résultat		5 918 133,50

Libellé section	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Total prévisions	17 410 811,03	17 410 811,03
Réalisé	13 541 654,40	16 701 188,89
Taux de réalisation	77,78%	95,92%
Résultat		3 159 534,49

Sens	Dépenses	Recettes
Total prévisions	63 462 234,31	63 462 234,31
Réalisé	49 786 952,39	58 864 620,38
Taux de réalisation	78,45%	92,76%
Résultat		9 077 667,99

De façon plus détaillée, les résultats se décomposent ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ENSEMBLE DES BUDGETS 2022

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE		
	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	
OPERATIONS DE L'EXERCICE	12 055 066,34	15 263 296,35	35 669 580,68	38 259 529,54	47 724 647,02	53 522 825,89	
RESULTATS DE L'EXERCICE		3 208 230,01		2 589 948,86	0,00	5 798 178,87	
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	1 486 588,06	1 437 892,54	575 717,31	3 903 901,95	2 062 305,37	5 341 794,49	
RESULTAT DE CLOTURE 2022	48 695,52			5 918 133,50	48 695,52	5 918 133,50	
RESTES A REALISER	551 297,67	1 216 218,00	0,00	0,00	551 297,67	1 216 218,00	
SOLDE SUR REPORTS		664 920,33		0,00	0,00	664 920,33	
RESULTATS DEFINITIFS	12 655 059,53	3 824 454,82		5 918 133,50		9 742 588,32	
<i>Hors reports</i>		<i>13 541 654,40 €</i>	<i>16 701 188,89 €</i>	<i>36 245 297,99 €</i>	<i>42 163 431,49 €</i>	<i>49 786 952,39 €</i>	<i>58 864 620,38 €</i>
							9 077 667,99 €

A l'examen de ces résultats, les budgets -principal et annexes- se soldent au 31 décembre 2022 par un excédent global cumulé de **9 077 667,99 € hors restes à réaliser**. Ce résultat tient compte de la reprise des déficits et excédents des deux sections pour tous les budgets de l'exercice 2021.

En tenant compte des restes à réaliser, le résultat global est de **9 742 588,32 €**.

ETAT DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT 2022

BUDGET VILLE DE SARAN

DEPENSES

Chapitre		040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	13911 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	3 866,00	3 865,70	0,30	0,00	0,00
	13912 REGIONS	8 161,00	8 161,00	0,00	0,00	0,00
	13913 DEPARTEMENTS	38 820,00	38 819,92	0,08	0,00	0,00
	13918 AUTRES	1 005,00	1 005,00	0,00	0,00	0,00
	13938 AUTRES	1 580,00	1 580,00	0,00	0,00	0,00
	192 PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIO	0,00	970 982,45	-970 982,45	0,00	0,00
	198 NEUTRALISATIONS DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENT	94 900,00	94 900,00	0,00	0,00	0,00
	2182 MATERIEL DE TRANSPORT	5 000,00	2 251,05	2 748,95	0,00	0,00
	2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	88 500,00	48 439,75	40 060,25	0,00	0,00
	2313 CONSTRUCTIONS	225 350,00	219 426,00	5 924,00	0,00	0,00
	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	36 600,00	28 973,17	7 626,83	0,00	0,00
	2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
Total	Total Chapitre	508 782,00	1 418 404,04	-909 622,04	0,00	0,00
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					

Chapitre		041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2111 TERRAINS NUS	1 390,00	1 390,00	0,00	0,00	0,00
	2182 MATERIEL DE TRANSPORT	400,00	400,00	0,00	0,00	0,00
	2313 CONSTRUCTIONS	144 435,00	144 434,90	0,10	0,00	0,00
Total	Total Chapitre	146 225,00	146 224,90	0,10	0,00	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					

Chapitre		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	10222 F.C.T.V.A.	1 000,00	198,14	801,86	0,00	0,00
	10226 TAXE D'AMENAGEMENT	33 550,00	33 546,48	3,52	0,00	0,00
Total 10	Total Chapitre DOTATIONS, FONDS DIVERS	34 550,00	33 744,62	805,38	0,00	0,00

Chapitre		16	EMPRUNTS ET DETTES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1641 EMPRUNTS EN EUROS	1 215 499,14	1 215 274,69	224,45	0,00	0,00
	16441 OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	321 428,00	321 428,00	0,00	0,00	0,00
	165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	4 735,00	3 226,47	1 508,53	0,00	0,00
	16818 AUTRES EMPRUNTS - AUTRES PRETEURS	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
Total 16	Total Chapitre EMPRUNTS ET DETTES	1 566 662,14	1 564 929,16	1 732,98	0,00	0,00

Chapitre		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2031 FRAIS D'ETUDES	5 500,00	5 464,80	35,20	0,00	0,00
	2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	113 065,23	81 073,96	31 991,27	31 788,72	31 788,72
Total 20	Total Chapitre IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	118 565,23	86 538,76	32 026,47	31 788,72	31 788,72

Chapitre		204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2041411 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	0,00	60 575,00	-60 575,00	0,00	0,00
	2046 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	787 475,00	726 900,00	121 150,00	0,00	0,00
Total 204	Total Chapitre SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	787 475,00	787 475,00	60 575,00	0,00	0,00

Chapitre		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2111 TERRAINS NUS	181 019,20	143 513,74	37 505,46	23 527,00	23 527,00
	2115 TERRAINS BATIS	270 500,00	245 296,31	25 203,69	8 000,00	8 000,00
	2116 CIMETIERES	0,00	1 905,00	-1 905,00	0,00	0,00
	2135 INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES COI	11 750,00	4 919,35	6 830,65	0,00	0,00
	21538 AUTRES RESEAUX	12 444,79	12 453,72	-8,93	0,00	0,00
	21568 AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVIL	6 000,00	5 631,60	368,40	0,00	0,00
	2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH	171 699,53	127 773,82	43 925,71	25 328,17	25 328,17
	2182 MATERIEL DE TRANSPORT	183 399,00	64 101,84	119 297,16	118 800,00	118 800,00
	2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	282 771,97	258 496,30	24 275,67	17 666,16	17 666,16
	2184 MOBILIER	84 938,55	77 697,36	7 241,19	2 490,47	2 490,47
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99 790,82	84 937,94	14 852,88	19 505,73	19 505,73

Total 21	Total Chapitre IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 304 313,86	1 026 726,98	277 586,88	215 317,53	215 317,53
-------------	---	--------------	--------------	------------	------------	------------

Chapitre		23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	111 589,26	49 235,56	62 353,70	62 748,38	62 748,38
	2313 CONSTRUCTIONS	771 265,03	551 697,68	219 567,35	187 136,69	187 136,69
	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	355 431,85	337 340,38	18 091,47	2 152,80	2 152,80
	2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	64 178,84	52 472,24	11 706,60	0,00	0,00

Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	1 302 464,98	990 745,86	311 719,12	252 037,87	252 037,87
-------------	--	--------------	------------	------------	------------	------------

Chapitre		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2764 CREANCES SUR PARTICUL. ET AUTR. PERS. DE DROIT PR	1 385,00	1 382,19	2,81	0,00	0,00

Total 27	Total Chapitre AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.	1 385,00	1 382,19	2,81	0,00	0,00
-------------	---	----------	----------	------	------	------

Total	Total Opération PAS D'OPERATION	5 770 423,21	6 056 171,51	-225 173,30	499 144,12	499 144,12
-------	------------------------------------	--------------	--------------	-------------	------------	------------

Opération Chapitre		0000000035 23	REHABILITATION ILM IMMOBILISATIONS EN COURS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2313 CONSTRUCTIONS	106 464,00	71 289,60	35 174,40	32 275,23	32 275,23
Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	106 464,00	71 289,60	35 174,40	32 275,23	32 275,23
Total 0000000035	Total Opération REHABILITATION ILM	106 464,00	71 289,60	35 174,40	32 275,23	32 275,23

Opération Chapitre		0000000036 23	CONSTRUCTION CITY STADE CHENE MAILLARD IMMOBILISATIONS EN COURS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	137 945,21	137 945,21	0,00	0,00	0,00
Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	137 945,21	137 945,21	0,00	0,00	0,00
Total 0000000036	Total Opération CONSTRUCTION CITY STADE CHENE MAILLARD	137 945,21	137 945,21	0,00	0,00	0,00

Opération Chapitre		0000000037 21	RENOVATION SALLE JEAN LANDRE IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	3 539,56	-3 539,56	0,00	0,00
Total 21	Total Chapitre IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	3 539,56	-3 539,56	0,00	0,00

Opération Chapitre		0000000037 23	RENOVATION SALLE JEAN LANDRE IMMOBILISATIONS EN COURS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2313 CONSTRUCTIONS	802 712,58	775 104,78	27 607,80	0,00	0,00
Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	802 712,58	775 104,78	27 607,80	0,00	0,00
Total 0000000037	Total Opération RENOVATION SALLE JEAN LANDRE	802 712,58	778 644,34	24 068,24	0,00	0,00

Opération Chapitre		0000000038 23	AMENAGEMENT DU BOURG IMMOBILISATIONS EN COURS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	65 000,00	47 287,50	17 712,50	14 872,50	14 872,50
Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	65 000,00	47 287,50	17 712,50	14 872,50	14 872,50
Total 0000000038	Total Opération AMENAGEMENT DU BOURG	65 000,00	47 287,50	17 712,50	14 872,50	14 872,50

Opération Chapitre		128GSP 20	GROUPE SCOLAIRE LES PARRIERES (AP) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
NATURE		TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
2031 FRAIS D'ETUDES		4 200,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00
Total 20	Total Chapitre IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 200,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00
Opération Chapitre		128GSP 21	GROUPE SCOLAIRE LES PARRIERES (AP) IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
NATURE		TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
2111 TERRAINS NUS		57 912,00	50 271,52	7 640,48	0,00	0,00
Total 21	Total Chapitre IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 912,00	50 271,52	7 640,48	0,00	0,00
Opération Chapitre		128GSP 23	GROUPE SCOLAIRE LES PARRIERES (AP) IMMOBILISATIONS EN COURS			
NATURE		TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		106 400,00	5 832,14	100 567,86	0,00	0,00
2313 CONSTRUCTIONS		916 488,00	426 241,20	490 246,80	0,00	0,00
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		1 415 000,00	1 174 258,44	240 741,56	0,00	0,00
Total 23	Total Chapitre IMMOBILISATIONS EN COURS	2 437 888,00	1 606 331,78	831 556,22	0,00	0,00
Total 128GSP	Total Opération GROUPE SCOLAIRE LES PARRIERES (AP)	2 500 000,00	1 660 803,30	839 196,70	0,00	0,00
Total	Total Investissement	9 382 545,00	8 752 141,46	690 978,54	546 291,85	546 291,85

Etat arrêté à la somme de cinq cent quarante six mille deux cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt cinq centimes-----

Le comptable public,



Saran, le 26 JAN. 2023
Le Maire

Maryvonne Hautin

ETAT DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT 2022

BUDGET VILLE DE SARAN

RECETTES

Chapitre		001		Déficit antérieur reporté		
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 316 451,87	1 316 451,87	0,00	0,00	0,00
Total 001	Total Chapitre Déficit antérieur reporté	1 316 451,87	1 316 451,87	0,00	0,00	0,00

Chapitre		021		VIREMENT DE SECTION FONCTION.		
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 698 363,20	0,00	4 698 363,20	0,00	0,00
Total 021	Total Chapitre VIREMENT DE SECTION FONCTION.	4 698 363,20	0,00	4 698 363,20	0,00	0,00

Chapitre		024		PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	676 238,00	0,00	676 238,00	0,00	0,00
Total 024	Total Chapitre PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	676 238,00	0,00	676 238,00	0,00	0,00

Chapitre		040		TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	192 PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	27 317,20	-27 317,20	0,00	0,00
	2111 TERRAINS NUS	0,00	1 390,00	-1 390,00	0,00	0,00
	2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	0,00	12 993,14	-12 993,14	0,00	0,00
	21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0,00	433 963,90	-433 963,90	0,00	0,00
	2135 INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES COMMUNES	0,00	130 062,23	-130 062,23	0,00	0,00
	2138 AUTRES CONSTRUCTIONS	0,00	848 244,82	-848 244,82	0,00	0,00
	2151 RESEAUX DE VOIRIE	0,00	996,00	-996,00	0,00	0,00
	2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	0,00	5 926,36	-5 926,36	0,00	0,00
	21531 RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	0,00	3 494,56	-3 494,56	0,00	0,00

21538	AUTRES RESEAUX	0,00	14 934,03	-14 934,03	0,00	0,00
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVIL	0,00	12 510,60	-12 510,60	0,00	0,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH	0,00	14 869,23	-14 869,23	0,00	0,00
2184	MOBILIER	0,00	3 241,51	-3 241,51	0,00	0,00
2185	CHEPTEL	0,00	11 080,96	-11 080,96	0,00	0,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	20 006,68	-20 006,68	0,00	0,00
28031	FRAIS D'ETUDES	17 118,00	17 118,00	0,00	0,00	0,00
2804172	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00
280421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	36,00	0,00	36,00	0,00	0,00
2804412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	111 388,00	111 388,00	0,00	0,00	0,00
2804422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	36,00	-36,00	0,00	0,00
28046	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	94 900,00	94 900,00	0,00	0,00	0,00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	76 274,00	76 273,78	0,22	0,00	0,00
28132	IMMEUBLES DE RAPPORT	17 953,00	17 953,00	0,00	0,00	0,00
28135	INSTALL.GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	28 480,00	28 479,30	0,70	0,00	0,00
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	326,00	325,44	0,56	0,00	0,00
281531	RESEAUX D'ADDITION D'EAU	4 032,00	4 032,00	0,00	0,00	0,00
281532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	33 032,00	33 031,37	0,63	0,00	0,00
281534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	1 021,00	1 021,00	0,00	0,00	0,00
281538	AUTRES RESEAUX	2 028,00	2 027,30	0,70	0,00	0,00
281568	AUTRE MATER. ET OUTIL. D'INCENDIE, DEFENSE CIVILE	9 834,00	9 833,70	0,30	0,00	0,00
281571	MATERIEL ROULANT	1 006,00	1 005,49	0,51	0,00	0,00
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	235,00	235,00	0,00	0,00	0,00
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TEC	106 686,00	106 685,78	0,22	0,00	0,00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	188 315,00	188 314,13	0,87	0,00	0,00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	126 930,00	126 929,81	0,19	0,00	0,00
28184	MOBILIER	110 413,00	110 412,64	0,36	0,00	0,00
28185	CHEPTEL	1 450,00	1 450,00	0,00	0,00	0,00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	205 587,00	205 554,17	32,83	0,00	0,00

Total 040	Total Chapitre TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 141 544,00	2 682 537,13	-1 540 993,13	0,00	0,00
--------------	---	--------------	--------------	---------------	------	------

Chapitre		041 OPERATIONS PATRIMONIALES				
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1318 AUTRES	400,00	400,00	0,00	0,00	0,00
	1328 AUTRES	1 390,00	1 390,00	0,00	0,00	0,00
	2031 FRAIS D'ETUDES	144 435,00	144 434,90	0,10	0,00	0,00

Total 041	Total Chapitre OPERATIONS PATRIMONIALES	146 225,00	146 224,90	0,10	0,00	0,00
--------------	--	------------	------------	------	------	------

Chapitre		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	10222 F.C.T.V.A.	310 000,00	377 246,06	-67 246,06	0,00	0,00
	10226 TAXE D'AMENAGEMENT	300 000,00	229 082,09	70 917,91	0,00	0,00
Total 10	Total Chapitre DOTATIONS, FONDS DIVERS	610 000,00	606 328,15	3 671,85	0,00	0,00

Chapitre		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	16 966,03	-16 966,03	0,00	0,00
	1313 DEPARTEMENTS	109 296,00	68 307,00	40 989,00	14 369,00	14 369,00
	1318 AUTRES	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
	1321 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	273 052,17	-273 052,17	63 631,00	63 631,00
	1322 REGIONS	0,00	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00
	1323 DEPARTEMENTS	172 785,13	32 312,00	140 473,13	140 474,00	140 474,00
	13251 GFP DE RATTACHEMENT	6 504,00	20 383,00	-13 879,00	0,00	0,00
	1328 AUTRES	0,00	11 250,00	-11 250,00	26 250,00	26 250,00
Total 13	Total Chapitre SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	292 585,13	426 270,20	-133 685,07	944 724,00	944 724,00

Chapitre		16	EMPRUNTS ET DETTES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1641 EMPRUNTS EN EUROS	140 953,80	9 000 000,00	-8 859 046,20	0,00	0,00
	165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	7 218,00	4 104,84	3 113,16	0,00	0,00
Total 16	Total Chapitre EMPRUNTS ET DETTES	148 171,80	9 004 104,84	-8 855 933,04	0,00	0,00

Chapitre		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	500,00	-500,00	0,00	0,00
Total 21	Total Chapitre IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	500,00	-500,00	0,00	0,00

Chapitre		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	27638 AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	0,00	1 001 076,01	-1 001 076,01	0,00	0,00
	2764 CREANCES SUR PARTICUL. ET AUTR. PERS. DE DROIT PR	1 875,00	1 872,43	2,57	0,00	0,00
Total	Total Chapitre AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.	1 875,00	1 002 948,44	-1 001 073,44	0,00	0,00
Total	Total Opération PAS D'OPERATION	9 031 454,00	15 185 365,53	-6 153 911,53	944 724,00	944 724,00

Opération Chapitre		0000000036 13	CONSTRUCTION CITY STADE CHENE MAILLARD SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1313 DEPARTEMENTS	79 597,00	79 597,00	0,00	0,00	0,00
Total	Total Chapitre SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	79 597,00	79 597,00	0,00	0,00	0,00
Total	Total Opération 0000000036 CONSTRUCTION CITY STADE CHENE MAILLARD	79 597,00	79 597,00	0,00	0,00	0,00

Opération Chapitre		0000000037 13	RENOVATION SALLE JEAN LANDRE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
	NATURE	TOTAL PREVU	REALISE	DISPONIBLE	ENGAGEMENTS REPORTES	RESTES A REALISER
	1323 DEPARTEMENTS	264 664,00	0,00	264 664,00	264 664,00	264 664,00
	1328 AUTRES	6 830,00	0,00	6 830,00	6 830,00	6 830,00
Total	Total Chapitre SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	271 494,00	0,00	271 494,00	271 494,00	271 494,00
Total	Total Opération 0000000037 RENOVATION SALLE JEAN LANDRE	271 494,00	0,00	271 494,00	271 494,00	271 494,00
Total	Total Investissement	9 382 545,00	15 264 962,53	-5 882 417,53	1 216 218,00	1 216 218,00

Etat arrêté à la somme de un million deux cent seize mille deux cent dix huit euros et zéro centimes-----

Le comptable public,



Saran, le
Le Maire

26 JAN. 2023

Maryvonne HAUTIN

BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE SARAN - RESULTATS 2022

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Recettes de fonctionnement		34 882 763,57
Dépenses de fonctionnement		32 323 752,62
Résultat de l'exercice	Excédent	2 559 010,95
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 au CA)	Excédent	3 314 069,79
Résultat de clôture à affecter	Excédent	5 873 080,74
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022		
Recettes d'investissement		13 952 036,70
Dépenses d'investissement		8 752 141,46
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	5 199 895,24
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	1 316 451,87
Résultat comptable cumulé : R001	Excédent	6 516 347,11
Recettes d'investissement restant à réaliser		1 216 218,00
Dépenses d'investissement engagées non mandatées (reste à réaliser)		546 291,85
Solde des restes à réaliser (Recettes - Dépenses)	Excédent	669 926,15
Besoin réel de financement		
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RESULTAT EXCEDENTAIRE) :		
En dotation en recettes d'investissement en réserves au compte 1068		0
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire à la ligne R002 du budget N+1)		5 873 080,74
TOTAL RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AFFECTE		5 873 080,74

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté	D001 Solde d'exécution N-1	R001 - Solde d'exécution
0	5 873 080,74		6 516 347,11
			R1068
			0,00

A Orléans le 02.03.2023



Le Chef de Service Comptable
des Finances Publiques

Jean-Michel PICHON

Service de Gestion Comptable Orléans Métropole

Cité administrative Coigny - Bât F1
131 rue du Faubourg Banner - CS 54211
45042 Orléans Cedex 1
Tél. 02.38.42.57.69

Résultats budgétaires de l'exercice

30200 - SARAN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 353 527,45	37 812 782,26	48 166 309,71
Titres de recette émis (b)	14 016 942,86	36 065 908,69	50 082 851,55
Réductions de titres (c)	64 906,16	1 183 145,12	1 248 051,28
Recettes nettes (d = b - c)	13 952 036,70	34 882 763,57	48 834 800,27
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 353 527,45	37 812 782,26	48 166 309,71
Mandats émis (f)	8 990 393,14	32 615 862,06	41 606 255,20
Annulations de mandats (g)	238 251,68	292 109,44	530 361,12
Depenses nettes (h = f - g)	8 752 141,46	32 323 752,62	41 075 894,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 199 895,24	2 559 010,95	7 758 906,19
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30200 - SARAN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	1 316 451,87		5 199 895,24		6 516 347,11
Fonctionnement	3 314 069,79		2 559 010,95		5 873 080,74
TOTAL I	4 630 521,66		7 758 906,19		12 389 427,85
II - Budgets des services à caractère administratif					
30203-FL-GEORGES BRASSENS- PA-SARAN					
Investissement	121 440,67		-159 222,44		-37 781,77
Fonctionnement	-45 887,05		124 529,92		78 642,87
Sous-Total	75 553,62		-34 692,52		40 861,10
30207-LOT LA GUIGNACE-SARAN					
Investissement	-424 761,84				-424 761,84
Fonctionnement	589 831,07				589 831,07
Sous-Total	165 069,23				165 069,23
30209-LOT CHENE MAILLARD- SARAN					
Investissement	-15 020,81				-15 020,81

IV - ANNEXE
DECISION EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES
ARRETES ET SIGNATURES

IV
D1
D2

D1 - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du cons.mun.	Variation des taux/ N-1	Produit voté par le cons.mun.	Variation du produit N-1
Taxe d'habitation					109 080	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31 795 000	2,77 %	48,26 %	0,00 %	12 028 995	2,77 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	141 100	1,56 %	69,48 %	0,00 %	98 036	1,56 %
Cotisation économique territoriale						
Total					12 236 111	-

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A SARAN, le 26/05/2023
Le Maire,



VOTES	
Budget principal	
Pour	30
Contre	-
Abstentions	-

Membres en exercice : 33
Membres présents : 22
Suffrages exprimés : 30
Date de convocation : 17 mai 2023

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire à SARAN, le 26 mai 2023

NOM Prénom	Fonction	Signature	NOM Prénom	Fonction	Signature
HAUTIN Marvonne	Maire		SUZZARINI Romain	Conseiller municipal	
FROMENTIN Christian	1ère adjoint		BIKONDI Patricia	Conseillère municipale	
DUBOIS Sylvie	2ème adjointe		BERTHELEMY Thierry	Conseiller municipal	
GALLOIS Mathieu	3ème adjoint		BOUCHER Gwenaëlle	Conseillère municipale	
HAMON Catherine	4ème adjointe		BOUCHAJRA Khaled	Conseiller municipal	
SANTIAGO José	5ème adjoint		DE CARVALHO Marie	Conseillère municipale	
SICAULT Josette	6ème adjointe		VANTHOURENOUT Claude	Conseiller municipal	
VANNEAU Jean-Paul	7ème adjoint		PREVOT Fanny	Conseillère municipale	
CHAIR Aziza	8ème adjointe		RALUY-SAVOY Avelina	Conseillère municipale	
BOISSET Fabrice	9ème adjoint		RENOU Olivier	Conseiller municipal	
BADONI Julien	Conseiller municipal		EL OUAROUDI Nadia	Conseillère municipale	
LALOUÉ-BIGOT Marie-Lise	Conseillère municipale		VESQUES Gérard	Conseiller municipal	
BOCHE Alexis	Conseiller municipal		DUFOUR Philippe	Conseiller municipal	
ZAGHOUANI Hoirda	Conseillère municipale		MORIN Patricia	Conseillère municipale	
MAMET François	Conseiller municipal		SEBENE Esther	Conseillère municipale	
DOLBEAULT Philippe	Conseiller municipal		SIMION Michel	Conseiller municipal	
GELOT Armelle	Conseillère municipale				

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 30 JUIN 2023 et de la publication le 30 JUIN 2023

30 JUIN 2023

et de la

Résultats budgétaires de l'exercice

30207 - LOT LA GUIGNACE-SARAN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	428 961,84	594 031,07	1 022 992,91
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	428 961,84	594 031,07	1 022 992,91
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30207 - LOT LA GUIGNACE-SARAN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT LA GUIGNACE-SARAN					
Investissement	-424 761,84				-424 761,84
Fonctionnement	589 831,07				589 831,07
Sous-Total	165 069,23				165 069,23
TOTAL II	165 069,23				165 069,23
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	165 069,23				165 069,23

IV - ANNEXE
DECISION EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES
ARRETES ET SIGNATURES

IV
D1
D2

D1 - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du cons.mun.	Variation des taux/ N-1	Produit voté par le cons.mun.	Variation du produit N-1
Taxe d'habitation					109 080	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31 795 000	2,77 %	48,26 %	0,00 %	12 028 995	2,77 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	141 100	1,56 %	69,48 %	0,00 %	98 036	1,56 %
Cotisation économique territoriale						
Total					12 236 111	-

D2 - ARRETE - SIGNATURES










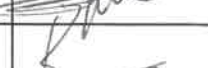






Présenté par le Maire,
A SARAN, le 26/05/2023
Le Maire,



VOTES	
Lotissement La Guignace	
Pour	30
Contre	-
Abstentions	-

Membres en exercice : 33
Membres présents : 22
Suffrages exprimés : 30
Date de convocation : 17 mai 2023

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire à SARAN, le 26 mai 2023

NOM Prénom	Fonction	Signature	NOM Prénom	Fonction	Signature
HAUTIN Marvonne	Maire		SUZZARINI Romain	Conseiller municipal	
FROMENTIN Christian	1ère adjoint		BIKONDI Patricia	Conseillère municipale	
DUBOIS Sylvie	2ème adjointe		BERTHELEMY Thierry	Conseiller municipal	
GALLOIS Mathieu	3ème adjoint		BOUCHER Gwenaëlle	Conseillère municipale	
HAMON Catherine	4ème adjointe		BOUCHAJRA Khaled	Conseiller municipal	
SANTIAGO José	5ème adjoint		DE CARVALHO Marie	Conseillère municipale	
SICAULT Josette	6ème adjointe		VANTHOURENOUT Claude	Conseiller municipal	
VANNEAU Jean-Paul	7ème adjoint		PREVOT Fanny	Conseillère municipale	
CHAIR Aziza	8ème adjointe		RALUY-SAVOY Avelina	Conseillère municipale	
BOISSET Fabrice	9ème adjoint		RENOU Olivier	Conseiller municipal	
BADONI Julien	Conseiller municipal		EL OUAROUDI Nadia	Conseillère municipale	
LALOUÉ-BIGOT Marie-Lise	Conseillère municipale		VESQUES Gérard	Conseiller municipal	
BOCHE Alexis	Conseiller municipal		DUFOUR Philippe	Conseiller municipal	
ZAGHOUANI Hoirda	Conseillère municipale		MORIN Patricia	Conseillère municipale	
MAMET François	Conseiller municipal		SEBENE Esther	Conseillère municipale	
DOLBEAULT Philippe	Conseiller municipal		SIMION Michel	Conseiller municipal	
GELOT Armelle	Conseillère municipale				

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 30 JUN 2023 et de la publication le 30 JUN 2023

30 JUN 2023

et de la

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Département
du LOIRET

ARRONDISSEMENT
d'ORLÉANS



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX MAI.

A 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni Salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame HAUTIN, Maire.

N° DFI2305_309

OBJET

Approbation compte
administratif 2022
budget annexe
lotissement activités
artisanales la motte
pétrée

DIRECTION DES
FINANCES

Etaient présents : Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, Adjoints, M. BERTHELEMY, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, M. BOCHE, Mme ZAGHOUBANI, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme MORIN, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

M. BOISSET (Mandataire M. RENO),
Mme BIKONDI (Mandataire Mme RALUY-SAVOY),
Mme DE CARVALHO (Mandataire M. GALLOIS),
M. VESQUES (Mandataire Mme SEBENE),
Mme BOUCHER (Mandataire Mme CHAIR),
Mme PREVOT (Mandataire M. FROMENTIN),
M. BOUCHAJRA (Mandataire Mme SICAULT),
Mme EL OUAROUDI (Mandataire M. BERTHELEMY),
Mme HAMON (Mandataire Mme HAUTIN),
M. SIMION (Mandataire Mme MORIN).

Etait absent excusé : M. DUFOR.

Secrétaire(s) de séance : Monsieur Romain SUZZARINI

Nombre de Conseillers
en exercice
33

Nombre de présents
22

Nombre de votants
30

Le Maire, soussignée, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations ont été publiées conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran

Le conseil municipal est réuni sous la Présidence de Madame Josette SICAULT,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Maryvonne HAUTIN, Maire.

Vu l'avis de la commission de finances du 10 mai 2022,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré et s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2022, le conseil municipal :

1. Constate pour la comptabilité du budget annexe Lotissement

d'activités artisanales « La Motte Pétrée », les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;

2. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	2 745 990,62	1 027 355,52	2 258 592,37	2 165 001,03	5 004 582,99	3 192 356,55
RESULTATS DE L'EXERCICE	1 718 635,10		93 591,34	0,00	1 812 226,44	
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	559 036,69		529 830,26		1 088 866,95	
RESULTAT DE CLOTURE 2022	2 277 671,79		623 421,60	0,00	2 901 093,39	
RESTES A REALISER	0,00	0,00			0,00	
SOLDE SUR REPORTS	0,00	0,00			0,00	
RESULTATS DEFINITIFS	2 277 671,79		623 421,60	0,00	2 901 093,39	

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

-:-

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 2 ne participent pas part au vote.

Ont voté pour : M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. BERTHELEMY, M. RENOU, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, Mme MORIN, M. VESQUES, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

N'ont pas pris part au vote : Mme HAUTIN, Mme HAMON.

-:-

Je soussignée, Maire de SARAN, certifie que, conformément à l'article 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'Etat le 30 juin 2023 et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

SARAN, le 30 juin 2023

Monsieur Romain SUZZARINI
Le(s) secrétaire(s) de séance
Signé manuscritement

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran
Signé manuscritement

Département
du LOIRET

ARRONDISSEMENT
d'ORLÉANS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX MAI.

A 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni Salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame HAUTIN, Maire.

N° DFI2305_309

OBJET

Approbation compte
administratif 2022
budget annexe
lotissement activités
artisanales la motte
pétrée

DIRECTION DES
FINANCES

Nombre de Conseillers
en exercice
33

Nombre de présents
22

Nombre de votants
30

Etaient présents : Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, Adjoints, M. BERTHELEMY, M. RENOUE, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, M. BOCHE, Mme ZAGHOUANI, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme MORIN, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

M. BOISSET (Mandataire M. RENOUE),
Mme BIKONDI (Mandataire Mme RALUY-SAVOY),
Mme DE CARVALHO (Mandataire M. GALLOIS),
M. VESQUES (Mandataire Mme SEBENE),
Mme BOUCHER (Mandataire Mme CHAIR),
Mme PREVOT (Mandataire M. FROMENTIN),
M. BOUCHAJRA (Mandataire Mme SICAULT),
Mme EL OUAROUDI (Mandataire M. BERTHELEMY),
Mme HAMON (Mandataire Mme HAUTIN),
M. SIMION (Mandataire Mme MORIN).

Etait absent excusé : M. DUFOUR.

Secrétaire(s) de séance : Monsieur Romain SUZZARINI

-:-

Le conseil municipal est réuni sous la Présidence de Madame Josette SICAULT,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Maryvonne HAUTIN, Maire.

Vu l'avis de la commission de finances du 10 mai 2022,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré et s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2022, le conseil municipal :

1. Constate pour la comptabilité du budget annexe Lotissement

Le Maire, soussignée, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations ont été publiées conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran

d'activités artisanales « La Motte Pétrée », les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;

2. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	2 745 990,62	1 027 355,52	2 258 592,37	2 165 001,03	5 004 582,99	3 192 356,55
RESULTATS DE L'EXERCICE	1 718 635,10		93 591,34	0,00	1 812 226,44	
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	559 036,69		529 830,26		1 088 866,95	
RESULTAT DE CLOTURE 2022	2 277 671,79		623 421,60	0,00	2 901 093,39	
RESTES A REALISER	0,00	0,00			0,00	
SOLDE SUR REPORTS	0,00	0,00			0,00	
RESULTATS DEFINITIFS	2 277 671,79		623 421,60	0,00	2 901 093,39	

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

-:-

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 2 ne participent pas part au vote.

Ont voté pour : M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICHAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. BERTHELEMY, M. RENOU, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, Mme MORIN, M. VESQUES, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

N'ont pas pris part au vote : Mme HAUTIN, Mme HAMON.

-:-

Je soussignée, Maire de SARAN, certifie que, conformément à l'article 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'Etat le 30 juin 2023 et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

SARAN, le 30 juin 2023

Monsieur Romain SUZZARINI
Le(s) secrétaire(s) de séance
Signé manuscritement

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran
Signé manuscritement

Résultats budgétaires de l'exercice

30211 - LOT LA MOTTE PETREE-SARAN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 986 716,13	3 859 842,12	7 846 558,25
Titres de recette émis (b)	1 027 355,52	2 165 001,03	3 192 356,55
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 027 355,52	2 165 001,03	3 192 356,55
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 986 716,13	3 859 842,12	7 846 558,25
Mandats émis (f)	2 745 990,62	2 258 592,37	5 004 582,99
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	2 745 990,62	2 258 592,37	5 004 582,99
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	1 718 635,10	93 591,34	1 812 226,44

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30211 - LOT LA MOTTE PETREE-SARAN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT LA MOTTE PETREE-SARAN					
Investissement	-559 036,69		-1 718 635,10		-2 277 671,79
Fonctionnement	-529 830,26		-93 591,34		-623 421,60
Sous-Total	-1 088 866,95		-1 812 226,44		-2 901 093,39
TOTAL II	-1 088 866,95		-1 812 226,44		-2 901 093,39
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-1 088 866,95		-1 812 226,44		-2 901 093,39

**IV - ANNEXE
DECISION EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES
ARRETES ET SIGNATURES**

**IV
D1
D2**

D1 - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du cons.mun.	Variation des taux/ N-1	Produit voté par le cons.mun.	Variation du produit N-1
Taxe d'habitation					109 080	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31 795 000	2,77 %	48,26 %	0,00 %	12 028 995	2,77 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	141 100	1,56 %	69,48 %	0,00 %	98 036	1,56 %
Cotisation économique territoriale						
Total					12 236 111	-

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A SARAN, le 26/05/2023
Le Maire,



VOTES	
Lotissement La Motte Pétrée	
Pour	30
Contre	-
Abstentions	-

Membres en exercice : 33
Membres présents : 22
Suffrages exprimés : 30
Date de convocation : 17 mai 2023

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire à SARAN, le 26 mai 2023

NOM Prénom	Fonction	Signature	NOM Prénom	Fonction	Signature
HAUTIN Marvonne	Maire		SUZZARINI Romain	Conseiller municipal	
FROMENTIN Christian	1ère adjoint		BIKONDI Patricia	Conseillère municipale	
DUBOIS Sylvie	2ème adjointe		BERTHELEMY Thierry	Conseiller municipal	
GALLOIS Mathieu	3ème adjoint		BOUCHER Gwenaëlle	Conseillère municipale	
HAMON Catherine	4ème adjointe		BOUCHAJRA Khaled	Conseiller municipal	
SANTIAGO José	5ème adjoint		DE CARVALHO Marie	Conseillère municipale	
SICAULT Josette	6ème adjointe		VANTHOURENOUT Claude	Conseiller municipal	
VANNEAU Jean-Paul	7ème adjoint		PREVOT Fanny	Conseillère municipale	
CHAIR Aziza	8ème adjointe		RALUY-SAVOY Avelina	Conseillère municipale	
BOISSET Fabrice	9ème adjoint		RENOU Olivier	Conseiller municipal	
BADONI Julien	Conseiller municipal		EL OUAROUDI Nadia	Conseillère municipale	
LALOUE-BIGOT Marie-Lise	Conseillère municipale		VESQUES Gérard	Conseiller municipal	
BOCHE Alexis	Conseiller municipal		DUFOUR Philippe	Conseiller municipal	
ZAGHOUANI Hoirda	Conseillère municipale		MORIN Patricia	Conseillère municipale	
MAMET François	Conseiller municipal		SEBENE Esther	Conseillère municipale	
DOLBEAULT Philippe	Conseiller municipal		SIMION Michel	Conseiller municipal	
GELOT Armelle	Conseillère municipale				

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 30 JUIN 2023 et de la publication le 30 JUIN 2023

30 JUIN 2023

et de la

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Département
du LOIRET

ARRONDISSEMENT
d'ORLÉANS



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX MAI.

A 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni Salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame HAUTIN, Maire.

N° DFI2305_310

OBJET

Approbation compte
administratif CA 2022
budget annexe
lotissement
d'habitations "Le chêne
maillard"

DIRECTION DES
FINANCES

Etaient présents : Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, Adjoints, M. BERTHELEMY, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, M. BOCHE, Mme ZAGHOUANI, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme MORIN, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

M. BOISSET (Mandataire M. RENO),
Mme BIKONDI (Mandataire Mme RALUY-SAVOY),
Mme DE CARVALHO (Mandataire M. GALLOIS),
M. VESQUES (Mandataire Mme SEBENE),
Mme BOUCHER (Mandataire Mme CHAIR),
Mme PREVOT (Mandataire M. FROMENTIN),
M. BOUCHAJRA (Mandataire Mme SICAULT),
Mme EL OUAROUDI (Mandataire M. BERTHELEMY),
Mme HAMON (Mandataire Mme HAUTIN),
M. SIMION (Mandataire Mme MORIN).

Etait absent excusé : M. DUFOUR.

Secrétaire(s) de séance : Monsieur Romain SUZZARINI

Nombre de Conseillers
en exercice
33

Nombre de présents
22

Nombre de votants
30

Le Maire, soussignée, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations ont été publiées conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran

Le conseil municipal est réuni sous la Présidence de Madame Josette SICAULT,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Maryvonne HAUTIN, Maire.

Vu l'avis de la commission de finances du 10 mai 2022,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré et s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2022, le conseil municipal :

1. Constate pour la comptabilité du budget annexe Lotissement « Le

Chêne Maillard », les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;

2. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,05	0,00	0,05
RESULTATS DE L'EXERCICE	0,00			0,05	0,00	0,05
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	15 020,81			0,84	15 020,81	0,84
RESULTAT DE CLOTURE 2022	15 020,81			0,89	15 020,81	0,89
RESTES A REALISER	0,00	0,00			0,00	0,00
SOLDE SUR REPORTS	0,00	0,00			0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	15 020,81			0,89	15 019,92	

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

-:-

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 2 ne participent pas part au vote.

Ont voté pour : M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICHAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. BERTHELEMY, M. RENOU, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, Mme MORIN, M. VESQUES, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

N'ont pas pris part au vote : Mme HAUTIN, Mme HAMON.

-:-

Je soussignée, Maire de SARAN, certifie que, conformément à l'article 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'Etat le 30 juin 2023 et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

SARAN, le 30 juin 2023

Monsieur Romain SUZZARINI
Le(s) secrétaire(s) de séance
Signé manuscritement

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran
Signé manuscritement

Département
du LOIRET

ARRONDISSEMENT
d'ORLÉANS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX MAI.

A 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni Salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame HAUTIN, Maire.

N° DFI2305_310

OBJET

Approbation compte
administratif CA 2022
budget annexe
lotissement
d'habitations "Le chêne
maillard"

DIRECTION DES
FINANCES

Nombre de Conseillers
en exercice
33

Nombre de présents
22

Nombre de votants
30

Etaient présents : Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, Adjoints, M. BERTHELEMY, M. RENOU, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, M. BOCHE, Mme ZAGHOUANI, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme MORIN, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

M. BOISSET (Mandataire M. RENOU),
Mme BIKONDI (Mandataire Mme RALUY-SAVOY),
Mme DE CARVALHO (Mandataire M. GALLOIS),
M. VESQUES (Mandataire Mme SEBENE),
Mme BOUCHER (Mandataire Mme CHAIR),
Mme PREVOT (Mandataire M. FROMENTIN),
M. BOUCHAJRA (Mandataire Mme SICAULT),
Mme EL OUAROUDI (Mandataire M. BERTHELEMY),
Mme HAMON (Mandataire Mme HAUTIN),
M. SIMION (Mandataire Mme MORIN).

Etait absent excusé : M. DUFOUR.

Secrétaire(s) de séance : Monsieur Romain SUZZARINI

-:-

Le conseil municipal est réuni sous la Présidence de Madame Josette SICAULT,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Maryvonne HAUTIN, Maire.

Vu l'avis de la commission de finances du 10 mai 2022,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré et s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2022, le conseil municipal :

1. Constate pour la comptabilité du budget annexe Lotissement « Le

Le Maire, soussignée, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations ont été publiées conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran

Chêne Maillard », les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;

2. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,05	0,00	0,05
RESULTATS DE L'EXERCICE	0,00			0,05	0,00	0,05
RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	15 020,81			0,84	15 020,81	0,84
RESULTAT DE CLOTURE 2022	15 020,81			0,89	15 020,81	0,89
RESTES A REALISER	0,00	0,00			0,00	0,00
SOLDE SUR REPORTS	0,00	0,00			0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	15 020,81			0,89	15 019,92	

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

-:-

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 2 ne participent pas part au vote.

Ont voté pour : M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICHAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. BERTHELEMY, M. RENOU, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, Mme MORIN, M. VESQUES, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

N'ont pas pris part au vote : Mme HAUTIN, Mme HAMON.

-:-

Je soussignée, Maire de SARAN, certifie que, conformément à l'article 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'Etat le 30 juin 2023 et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

SARAN, le 30 juin 2023

Monsieur Romain SUZZARINI
Le(s) secrétaire(s) de séance
Signé manuscritement

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran
Signé manuscritement

Résultats budgétaires de l'exercice

30209 - LOT CHENE MAILLARD-SARAN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	156 241,62	270 906,65	427 148,27
Titres de recette émis (b)		70 545,00	70 545,00
Réductions de titres (c)		70 544,95	70 544,95
Recettes nettes (d = b - c)		0,05	0,05
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	156 241,62	270 906,65	427 148,27
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		0,05	0,05
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30209 - LOT CHENE MAILLARD-SARAN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT CHENE MAILLARD-SARAN					
Investissement	-15 020,81				-15 020,81
Fonctionnement	0,84		0,05		0,89
Sous-Total	-15 019,97		0,05		-15 019,92
TOTAL II	-15 019,97		0,05		-15 019,92
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-15 019,97		0,05		-15 019,92

IV - ANNEXE
DECISION EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES
ARRETES ET SIGNATURES

IV
D1
D2

D1 - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du cons.mun.	Variation des taux/ N-1	Produit voté par le cons.mun.	Variation du produit N-1
Taxe d'habitation					109 080	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31 795 000	2,77 %	48,26 %	0,00 %	12 028 995	2,77 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	141 100	1,56 %	69,48 %	0,00 %	98 036	1,56 %
Cotisation économique territoriale						
Total					12 236 111	-

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A SARAN, le 26/05/2023
Le Maire,



VOTES	
Lotissement Le Chêne Maillard	
Pour	30
Contre	-
Abstentions	-

Membres en exercice : 33
Membres présents : 22
Suffrages exprimés : 30
Date de convocation : 17 mai 2023

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire à SARAN, le 26 mai 2023

NOM Prénom	Fonction	Signature	NOM Prénom	Fonction	Signature
HAUTIN Marvonne	Maire		SUZZARINI Romain	Conseiller municipal	
FROMENTIN Christian	1ère adjoint		BIKONDI Patricia	Conseillère municipale	
DUBOIS Sylvie	2ème adjointe		BERTHELEMY Thierry	Conseiller municipal	
GALLOIS Mathieu	3ème adjoint		BOUCHER Gwenaëlle	Conseillère municipale	
HAMON Catherine	4ème adjointe		BOUCHAJRA Khaled	Conseiller municipal	
SANTIAGO José	5ème adjoint		DE CARVALHO Marie	Conseillère municipale	
SICAULT Josette	6ème adjointe		VANTHOURENOUT Claude	Conseiller municipal	
VANNEAU Jean-Paul	7ème adjoint		PREVOT Fanny	Conseillère municipale	
CHAIR Aziza	8ème adjointe		RALUY-SAVOY Avelina	Conseillère municipale	
BOISSET Fabrice	9ème adjoint		RENOU Olivier	Conseiller municipal	
BADONI Julien	Conseiller municipal		EL OUAROUDI Nadia	Conseillère municipale	
LALOUÉ-BIGOT Marie-Lise	Conseillère municipale		VESQUES Gérard	Conseiller municipal	
BOCHE Alexis	Conseiller municipal		DUFOUR Philippe	Conseiller municipal	
ZAGHOUANI Hoirda	Conseillère municipale		MORIN Patricia	Conseillère municipale	
MAMET François	Conseiller municipal		SEBENE Esther	Conseillère municipale	
DOLBEAULT Philippe	Conseiller municipal		SIMION Michel	Conseiller municipal	
GELOT Armelle	Conseillère municipale				

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 30 JUN 2023 et de la publication le 30 JUN 2023

30 JUN 2023

et de la

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Département
du LOIRET

ARRONDISSEMENT
d'ORLÉANS



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX MAI.

A 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni Salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame HAUTIN, Maire.

N° DFI2305_311

OBJET

Approbation compte
administratif 2022 du
budget annexe
lotissement
d'habitations "Les
tulipes"

DIRECTION DES
FINANCES

Nombre de Conseillers
en exercice
33

Nombre de présents
22

Nombre de votants
30

Etaient présents : Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, Adjoints, M. BERTHELEMY, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, M. BOCHE, Mme ZAGHOUBANI, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme MORIN, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

M. BOISSET (Mandataire M. RENO),
Mme BIKONDI (Mandataire Mme RALUY-SAVOY),
Mme DE CARVALHO (Mandataire M. GALLOIS),
M. VESQUES (Mandataire Mme SEBENE),
Mme BOUCHER (Mandataire Mme CHAIR),
Mme PREVOT (Mandataire M. FROMENTIN),
M. BOUCHAJRA (Mandataire Mme SICAULT),
Mme EL OUAROUDI (Mandataire M. BERTHELEMY),
Mme HAMON (Mandataire Mme HAUTIN),
M. SIMION (Mandataire Mme MORIN).

Etait absent excusé : M. DUFOUR.

Secrétaire(s) de séance : Monsieur Romain SUZZARINI

-:-

Le conseil municipal est réuni sous la Présidence de Madame Josette SICAULT,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Maryvonne HAUTIN, Maire.

Vu l'avis de la commission de finances du 10 mai 2022,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré et s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2022, le conseil municipal :

1. Constate pour la comptabilité du budget annexe lotissement « Les

Le Maire, soussignée, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations ont été publiées conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran

Tulipes », les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;

2. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	113 807,69	0,00	113 808,41	113 807,69	227 616,10	113 807,69
RESULTATS DE L'EXERCICE	113 807,69		0,72		113 808,41	0,00
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	484 643,72			0,25	484 643,72	0,25
RESULTAT DE CLOTURE 2022	598 451,41		0,47		598 451,88	0,00
RESTES A REALISER	0,00	0,00			0,00	0,00
SOLDE SUR REPORTS	0,00	0,00			0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	598 451,41		0,47	0,00	598 451,88	0,00

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

-:-

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 2 ne participent pas part au vote.

Ont voté pour : M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. BERTHELEMY, M. RENOU, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, Mme MORIN, M. VESQUES, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

N'ont pas pris part au vote : Mme HAUTIN, Mme HAMON.

-:-

Je soussignée, Maire de SARAN, certifie que, conformément à l'article 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'Etat le 30 juin 2023 et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

SARAN, le 30 juin 2023

Monsieur Romain SUZZARINI
Le(s) secrétaire(s) de séance
Signé manuscritement

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran
Signé manuscritement

Département
du LOIRET

ARRONDISSEMENT
d'ORLÉANS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX MAI.

A 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni Salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame HAUTIN, Maire.

N° DFI2305_311

OBJET

Approbation compte
administratif 2022 du
budget annexe
lotissement
d'habitations "Les
tulipes"

DIRECTION DES
FINANCES

Nombre de Conseillers
en exercice
33

Nombre de présents
22

Nombre de votants
30

Etaient présents : Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, Adjoints, M. BERTHELEMY, M. RENOUE, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, M. BOCHE, Mme ZAGHOUANI, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme MORIN, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

M. BOISSET (Mandataire M. RENOUE),
Mme BIKONDI (Mandataire Mme RALUY-SAVOY),
Mme DE CARVALHO (Mandataire M. GALLOIS),
M. VESQUES (Mandataire Mme SEBENE),
Mme BOUCHER (Mandataire Mme CHAIR),
Mme PREVOT (Mandataire M. FROMENTIN),
M. BOUCHAJRA (Mandataire Mme SICAULT),
Mme EL OUAROUDI (Mandataire M. BERTHELEMY),
Mme HAMON (Mandataire Mme HAUTIN),
M. SIMION (Mandataire Mme MORIN).

Etait absent excusé : M. DUFOUR.

Secrétaire(s) de séance : Monsieur Romain SUZZARINI

-:-

Le Maire, soussignée, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations ont été publiées conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran

Le conseil municipal est réuni sous la Présidence de Madame Josette SICAULT,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Maryvonne HAUTIN, Maire.

Vu l'avis de la commission de finances du 10 mai 2022,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré et s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2022, le conseil municipal :

1. Constate pour la comptabilité du budget annexe lotissement « Les

Tulipes », les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;

2. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	113 807,69	0,00	113 808,41	113 807,69	227 616,10	113 807,69
RESULTATS DE L'EXERCICE	113 807,69		0,72		113 808,41	0,00
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	484 643,72			0,25	484 643,72	0,25
RESULTAT DE CLOTURE 2022	598 451,41		0,47		598 451,88	0,00
RESTES A REALISER	0,00	0,00			0,00	0,00
SOLDE SUR REPORTS	0,00	0,00			0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	598 451,41		0,47	0,00	598 451,88	0,00

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

-:-

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 2 ne participent pas part au vote.

Ont voté pour : M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. BERTHELEMY, M. RENOU, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, Mme MORIN, M. VESQUES, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

N'ont pas pris part au vote : Mme HAUTIN, Mme HAMON.

-:-

Je soussignée, Maire de SARAN, certifie que, conformément à l'article 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'Etat le 30 juin 2023 et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

SARAN, le 30 juin 2023

Monsieur Romain SUZZARINI
Le(s) secrétaire(s) de séance
Signé manuscritement

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran
Signé manuscritement

Résultats budgétaires de l'exercice

30214 - LOT LES TULIPES-SARAN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 875 667,44	3 828 862,44	6 704 529,88
Titres de recette émis (b)		113 807,69	113 807,69
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		113 807,69	113 807,69
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 875 667,44	3 828 862,44	6 704 529,88
Mandats émis (f)	113 807,69	113 808,41	227 616,10
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	113 807,69	113 808,41	227 616,10
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	113 807,69	0,72	113 808,41

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30214 - LOT LES TULIPES-SARAN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT LES TULIPES-SARAN					
Investissement	-484 643,72		-113 807,69		-598 451,41
Fonctionnement	0,25		-0,72		-0,47
Sous-Total	-484 643,47		-113 808,41		-598 451,88
TOTAL II	-484 643,47		-113 808,41		-598 451,88
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-484 643,47		-113 808,41		-598 451,88

IV - ANNEXE
DECISION EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES
ARRETES ET SIGNATURES

IV
D1
D2

D1 - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du cons.mun.	Variation des taux/ N-1	Produit voté par le cons.mun.	Variation du produit N-1
Taxe d'habitation					109 080	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31 795 000	2,77 %	48,26 %	0,00 %	12 028 995	2,77 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	141 100	1,56 %	69,48 %	0,00 %	98 036	1,56 %
Cotisation économique territoriale						
Total					12 236 111	-

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A SARAN, le 26/05/2023
Le Maire,



VOTES	
Lotissement Les Tulipes	
Pour	30
Contre	-
Abstentions	-

Membres en exercice : 33
Membres présents : 22
Suffrages exprimés : 30
Date de convocation : 17 mai 2023

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire à SARAN, le 26 mai 2023

NOM Prénom	Fonction	Signature	NOM Prénom	Fonction	Signature
HAUTIN Marvonne	Maire		SUZZARINI Romain	Conseiller municipal	
FROMENTIN Christian	1ère adjoint		BIKONDI Patricia	Conseillère municipale	
DUBOIS Sylvie	2ème adjointe		BERTHELEMY Thierry	Conseiller municipal	
GALLOIS Mathieu	3ème adjoint		BOUCHER Gwenaëlle	Conseillère municipale	
HAMON Catherine	4ème adjointe		BOUCHAJRA Khaled	Conseiller municipal	
SANTIAGO José	5ème adjoint		DE CARVALHO Marie	Conseillère municipale	
SICAULT Josette	6ème adjointe		VANTHOUENOUT Claude	Conseiller municipal	
VANNEAU Jean-Paul	7ème adjoint		PREVOT Fanny	Conseillère municipale	
CHAIR Aziza	8ème adjointe		RALUY-SAVOY Avelina	Conseillère municipale	
BOISSET Fabrice	9ème adjoint		RENOU Olivier	Conseiller municipal	
BADONI Julien	Conseiller municipal		EL OUAROUDI Nadia	Conseillère municipale	
LALOUÉ-BIGOT Marie-Lise	Conseillère municipale		VESQUES Gérard	Conseiller municipal	
BOCHE Alexis	Conseiller municipal		DUFOUR Philippe	Conseiller municipal	
ZAGHOUANI Hoïrda	Conseillère municipale		MORIN Patricia	Conseillère municipale	
MAMET François	Conseiller municipal		SEBENE Esther	Conseillère municipale	
DOLBEAULT Philippe	Conseiller municipal		SIMION Michel	Conseiller municipal	
GELOT Armelle	Conseillère municipale				

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le **30 JUIN 2023** et de la publication le **30 JUIN 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Département
du LOIRET

ARRONDISSEMENT
d'ORLÉANS



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX MAI.

A 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni Salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame HAUTIN, Maire.

N° DFI2305_312

OBJET

Approbation compte
administratif 2022
budget annexe
lotissement d'habitation
les bordes anglaises

DIRECTION DES
FINANCES

Nombre de Conseillers
en exercice
33

Nombre de présents
22

Nombre de votants
30

Etaient présents : Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, Adjoints, M. BERTHELEMY, M. RENOUE, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, M. BOCHE, Mme ZAGHOUBANI, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme MORIN, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

M. BOISSET (Mandataire M. RENOUE),
Mme BIKONDI (Mandataire Mme RALUY-SAVOY),
Mme DE CARVALHO (Mandataire M. GALLOIS),
M. VESQUES (Mandataire Mme SEBENE),
Mme BOUCHER (Mandataire Mme CHAIR),
Mme PREVOT (Mandataire M. FROMENTIN),
M. BOUCHAJRA (Mandataire Mme SICAULT),
Mme EL OUAROUDI (Mandataire M. BERTHELEMY),
Mme HAMON (Mandataire Mme HAUTIN),
M. SIMION (Mandataire Mme MORIN).

Etait absent excusé : M. DUFOUR.

Secrétaire(s) de séance : Monsieur Romain SUZZARINI

-:-

Le Maire, soussignée, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations ont été publiées conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran

Le conseil municipal est réuni sous la Présidence de Madame Josette SICAULT,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Maryvonne HAUTIN, Maire.

Vu l'avis de la commission de finances du 10 mai 2022,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré et s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2022, le conseil municipal :

1. Constate pour la comptabilité du budget annexe lotissement « Les

Bordes Anglaises », les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;

2. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTATS DE L'EXERCICE	0,00			0,00	0,00	0,00
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	3 125,00				3 125,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE 2022	3 125,00			0,00	3 125,00	0,00
RESTES A REALISER	0,00	0,00			0,00	0,00
SOLDE SUR REPORTS	0,00	0,00			0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	3 125,00			0,00	3 125,00	

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

-:-

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 2 ne participent pas part au vote.

Ont voté pour : M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAUT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. BERTHELEMY, M. RENOU, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, Mme MORIN, M. VESQUES, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

N'ont pas pris part au vote : Mme HAUTIN, Mme HAMON.

-:-

Je soussignée, Maire de SARAN, certifie que, conformément à l'article 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'Etat le 30 juin 2023 et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

SARAN, le 30 juin 2023

Monsieur Romain SUZZARINI
Le(s) secrétaire(s) de séance
Signé manuscritement

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran
Signé manuscritement

Département
du LOIRET

ARRONDISSEMENT
d'ORLÉANS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX MAI.

A 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni Salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame HAUTIN, Maire.

N° DFI2305_312

OBJET

Approbation compte
administratif 2022
budget annexe
lotissement d'habitation
les bordes anglaises

DIRECTION DES
FINANCES

Nombre de Conseillers
en exercice
33

Nombre de présents
22

Nombre de votants
30

Etaient présents : Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAULT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, Adjoints, M. BERTHELEMY, M. RENOU, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, M. BOCHE, Mme ZAGHOUANI, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme MORIN, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

M. BOISSET (Mandataire M. RENOU),
Mme BIKONDI (Mandataire Mme RALUY-SAVOY),
Mme DE CARVALHO (Mandataire M. GALLOIS),
M. VESQUES (Mandataire Mme SEBENE),
Mme BOUCHER (Mandataire Mme CHAIR),
Mme PREVOT (Mandataire M. FROMENTIN),
M. BOUCHAJRA (Mandataire Mme SICAULT),
Mme EL OUAROUDI (Mandataire M. BERTHELEMY),
Mme HAMON (Mandataire Mme HAUTIN),
M. SIMION (Mandataire Mme MORIN).

Etait absent excusé : M. DUFOUR.

Secrétaire(s) de séance : Monsieur Romain SUZZARINI

-:-

Le conseil municipal est réuni sous la Présidence de Madame Josette SICAULT,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Maryvonne HAUTIN, Maire.

Vu l'avis de la commission de finances du 10 mai 2022,

Vu l'avis du bureau municipal,

Après en avoir délibéré et s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2022, le conseil municipal :

1. Constate pour la comptabilité du budget annexe lotissement « Les

Le Maire, soussignée, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations ont été publiées conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran

Bordes Anglaises », les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;

2. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTATS DE L'EXERCICE	0,00			0,00	0,00	0,00
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	3 125,00				3 125,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE 2022	3 125,00			0,00	3 125,00	0,00
RESTES A REALISER	0,00	0,00			0,00	0,00
SOLDE SUR REPORTS	0,00	0,00			0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	3 125,00			0,00	3 125,00	

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

-:-

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour, 2 ne participent pas part au vote.

Ont voté pour : M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAUT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. BERTHELEMY, M. RENOU, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUE-BIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, Mme MORIN, M. VESQUES, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

N'ont pas pris part au vote : Mme HAUTIN, Mme HAMON.

-:-

Je soussignée, Maire de SARAN, certifie que, conformément à l'article 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'Etat le 30 juin 2023 et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

SARAN, le 30 juin 2023

Monsieur Romain SUZZARINI
Le(s) secrétaire(s) de séance
Signé manuscritement

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran
Signé manuscritement

Résultats budgétaires de l'exercice

30213 - LOT LES BORDES ANGLAISES-SARAN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	128 125,00	125 005,00	253 130,00
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	128 125,00	125 005,00	253 130,00
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30213 - LOT LES BORDES ANGLAISES-SARAN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT LES BORDES ANGLAISES- SARAN					
Investissement	-3 125,00				-3 125,00
Fonctionnement					
Sous-Total	-3 125,00				-3 125,00
TOTAL II	-3 125,00				-3 125,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-3 125,00				-3 125,00

IV - ANNEXE
DECISION EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES
ARRETES ET SIGNATURES

IV
D1
D2

D1 - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du cons.mun.	Variation des taux/ N-1	Produit voté par le cons.mun.	Variation du produit N-1
Taxe d'habitation					109 080	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31 795 000	2,77 %	48,26 %	0,00 %	12 028 995	2,77 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	141 100	1,56 %	69,48 %	0,00 %	98 036	1,56 %
Cotisation économique territoriale						
Total					12 236 111	-

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A SARAN, le 26/05/2023
Le Maire,



VOTES	
Lotissement Les Bordes Anglaises	
Pour	30
Contre	-
Abstentions	-

Membres en exercice : 33
Membres présents : 22
Suffrages exprimés : 30
Date de convocation : 17 mai 2023

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire à SARAN, le 26 mai 2023

NOM Prénom	Fonction	Signature	NOM Prénom	Fonction	Signature
HAUTIN Marvonne	Maire		SUZZARINI Romain	Conseiller municipal	
FROMENTIN Christian	1ère adjoint		BIKONDI Patricia	Conseillère municipale	
DUBOIS Sylvie	2ème adjointe		BERTHELEMY Thierry	Conseiller municipal	
GALLOIS Mathieu	3ème adjoint		BOUCHER Gwenaëlle	Conseillère municipale	
HAMON Catherine	4ème adjointe		BOUCHAJRA Khaled	Conseiller municipal	
SANTIAGO José	5ème adjoint		DE CARVALHO Marie	Conseillère municipale	
SICAULT Josette	6ème adjointe		VANTHOURENOUT Claude	Conseiller municipal	
VANNEAU Jean-Paul	7ème adjoint		PREVOT Fanny	Conseillère municipale	
CHAIR Aziza	8ème adjointe		RALUY-SAVOY Avelina	Conseillère municipale	
BOISSET Fabrice	9ème adjoint		RENOU Olivier	Conseiller municipal	
BADONI Julien	Conseiller municipal		EL OUAROUDI Nadia	Conseillère municipale	
LALOUÉ-BIGOT Marie-Lise	Conseillère municipale		VESQUES Gérard	Conseiller municipal	
BOCHE Alexis	Conseiller municipal		DUFOUR Philippe	Conseiller municipal	
ZAGHOUANI Hoirda	Conseillère municipale		MORIN Patricia	Conseillère municipale	
MAMET François	Conseiller municipal		SEBENE Esther	Conseillère municipale	
DOLBEAULT Philippe	Conseiller municipal		SIMION Michel	Conseiller municipal	
GELOT Armelle	Conseillère municipale				

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le
publication le

30 JUIN 2023

30 JUIN 2023

et de la